

**Université Montpellier II  
Sciences et Techniques du Languedoc  
Place Eugène Bataillon  
34095 MONTPELLIER Cedex 5**

**CIRAD-EMVT  
Campus International de Baillarguet  
TA 30 / B  
34398 MONTPELLIER Cedex 5**

---

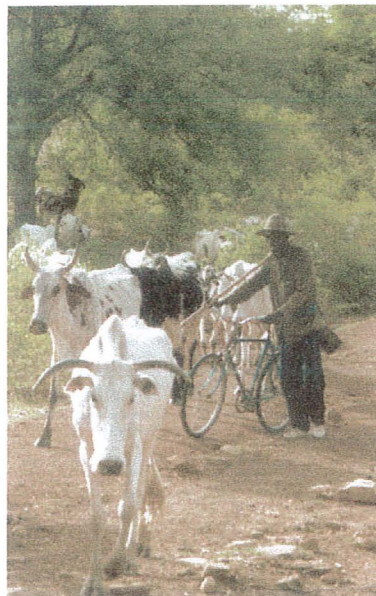
**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES  
PRODUCTIONS ANIMALES EN REGIONS CHAUDES**

**Année 2001-2002**

---

**RAPPORT DE STAGE**

**ETAT DES LIEUX QUANTITATIF ET SPATIALISE DE LA  
TRANSHUMANCE EN PERIPHERIE DU PARC W (BURKINA FASO)**



*par*

*Alexandra PARIS*

**le 17 octobre 2002**

**Laboratoire d'accueil : Programme Régional Parc-W ECOPAS (Burkina Faso)**

**Responsable(s) du stage : Bernard TOUTAIN - Hamadé KAGONE**

## RESUME ET MOTS CLES

Depuis son classement en 1954, le parc W du Niger n'a jamais cessé d'être exploité par le cheptel tant autochtone que transhumant. L'utilisation du Parc W à des fins agro-pastorales a été mise en évidence par l'UICN en avril 1994 au cours d'un survol aérien. Les résultats du survol avaient alors fait état de la présence de 30 000 à 50 000 têtes de bétail qui pâturaient et de défrichements dans la partie méridionale du Parc pour la culture du coton.

Au cours du dernier survol aérien, réalisé en mai 2002 par le Programme Régional Parc W/ECOPAS, 25 094 têtes de bétail (23 840 bovins et 1 254 petits ruminants) ont été dénombrés dans le Parc.

Ce phénomène d'empiètement du Parc W par les éleveurs transhumants s'est développé à partir de 1975, au lendemain des grandes sécheresses qui ont frappé les pays sahéliens et décimé près de 30 % de leur cheptel bovin. De conjoncturel, le phénomène est devenu structurel au fil des ans, encouragé en cela par la faiblesse de la surveillance et des complicités locales. Un village du nom de Illéla, équipé d'une école et d'un forage, a même été installé dans le Parc W du Bénin. De nos jours, l'effectif des troupeaux transhumants qui séjournent dans le Parc est tellement important que l'avenir de certaines populations de la faune sauvage et l'équilibre biologique du Parc peut être remis en cause.

Le Programme Régional Parc W/ECOPAS a comme obligation de proposer des résultats viables à la problématique "transhumance/aires protégées".

L'axe "transhumance" a été analysé et défini au cours de l'atelier scientifique du programme tenu à Niamey le 6 novembre 2001. Le groupe de travail a structuré l'axe de recherche "pastoralisme" autour d'une grande question de recherche : **l'état des lieux de la transhumance**, notamment les données **quantifiées** (économies de la transhumance, effectifs) et **spatialisées** (cartographies de mouvements).

Les mouvements de transhumance se situent en fin de saison sèche (avec un pic en avril) avec une période cruciale pour nourrir et abreuver les bêtes. Ces mouvements partent de territoires situés au Niger et au Burkina, soit pour de courts déplacements dans le pays, soit pour traverser les frontières vers les pays d'accueil tels que le Burkina, le Bénin, le Togo.

Le manque de fourrage sur les parcours surchargés et mal gérés, l'extension rapide des surfaces cultivées dans les zones périphériques des aires protégées, notamment avec l'arrivée de migrants agriculteurs, la sédentarisation d'éleveurs du Nord chassés par la sécheresse, le déclassement de zones tampons, la promotion de la culture du cotonnier, le classement de concessions de chasse sont autant de raisons qui expliquent l'ampleur du phénomène. Malgré le manque de statistiques fiables sur la transhumance, on sait que les effectifs croissent régulièrement et que les trajets tendent à s'allonger.

Dans ce contexte, le Parc, dont les ressources en herbe sont protégées et entretenues, est convoité par les éleveurs et utilisé plus ou moins clandestinement. L'importance des risques et l'acceptation de fortes amendes lorsqu'il y a constat d'infraction donne la mesure de l'enjeu pour les éleveurs, soucieux de maintenir leurs animaux en vie. La répression exercée sur les transhumants et les sévices causés sur les animaux pâturent illégalement dans le Parc ne constituent pas des solutions durables au problème.

Actuellement, la transhumance est placée en position de générer bien des conflits, soit avec les forestiers en utilisant les réserves, soit avec les agriculteurs en causant des dégâts aux cultures : l'élevage transhumant est une réalité que l'on ne peut éluder ; il existe et rien n'annonce sa disparition ou son remplacement.

L'élevage transhumant est une réalité que l'on ne peut éviter. Apparemment en opposition avec les objectifs de conservation du projet, la transhumance doit d'abord être réorientée vers les zones périphériques après réalisation des aménagements adéquats, et toute possibilité d'intensifier et de sécuriser l'élevage doit être exploitée. Mais on doit aussi faire en sorte que l'éleveur devienne dans le Parc un allié des forestiers, en contribuant à la protection de la biodiversité.

MOTS CLES : BURKINA FASO, TRANSHUMANCE, AIRE PROTEGEE, PARC W, SIG



## SOMMAIRE

RESUME ET MOTS CLES.....	0
SOMMAIRE.....	1
REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION.....	3
I. PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE.....	5
I.1. LOCALISATION.....	5
I.2. DONNEES BIOPHYSIQUES.....	5
I.2.1. Climat.....	5
I.2.2. Réseau hydrographique.....	7
I.2.3. Végétation.....	7
I.2.4. Parc W.....	8
I.3. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES.....	8
I.3.1. Population.....	8
I.3.2. Economie.....	8
I.4. REALITES DE LA TRANSHUMANCE.....	12
I.4.1. Transhumance.....	12
I.4.2. Transhumance et les aires protégées.....	13
II. MATERIEL ET METHODES.....	14
II.1. ENQUETES.....	14
II.1.1. Elaboration du questionnaire d'enquête.....	14
II.1.2. Déroulement des enquêtes.....	14
II.2. SPATIALISATION DE LA TRANSHUMANCE.....	15
II.2.1. GPS : description et principe de fonctionnement.....	15
II.2.2. Système d'Information Géographique (SIG).....	15
II.3. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE.....	16
III. RESULTATS ET DISCUSSION.....	17
III.1. PRATIQUES DE LA TRANSHUMANCE EN PERIPHERIE DU PARC W.....	17
III.1.1. Hommes concernés par la transhumance.....	17
III.1.2. Animaux concernés par la transhumance.....	18
III.1.3. Raisons de la transhumance.....	19
III.1.4. Pratiques pastorales chez les éleveurs.....	20
III.1.5. Calendrier de la transhumance.....	21
III.1.6. Géographie de la transhumance.....	23
III.2. CONTRAINTES ET CONSEQUENCES LIEES A LA TRANSHUMANCE.....	25
III.2.1. Contraintes environnementales.....	25
III.2.2. Contraintes zootechniques.....	26
III.2.3. Contraintes sociologiques et économiques.....	26
III.2.4. Contraintes institutionnelles.....	27
III.3. EVOLUTION ACTUELLE DE LA TRANSHUMANCE.....	28
III.4. PROBLEMES ET ATTENTES DES ELEVEURS.....	28
IV. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS : COMMENT DEPASSER LE CONFLIT ?.....	29
IV.1. POUR LE VOLET TECHNIQUE.....	29
IV.1.1. Aménagement et gestion des espaces pour le pâturage.....	29
IV.1.2. Aménagement de l'hydraulique pastorale.....	30
IV.1.3. Aménagement de pistes de transhumance.....	30
IV.1.4. Dialogue et concertation sur la transhumance.....	31
IV.1.5. Mesures en faveur de l'élevage.....	31
IV.2. POUR LE VOLET RECHERCHE.....	32
IV.2.1. Suivi de troupeaux en périphérie (proche et éloignée) du Parc.....	32
IV.2.2. Conditions de conduite du pastoralisme compatibles ou favorables à la conservation du Parc.....	32
CONCLUSION.....	33
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	34

## REMERCIEMENTS

Je remercie sincèrement :

- HAMADE KAGONE, pour les précieux conseils qu'il a pu me fournir durant ces mois de stage ;
- BERNARD TOUTAIN, pour son soutien et ses bons conseils avant, pendant et après le stage ;
- Toute l'équipe du Programme Régional Parc W/ECOPAS pour sa gentillesse et sa convivialité ; notamment :
  - DOMINIQUE DULIEU, Coordinateur Scientifique du Programme Parc W/ECOPAS ;
  - CARLO PAOLINI, Conseiller Technique de la cellule régionale, pour sa confiance et sa disponibilité ;
  - KAOLO KONATE, Coordonnateur national du Burkina, pour m'avoir permis de réaliser mon stage dans de bonnes conditions ;
  - ROGER WILSON, Conseiller Technique de la cellule nationale, pour sa sympathie et la confiance qu'il a su m'accorder ;
  - ARSENE, « l'homme à tout faire », pour sa disponibilité.

Toute ma gratitude va vers BASILE ADOUABOU, Projet Carto pour les nombreuses heures supplémentaires consacrées à la confection de la carte des axes de transhumance.

Je n'oublie pas :

- la DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE et ses agents ;
- la DIRECTION PROVINCIALE DES RESSOURCES ANIMALES ET LES AGENTS D'ELEVAGE de Botou, Diapaga, Kantchari, Kotchari, Logobou Nadiabonli, Namounou) pour m'avoir gentiment accueilli tout au long de mes tournées sur le terrain ;
- les ELEVEURS TRANSHUMANTS pour m'avoir accordé un peu de leur précieux temps. J'espère que cette étude permettra rapidement d'entrevoir une amélioration des conditions de l'élevage transhumant en périphérie du Parc W.

Je remercie enfin et tout particulièrement ROLAND GUIRE et sa femme, pour leur gentillesse et pour m'avoir fait découvrir le Burkina et notamment la Tapoa ;

un merci également à mes proches pour leur soutien moral au cours du stage et surtout après...



## INTRODUCTION

### GENESE DU PROGRAMME PARC REGIONAL W / ECOPAS

L'idée d'actions concertées pour gérer les aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso et du Niger date maintenant de plus de 15 ans. En effet, c'est en juillet 1984 que sur l'initiative du Bénin, une réunion s'est tenue à Cotonou (Bénin) pour jeter les bases de cette collaboration inter-étatique. En novembre 1987, au cours d'une autre réunion à Natitingou (Bénin) les grandes lignes du programme de collaboration ont été définies ainsi que la zone d'intervention. Il s'agit d'un ensemble de parcs nationaux et de réserves de faune formant un vaste complexe régional d'aires protégées pour un total de près de 5 millions d'hectares (système écologique WAP - Parc W, Arly et Pendjari). Depuis lors, d'autres rencontres ministérielles ont été organisées en avril 1989 à la Tapoa (Niger), en février 1997 à la Kompienga (Burkina Faso), le 24 mai 2000 à Ouagadougou sous l'égide de l'UEMOA, avec la participation de l'UICN et de la Délégation de la Commission Européenne. Particulièrement importante est la réunion ministérielle intervenue le 12 mai 2000 à la Tapoa (Niger). Cette réunion ministérielle a abouti à une déclaration dite de la Tapoa qui a réaffirmé la volonté politique des 3 Etats quant au démarrage du projet et a fixé un calendrier d'exécution. Cette démarche de collaboration inter-étatique est poursuivie par les réunions annuelles organisées par le Programme.

Le Programme Régional Parc W-ECOPAS a débuté ses travaux en janvier 2001, la fin de la première phase est prévue pour décembre 2005, soit 5 ans d'activités.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme sous-régional Parc W-ECOPAS (ECOSystèmes Protégés en Afrique Sahélienne) de conservation de la biodiversité du Parc National du W du Niger qui se trouve sur les 3 pays (Bénin, Burkina Faso, Niger).

L'objectif global du programme est d'« *inverser le processus d'érosion de la biodiversité et de dégradation des ressources naturelles dans et autour du W au profit des gouvernements et des populations* » (Consortium ECOPAS, 2000), et « *plus particulièrement des populations riveraines des aires protégées et de leurs zones d'influence* ».

### PROBLEMATIQUE

Lors du premier Comité Technique de Suivi (CTS) du Programme, la transhumance<sup>1</sup> avait été identifiée comme la contrainte majeure à l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité dans le Parc W ; bien avant même le braconnage, jadis considéré comme la principale calamité des aires protégées.

La transhumance est considérée comme un fléau pour le complexe du « W » dans la mesure où elle conduit à utiliser le Parc comme couloir de passage afin d'atteindre les pays voisins notamment le Bénin, le Burkina Faso mais également le Togo (Michelot, 2001). Depuis son classement, le Parc National du W n'a jamais cessé d'être exploité par le bétail tant autochtone que transhumant faute d'alternative crédible (Commission européenne, 1996). Un recensement aérien fait par l'UICN en avril 1994 montrait que 30 000 à 50 000 têtes de bétail paissaient dans le Parc tandis que sa partie méridionale était utilisée pour la culture du coton (Luso Consult, 2000). L'absence de répression efficace contre la pénétration du bétail dans le Parc W (seulement quelques centaines de verbalisation par an sur l'ensemble du W) depuis de nombreuses années (Bénin notamment) a sans aucun doute contribué à l'accroissement d'un cheptel qui a ainsi structurellement besoin des ressources du Parc pour se nourrir (Kleitz, 2001).

Deux problèmes de fond ont favorisé historiquement la pénétration du bétail ; à savoir (i) la réduction des ressources pastorales et la réduction des jachères longues, et (ii) le recours croissant, saisonnier ou permanent, des éleveurs du Niger aux ressources pastorales du sud.

Ce phénomène d'empiétement des aires protégées par des éleveurs transhumants pendant la saison sèche s'est développé surtout depuis 1975 (Proposition de réserve de Biosphère, 19??), au lendemain des grandes sécheresses qui ont frappé les pays sahéliens et décimé près de 30 % de leur cheptel bovin.

---

<sup>1</sup> Transhumance déplacement saisonnier de l'éleveur et de son troupeau de ruminants à la recherche de pâturage et d'eau pendant les périodes de pénurie en ces ressources naturelles.

Cette activité semble s'être pérennisée et amplifiée en raison du manque de moyens de surveillance de l'unité de conservation du Parc W. Elle est devenue au fil des années suffisamment importante pour que l'avenir de certaines populations animales résidentes et l'équilibre biologique du Parc soient remis en cause.

Le principal obstacle à une gestion « conservatoire au sens le plus traditionnel » du complexe régional réside dans le fait que le Parc W est situé en plein cœur des itinéraires de transhumance entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin ; et vu sa taille, rend pratiquement impossible toute transhumance légale du bétail. En effet, il n'existe aucun passage légalement possible du bétail en provenance du Burkina Faso. L'alternative qui s'offre aux éleveurs est soit de faire un énorme détour et traverser la chaîne de l'Atacora au niveau du Togo pour se retrouver dans une région à haute densité de cultures de coton, avec risques de conflits, soit traverser les aires protégées quitte à payer de fortes amendes. Pour preuve, les éleveurs acceptent de payer les amendes qui leur sont infligées par les services forestiers et proposent même de payer à ces derniers des droits de pacage, tant les alternatives semblent très limitées en dehors des aires classées. Ce dernier choix est systématiquement et très logiquement connu (Commission européenne, 1996).

Le futur de l'élevage dans la région semble indissociable de l'existence des aires protégées. La réduction de la fréquentation des aires protégées par le bétail ne pourra donc être brutale. La solution la plus sage consiste vraisemblablement à maintenir un *statu quo* de la situation et donc de tolérer une charge de bétail contrôlée aussi bien spatialement que numériquement, pendant le temps nécessaire à recueillir des données fiables sur tous les aspects de la transhumance, plutôt que d'interdire sans avoir les moyens politiques ni techniques de faire respecter cette interdiction. L'exemple du Parc du Niokolo Koba au Sénégal montre que l'expulsion du bétail transhumant par la force s'avère, à terme, plus préjudiciable à la protection des parcs qu'une solution négociée (Commission européenne, 1996).

Dans cette perspective, l'objectif global de ce travail est de contribuer à identifier des solutions acceptables, compatibles avec les objectifs de conservation énoncés, mais aussi avec la prise en compte des revendications et des besoins des éleveurs concernés.

La démarche du consortium vise tout d'abord à connaître :

\*le phénomène de la transhumance et sa pratique actuelle

\*l'emprise géographique de la transhumance, son importance numérique, sa localisation en fonction du temps en périphérie du parc)

**Quelle est l'importance du phénomène de la transhumance aux plans quantitatif et spatial dans la zone d'influence du Parc W du Burkina Faso ?** Telle est la question à laquelle la présente étude va tenter de répondre.

Ce travail se basera sur des :

-enquêtes sur les mouvements de transhumance auprès des éleveurs sédentaires et transhumants

-inventaires des points structurant la transhumance (points d'eau, aires de pâturages,...). Une importance particulière sera accordée à l'identification des pistes de transhumance (officiel ou traditionnels).



# I. PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE

## I.1. LOCALISATION

Le Burkina Faso, « pays des hommes intègres », est le nom qui a remplacé l'ancienne appellation coloniale de Haute-Volta après la révolution du 4 août 1983.

Pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger, au sud par le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire (Annexe 1, Figure 1). Le pays s'étend sur 274 000 km<sup>2</sup>. La capitale est Ouagadougou. La langue officielle est le français.

Administrativement, le Burkina Faso est découpé en 13 régions et 45 provinces (Annexe 1, Figure 1). Notre zone d'étude, la province de la Tapoa, compte 8 départements (Annexe 1, Tableau 1), 161 villages et 62 hameaux de culture.

La province couvre une superficie d'environ 14 800 km<sup>2</sup>, soit près de 5,4 % du territoire national. Elle est limitée au Nord et à l'Est par le Niger, au sud par le Bénin, à l'Ouest par les provinces du Gourma et de la Komandjari (Annexe 1, Figure 2).

## I.2. DONNEES BIOPHYSIQUES

### I.2.1. CLIMAT

Le Tableau 2 présente une synthèse des données climatiques moyennes relevées au poste pluviométrique de Diapaga (précipitations) et à la station synoptique de Fada N'Gourma (température, évaporation, ETP) par la Direction Nationale de la Météorologie du Burkina Faso.

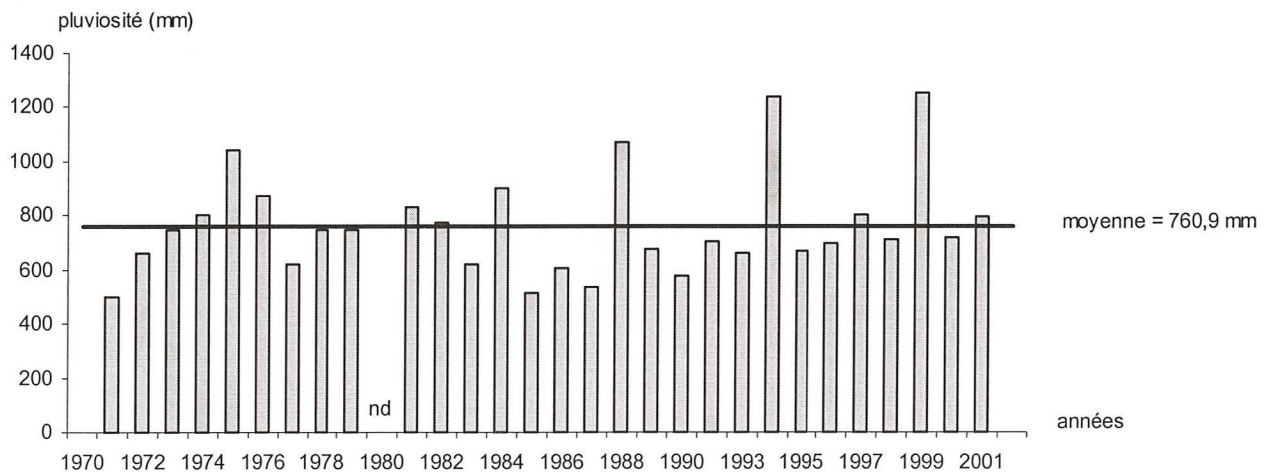
Tableau 2 : Données générales sur le climat de Diapaga (DNM, 2002)

Paramètres	unités	Poste climatologique	période	Moyennes annuelles
Pluviosité	mm	Diapaga	1971-2001 (30 ans)	753,3
Température minimale	°C	Fada N'Gourma	1980-2000 (21 ans)	35,1
Température maximale	°C	Fada N'Gourma	1980-2000 (21 ans)	21,9
EvapoTranspiration Potentielle Penman	mm	Fada N'Gourma	1961-1990 (30 ans)	2 083,7
Evaporation Bac	mm	Fada N'Gourma	1970-2000 (31 ans)	2 868,4

### *Variabilité interannuelle de la pluviosité*

La Figure 3 illustre la série chronologique des précipitations de Diapaga (1971 à 2001).

Figure 3 : Pluviosité interannuelle de Diapaga en zone nord-soudanienne du Burkina Faso (1971-2001).



N.B : les données pour les années 1980 ne sont pas disponibles (nd)

La pluviosité annuelle moyenne actuelle, enregistrée entre 1971 et 2001 à Diapaga, s'élève à 760,9 mm (Figure 3), ce qui classe la zone périphérique du W dans la **zone climatique nord-soudanienne** (entre 700 et 900 mm) (Fontès et Guinko, 1995). Sous réserve des données manquantes de 1980, les extrêmes pluviométriques ont été observés en 1971 pour la valeur minimale (497,7 mm) et en 1999 pour la valeur maximale (1 255,7 mm).

Bien que la province de la Tapoa bénéficie d'un climat nord-soudanien, elle reste **vulnérable** face à une **pluviométrie variable**, et notamment depuis 1983.

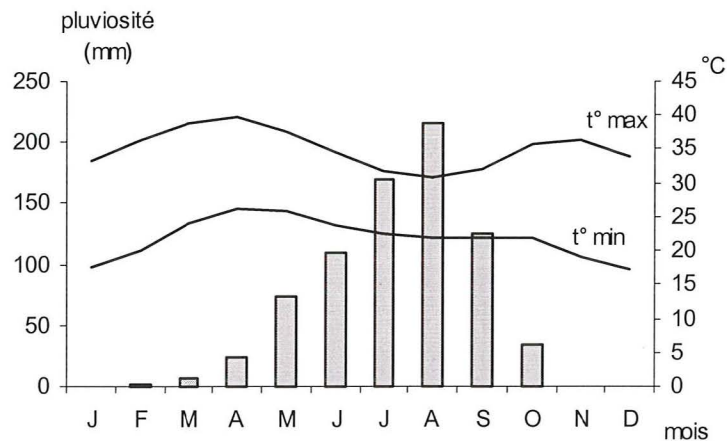
Cette variabilité s'explique par le fait que l'isohyète 900 mm qui délimite approximativement la zone soudanienne de la soudano-sahélienne a depuis 1920 littéralement balayé tout la province de la Tapoa en se déplaçant de plus de 200 km (Annexe 1, Figure 4). Entre 1920 et 1960, il a progressé vers le Nord par à coups, des rives de la Pendjari à celle de la Sirba. Puis il est descendu régulièrement au delà de la frontière togolaise, pour réapparaître dans le Gourma à partir de 1990 (Santoir, 1999).

Le coefficient de variation inter-annuel de la pluviosité<sup>2</sup> est estimé à 25 % pour l'ensemble de la période considérée ; le coefficient de variation de la pluviosité étant en deçà du seuil critique de 30-33 % au delà duquel s'installe une dynamique de non équilibre de l'écosystème en zone tropicale sèche. On peut donc considérer que les écosystèmes pâturés de la zone d'étude sont en équilibre.

### Caractéristiques climatiques de la province de la Tapoa

La province relève d'un climat nord soudanien caractérisé par l'alternance de 3 saisons (Annexe 1, Figure 5) :

**Figure 5 : Caractéristiques de la station pluviométrique de Diapaga (DNM, 2002)**



-la saison fraîche, entre octobre et février. C'est aussi la saison sèche, avec pratiquement aucune averse et une forte variation de température en journée. Janvier et février sont les mois les plus frais. À Diapaga, la température minimale moyenne est observée en janvier (14,9°C) ;

-la saison chaude s'étend de mars à juin. Au cours de cette période, on observe l'apparition progressive des pluies. Les températures maximales moyennes sont au-dessus de 35°C. À Diapaga, la température maximale moyenne est observée en avril (39,8°C) ;

-la saison humide (hivernage) couvre la période de mai à octobre. Les températures diminuent et le mois le plus arrosé est en général le mois d'août.

### Période active de végétation

La Figure 6 présente le diagramme du bilan hydrique de Diapaga, établi à partir des précipitations mensuelles moyennes et de l'évapotranspiration potentielle (ETP) calculée sur la période 1961-1990. Elle met en évidence la période pluvieuse, la période humide<sup>3</sup> et la période de végétation active<sup>4</sup>.

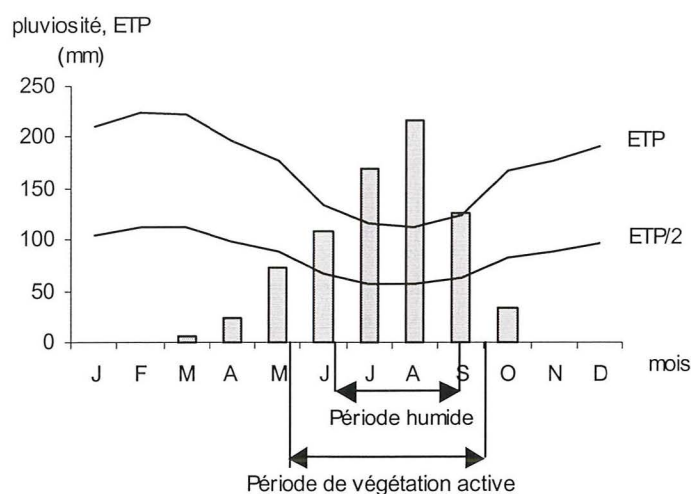
**Figure 6 : Bilan hydrique et période de végétation active de Diapaga (1971-2001)**

<sup>2</sup> exprime une mesure intégrée de l'amplitude et de la fréquence des écarts des précipitations annuelles par rapport à la moyenne à long terme (=100 x écart-type/ moyenne)

<sup>3</sup> Couvre la période où la pluviométrie est supérieure à l'ETP.

<sup>4</sup> Période de l'année pendant laquelle les plantes ne rencontrent pas des contraintes majeures d'ordre climatique dans leur cycle végétatif. Elle correspond à la période de l'année (en jours) pendant laquelle la pluviosité mensuelle est supérieure à ETP/2 (FAO, 1978 cité par Kagoné, 2000)





La **saison des pluies** s'étend de mai à septembre. Le maximum de précipitations se situe au mois d'août qui totalise 216,6 mm. Ce mois forme, avec ceux de juillet et septembre, la **période humide** de l'année. Durant cette période, la pluviométrie mensuelle est supérieure à l'ETP et on considère que les besoins en eau des plantes peuvent être pleinement satisfaits, au moins globalement (FAO, 1991 cité par Kagoné, 2000) (Annexe 1, Figure 7 à 10).

Pour les cultures, les graminées annuelles et la plupart des pâturages, la **période de végétation active** va de fin mai à fin septembre, soit une durée de 120 jours. Durant cette période, tout ou une partie des pâturages est exploitable en vert par le bétail. Les graminées vivaces initient leur cycle végétatif plus tôt et le prolongent un peu plus tard, leur période de végétation active démarre donc dès le mois d'avril et se poursuit jusqu'à fin octobre. Il en est de même de la végétation herbacée des formations ripicoles qui disposent d'une bonne économie d'eau du sol. Les formations à graminées vivaces et les formations ripicoles peuvent donc être exploitées en vert plus précocement et plus tardivement que les autres types de formations (Kagoné, 2000).

### 1.2.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La province de la Tapoa est située dans les bassins versants du Niger et de la Pendjari. Les affluents du Niger comme la Mékrou et surtout la Tapoa arrosent la région (Kuela, 2000).

Hormis le fleuve Niger, tout le réseau n'a qu'une activité saisonnière. La Tapoa et la Mékrou ne coulent qu'en période de pluies (5 mois par an). Les cours d'eau secondaires sont tous temporaires. Pendant la saison sèche, ces mares diminuent – en fin de la saison, il ne reste plus que quelques mares dans le lit de la Tapoa et la Mékrou (Annexe 1, Figure 2).

### 1.2.3. VEGETATION

La Figure 11 (Annexe 1) présente les quatre zones agro-écologiques du Burkina Faso dont les caractéristiques générales sont synthétisés dans le Tableau 3.

**Tableau 3 : Caractéristiques générales de la zone nord-soudanienne du Burkina Faso**

Zones agro-écologiques	% du territoire national	Pluviométrie annuelle en mm	Occupation des sols
Nord-soudan	38.9	700 à 900	-savanes arborées à arbustives -zone agropastorale à dominante agricole -forte densités des populations humaine et animale -bassin cotonnier et agriculture à base de sorgho, de mil, de niébé et d'arachide -élevage pastoral transhumant et élevage villageois sédentaire

NB: l'agriculture vivrière d'autoconsommation est très extensive. Elle est essentiellement manuelle et très peu consommatrice d'intrants externes. La culture attelée est surtout pratiquée dans les zones cotonnières (cultures de rente) où la modernisation (mécanisation et "chimisation") de l'agriculture est très avancée

Dans la province de la Tapoa, la végétation est formée par une savane arborée qui se dégrade par endroits en savane arbustive et même en savane herbeuse. Le long des cours d'eau s'étirent des forêts galeries.

Le secteur phytogéographique soudanien septentrional qui est le plus vaste est dominé par les savanes boisées, arborées et arbustives. Le tapis herbacé et graminéen est continu et dense avec une prédominance d'Andropogonées pérennes comme l'*Andropogon gayanus* (Kuela, 2000).

#### *1.2.4. PARC W*

Le Parc W a été créé dans un no man's land maintenu comme tel depuis au moins le 14<sup>ème</sup> siècle (à quelques rares tentatives de peuplements près). A cette époque, les éleveurs sahéliens (au nord) n'étaient pas encore là et ceux du Borgou (au sud) étaient peu nombreux et sédentaires (Benoît, 1998).

Classé d'abord par arrêté n°2606/SE/F du 14 avril 1953 comme réserve totale de faune, le décret du 4 août 1954 crée le Parc National du W (PNW) dont la vocation statutaire est la conservation intégrale des espèces animales qui se trouvent sur son aire (Proposition de réserve de Biosphère, 19 ??).

Le PNW (**aire centrale**) doit son nom à la forme anguleuse du fleuve Niger (Annexe 1, Figure 1) et se trouve à cheval sur 3 Etats Bénin (563 280 ha), Niger (226 000 ha) et Burkina Faso. Au Burkina, il couvre une superficie de 235 000 ha et est limité par :

- l'axe Tapoa Djerma, Kaabougou, Kondio, à l'ouest ;
- la piste allant de Tapoa Djerma à Tapoa (Niger), au nord ;
- les rivières Tapoa, Mékrou et la chaîne de l'Atacora, au sud.

La **zone tampon** comprend les zones cynégétiques ou concessions de chasse sportive de la Kourtiagou (51 000 ha), de Tapoa Djerma (30 000 ha) ; soit une superficie de 81 000 ha.

L'**aire de transition** correspond aux espaces les plus anthropisés (agriculture, élevage) s'étendant depuis la limite extérieure de la zone tampon sur un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres. En fait, il s'agit du reste des territoires de Logobou, Tambaga, Tansarga, Namounou et Diapaga.

Il faut noter que les zones villageoises d'intérêt cynégétique à la périphérie des concessions de chasse sportive font partie intégrante de cette aire de transition (Proposition de réserve de Biosphère, 19 ??).

### **I.3. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES**

#### *1.3.1. POPULATION*

Sur la base du dernier recensement général réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 1996, la population estimée en 2001 serait de 11,8 millions d'habitants (CONAPO, 2000) et un taux de croissance annuelle de 2,4 % (Ministère des Ressources Animales, 2000).

Plus de 80 % de cette population vit en milieu rural. Le niveau de vie est très bas. Selon le PNUD (2000), 44 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 20 % au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté.

Dans la Tapoa, la population en 1996 était estimée à 234 968 habitants, avec plus de 50 % de jeunes de moins de 20 ans.

Le taux moyen d'accroissement naturel est d'environ 4 % (entre 1975 et 1996). Ce dynamisme démographique qui s'explique par une forte fécondité. Mais en dépit de cet accroissement important de la population, la densité reste faible et dépasse à peine 15 habitants au km<sup>2</sup> (Annexe 1, Tableau 4 et Figure 12).

Le Burkina Faso se caractérise également par une grande diversité ethnique (une soixantaine d'ethnies environ) (Annexe 1, Figure 13 et Tableau 5). Dans la Tapoa, on retrouve principalement 2 ethnies :

- Les Gourmantché font partie du groupe ethnique le plus important (85,54 %) et probablement le plus anciennement établi dans la zone. Principalement agriculteurs, pêcheurs et chasseurs, ils possèdent aussi quelques têtes de bétails (ovins, bovins, caprins).
- Les Peuls, moins nombreux (5,37 %) mais présents à travers toute la région, sont majoritairement éleveurs transhumant et semi-sédentaire.

#### *1.3.2. ECONOMIE*

Le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitant était évalué en 1995 à environ 200 \$ (Compagnie Jules Van Lancker, 2000).



L'économie burkinabé repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

Le secteur agricole (agriculture et élevage) occupe plus de 86 % de la population totale du pays et contribue pour près de 30 % à la formation du PIB (1997). La part du sous-secteur de l'élevage dans le PIB est d'environ 10 % (Kagoné, 2001).

### I.3.2.1 AGRICULTURE

Elle est l'activité dominante des populations dans la Tapoa. Le système de production agricole est fondé sur la culture itinérante du mil et du sorgho. Le paysan défriche un champ, l'exploite temporairement puis l'abandonne à la jachère pour recommencer plus loin. Il faut reconnaître que les terres "libres" non encore cultivées ne sont plus très importantes du fait qu'une grande partie de la province appartient au domaine classé ; ceci se traduit par une agression permanente du domaine classé de la Tapoa, notamment dans les localités suivantes : Tapoa Djerma, Kaabougou, Kondio, Logobou et les villages de la falaise du Gobnangou (Kuela, 2000).

#### ***En périphérie proche du Parc W***

Les systèmes agraires gourmantché qui dominent la périphérie du Parc au Burkina ont évolué historiquement par une réduction des temps de jachère et une chimisation récente, notamment liée à l'apparition du coton. Cette réduction de la durée des jachères – actuellement moins de trois ans en moyenne – a été permise par une augmentation du bétail (transferts de fertilité, association agriculture-élevage) tandis qu'elle a créé une demande accrue pour des parcours en dehors de finages villageois (Kleitz, 2001)

Si l'on suit la limite des aires protégées du Nord (frontière Niger) au Sud (frontière Burkina), la limite nord du Parc (Anaga à Nabaga) est cultivé jusqu'à sa frontière naturelle. Le long de la réserve de Tapoa Djerma, les villages de Tapoa Djerma et Antyaga buttent ou pénètrent au delà des limites définies par l'Unité de conservation du W. plus au sud, une vaste « zone de chasse villageoise » (zone « libre » non classée mais gérée par les villageois) d'une largeur de 5 à 6 km longe la limite du Parc mais est pénétrée à l'ouest par un front pionnier actif.

Au sud, les parcelles du village de Kaabougou viennent butter contre les limites du Parc sur une distance d'environ 10 km, de façon discontinue. Plus au sud encore, la frontière n'est pas cultivée pendant une quinzaine de kilomètres jusqu'au village de Lada, mais cette zone est fortement utilisée par les éleveurs. A Lada, les parcelles sont proches de la piste périmétrale du Parc. Plus au sud et jusqu'à la Réserve de Kourtiagou, la zone est libre et sert de Zone Villageoise de Chasse pour Lada. au sud encore, le long des limites de la Kourtiagou et de la Réserve de Koakrana, la pression foncière s'accroît progressivement pour aboutir au sud de Maadaga à des terroirs agricoles saturés qui viennent buter contre les limites contestées de la zone de Koakrana.

#### ***Production agricole***

Le Tableau 6 (Annexe 1) nous indique les cultures présentes dans la province de la Tapoa et l'évolution de leur superficie durant ces 5 dernières années.

Dans la province de la Tapoa, on retrouve les principales cultures traditionnelles telles que le sorgho et le mil. Les cultures secondaires sont essentiellement le coton, le maïs, l'arachide, le niébé, le riz et le soja.

En 5 ans la culture du coton a progressé de 16 %. Toutefois, en terme d'emprise des surfaces, les cultures vivrières sont toujours largement dominantes et représentent encore 71,5 %.

En terme de politiques agricoles, la région ne fait pas l'objet d'intervention spécifique. Cependant, lors d'une tournée (dans le secteur de Maadaga et Logobou) le président Blaise Compaoré a promu la culture cotonnière (Kleitz, 2001). Depuis la province est devenu un pôle cotonnier (1997), la production a pris un essor considérable notamment dans les départements de Kantchari, Diapaga et Logobou (Annexe 1, Tableau 7). Dans ces départements, l'évolution des superficies a dépassé largement les 16 % du taux annuel moyen de la province.

De la région de Botou et au fur et à mesure que l'on descend vers le sud (Diapaga, Tansarga) et que la pluviosité permet de bons rendements, la culture du coton s'est progressivement installée. On passe alors de terroirs encore lâches (présence d'anciennes jachères...) à des terroirs entièrement cultivés (peu de jachères, parcelles contiguës, pas d'espaces arborés, arbres résiduels...).

Si cette évolution continue dans ce sens, la situation risque d'être préoccupante ces prochaines années car la culture cotonnière est la source principale des grands défrichements. En quelques années, elle appauvrit le sol et toute autre culture devient difficile.

>>Le seuil de densité démographique qui autorise ce type de pratiques extensives (culture itinérante) est aujourd'hui largement dépassé ; les sols n'ont plus le temps d'être régénérés par des jachères dont la durée et le temps se raccourcissent inéluctablement. De plus l'immigration (Mossi principalement) entraîne une recherche concomitante de terres et une pression, de plus en plus forte sur les ressources naturelles. Il s'ensuit :

-dans les terroirs, une dégradation des meilleurs sols (baisse de fertilité, érosion), raccourcissements du temps de jachère<sup>5</sup>, une emprise sur des sols de moindre qualité, un surpâturage près des points d'eau et autour des villages ;

-hors des terroirs, un recul des habitats naturels.

### ***Calendrier agricole***

Le calendrier agricole se subdivise en périodes de travaux, de préparation du sol et semis, d'entretien des cultures et de récoltes. La saison agricole commence en mars-avril où les tâches consistent à préparer les champs, c'est le défrichage.

La période de semis commence vers mi mai avec le mil hâtif, puis le sorgho et enfin les arachides et le soja en fin juin. Les sarclages débutent généralement 15 à 20 jours après les semis.

Les grandes périodes des récoltes s'étale d'octobre à décembre. Puis vient la période morte février-mars. Mais de plus en plus, avec le développement du maraîchage, cette période morte tend à disparaître pour un bon nombre d'agriculteurs.

#### ***1.3.2.2 ELEVAGE***

L'élevage constitue une importante source de devises pour le Burkina Faso. La part des produits animaux, non compris les cuirs et peaux, est de 19 % de la valeur des exportations (moyenne de 1994-1998), soit le deuxième poste après le coton. Le Burkina Faso est un pays exportateur d'animaux sur pied dont la plus grande partie est dirigée vers la république de Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure, vers le Ghana et le Togo.

### ***Ressources animales***

#### ***Effectifs***

Le cheptel herbivore de la province s'élève, pour l'année 2000, à 149 089 bovins, 109 273 ovins, 171 299 caprins et 7 179 asins (MRA, 2001). Selon la Compagnie Jules Van Lancker (2000), près de 2/3 du cheptel bovin serait encore conduit en transhumance nationale ou transfrontalière.

Dans les provinces de l'Est (Santoir, 1999), la proportion de ménages agricoles possédant des bovins est très élevée; elle peut atteindre 45 % et plus (Annexe 1, Figures 14).

#### ***Systèmes de production***

En égard à la variabilité des conditions écologiques, les systèmes d'élevage au Burkina Faso sont caractérisés par une grande diversité. Cette diversité s'explique aussi par les facteurs sociaux, culturels et économiques. Deux grands types de systèmes d'élevage coexistent au Burkina Faso, à savoir les systèmes traditionnels extensifs et les systèmes d'élevages modernes, semi-intensifs à intensifs. La grande majorité des systèmes d'élevage de la Tapoa sont traditionnels et extensifs.

Le système extensif, qui s'applique à la plus grande partie de la Tapoa concerne surtout les bovins, puis les ovins et caprins. Les animaux sont conduits en troupeaux, parfois collectifs, sous la surveillance de bergers. Ce système peut se subdiviser en 2 sous-systèmes en fonction de l'ethnie qui la pratique et la taille du troupeau (Compagnie Jules Van Lancker, 2000).

- L'élevage résidant concerne des petits troupeaux appartenant aux gourmantché (Annexe 1, Figure 15). Les animaux demeurent le plus souvent dans les environs du village, mais connaissent éventuellement des courts déplacements sous la conduite de bergers soit pour éloigner le cheptel des champs durant les cultures, soit pour gagner des points d'eau pendant la saison sèche.

---

<sup>5</sup> La diminution de la durée de la jachère est indicateur du dépassement de l'équilibre ressource/population et de la saturation foncière constatée dans de nombreux terroirs. (Kleitz, 2001)



Dans ces systèmes de production, le bétail assure les besoins en traction animale et constitue une forme d'épargne facilement mobilisable.

- l'élevage pastoral transhumant concerne les grands troupeaux conduits par les éleveurs peuls (Annexe 1, Figure 16). Les grands transhumants peuls profitent des évolutions géographiques et saisonnières de la biomasse végétale et constituent des troupeaux importants exploitant des itinéraires de quelques centaines à plus d'un millier de kilomètres. Les mobiles de cette transhumance relèvent principalement des soucis d'assurer une alimentation et un abreuvement correct des animaux. Le troupeau est monospécifique bovin ou mixte, associant bovins et ovins.

### *Fonctions de l'élevage*

L'élevage de la province de la Tapoa, et plus particulièrement l'élevage bovin, est entouré d'une discrétion notamment pour ce qui concerne les effectifs

- Il a fonction d'épargne, quand la production agricole ne couvre pas les besoins de la famille, ou quand on doit faire face à des dépenses exceptionnelles (maladies, funérailles, baptêmes, dot, etc.), on vend un ou plusieurs animaux, petits ou grands ruminants, en fonction des disponibilités et des besoins. Inversement, l'argent généré par la vente des surplus agricoles est souvent consacré à l'achat de bétail ;

- il permet de fertiliser les champs soit par les gros ruminants qui en saison sèche, stationnent la nuit dans les champs, soit par le fumier des petits ruminants qui stationnent tous les soirs dans les concessions, fumier qui est transporté dans les champs.

- il est d'un apport appréciable, dans l'accroissement de la production agricole (fumure) et dans les transports ;

- il fournit divers produits : viande (consommée surtout à l'occasion de fêtes familiales et religieuses), lait (produit et vendu par les femmes peules), cuir.

### *Commercialisation*

Le commerce de bétail obéit à toute une organisation traditionnelle. Il existe des marchés à l'intérieur et à l'extérieur de la province ayant des fonctions spécifiques ; on en dénombre près de 25.

Les commerçants revendeurs achètent les animaux dans les campements ou sur des petits marchés de collecte (Diapaga, Botou, Logobou, Tansarga...) pour les revendre ensuite sur les grands marchés de bétail (Namponli, Namounou, Nadiabonli, Kantchari, Fada N'Gourma...) où d'autres commerçants les achètent pour les emmener vers l'extérieur (Ouagadougou ou Togo, Bénin, Nigeria, Côte d'Ivoire).

### *Ressources pastorales*

Le Tableau 8 présente la situation fourragère globale du pays.

**Tableau 8 : Bilan fourragère dans les différentes zones agro-écologiques du Burkina Faso (MRA, 2000 cité par Kagoné, 2001)**

Types de pâturages	Superficie des parcours (ha)	Capacité de charge moyenne (ha/UBT/an)	Capacité d'accueil (UBT)	Charge actuelle (UBT)	Taux de charge (%)
Pâturages sahéliens	1 467 800	5	293 560	759 382	258.7
Pâturages sub-sahéliens	2 767 800	5	55 560	1 098 870	198.5
Pâturages nord-soudanien	6 806 600	2.5	2 722 640	2 433 820	89.4
Pâturages sud-soudaniens	5 707 900	1.3	4 566 320	1 100 477	24.1

A la lecture de ce tableau, on s'aperçoit que les régions sahéliennes sont surchargées en bétail, alors que les zones nord soudaniennes présentent un déficit de charge plus ou moins prononcé. On comprend dès lors la nécessaire mobilité des élevages sahéliens vers ces régions.

### *Sous Produits Agricoles (SPA)*

Durant la saison sèche, les résidus cultureux constituent une ressource fourragère importante pour le bétail en transhumance. Ils regroupent les pailles de céréales telles que le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le maïs (*Zea mays*) et le riz (*Oriza sativa*) et les fanes de légumineuses, à savoir le niébé (*Vigna unguiculata*), l'arachide (*Arachis hypogea*) et le voandzou (*Voandzeia subterranea*) (Savagado, 2000). Après les récoltes, les champs sont parcourus par les troupeaux durant la saison sèche froide, de novembre à



février. L'exploitation des résidus culturels nécessite quelques fois un déplacement saisonnier de faible amplitude et permet des contrats de fumure (Kagoné, 2000).

Dans la province de la Tapoa, les quantités de résidus culturels potentiellement consommables par le bétail sont 77,3 milliers de tonnes de kg MS (Annexe 1, Tableau 9), soit 5,3 % de la zone nord soudanienne (et 2,9 % des résidus culturels du pays).

## I.4. REALITES DE LA TRANSHUMANCE

### I.4.1. TRANSHUMANCE

#### I.4.1.1 DEFINITION

Le terme « transhumance » dérive du latin *trans*, « au-delà » et *humus*, « terre », par l'espagnol transhumer, c'est à dire, « aller au delà de la terre d'origine » (Encyclopédie club-internet, 2002).

Utilisant des végétations naturelles de qualités très inégales dans l'espace comme dans le temps, les éleveurs des régions soumises au climat soudanien, et à plus forte raison au climat sahélien qui règne plus au nord, doivent faire exploiter à leurs troupeaux des espaces étendus. En effet la disponibilité en pâturages et en eau d'abreuvement varie beaucoup dans le temps et dans l'espace en fonction surtout de la pluviométrie.

Dans ce contexte d'incertitude, les pasteurs ont développé des réponses axées surtout sur la mobilité. Cette mobilité est à la fois une stratégie de recherche des meilleurs fourrages au meilleur moment, une disposition de sécurité pour faire face aux aléas climatiques ou à toute autre contrainte forte qui menace la survie de leurs animaux, une forme de partage des ressources entre les personnes en répartissant la pression humaine sur le plus large espace possible, une façon aussi d'échapper aux contraintes ou aux rivalités sociales.

Plusieurs auteurs ont essayé de définir cette transhumance mais nous nous en tiendrons à celle-ci :

La transhumance est « un système de production animale caractérisé par des **mouvements saisonniers** de caractère **cyclique** (Laplanche, 1969 cité par Timbo et al, 1990), d'**amplitude variable**. Ces mouvements s'effectuent entre des zones écologiques complémentaires (Gomez, 1979 cité par Timbo *et al.*, 1990) et **sous la garde de quelques personnes**, généralement des bergers salariés ou de jeunes hommes de la famille, **la plus grande partie du groupe restant sédentaire** (Lhoste *et al.*, 1993) ».

#### I.4.1.2 HISTORIQUE

Historiquement, la pratique de l'élevage transhumant s'est développée en tant que réponse des populations aux contraintes sévères du milieu. La faiblesse des ressources en eau et en pâturages a conduit les populations à adopter un système de mobilité de bétail en vue d'une exploitation optimale de ces ressources.

A l'origine, la transhumance n'était certainement pas un mouvement massif et de grande amplitude. La mobilité traditionnelle du bétail était contenue dans des limites raisonnables du fait de la disponibilité de l'espace foncier et de l'efficacité des modes traditionnels de gestion des terroirs.

La transhumance était un droit reconnu aux éleveurs (et non comme une simple tolérance). Les détenteurs de droits fonciers devaient subir de véritables "servitudes légales de pacage" après la période des récoltes. L'exploitation des résidus de récoltes se faisait dans la plupart des cas sans aucune contrepartie. On pouvait aussi observer la pratique de "contrats de fumure" par lesquels en échange de l'exploitation des résidus de culture, l'éleveur laissait ses animaux fumer le champ de l'agriculteur. Dans un tel contexte, il était très facile aux éleveurs de se déplacer avec leurs troupeaux et de s'installer là où les conditions d'exploitation de leur cheptel leur paraissaient favorable (disponibilité en eau et pâturage).

Force est de constater que le contexte de la transhumance a été profondément transformé (Timbo *et al.*, 1990).

Depuis les années soixante-dix, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont été frappés à plusieurs reprises par des cycles de sécheresses qui se sont répercutées sur la disponibilité en fourrage dans les pâturages et sur l'état de la végétation. Par ailleurs, l'accroissement actuel très important de la démographie humaine s'accompagne d'une extension de l'utilisation des terres et des ressources, causes de désertification. Ces phénomènes sont à l'origine de la crise écologique qui sévit dans les pays du Sahel depuis cette période. Parallèlement, le succès des programmes de lutte contre les grandes épizooties a abouti à un accroissement sensible des effectifs du cheptel. La charge animale est de moins en moins en adéquation avec le disponible fourrager. D'où la nécessité pour les éleveurs sahéliens de diversifier leurs systèmes de production et d'adapter les



transhumances. On observe notamment, au fur et à mesure que les pâturages sahéliens s'appauvrissent (ou sont de plus en plus exploités), une migration progressive des éleveurs Peuls vers des régions plus méridionales ou subsistent encore des espaces pastoraux et des terres cultivables (Toutain, 2001).

#### *1.4.2. TRANSHUMANCE ET LES AIRES PROTEGEES*

##### *1.4.2.1 GENERALITES*

En Afrique de l'Ouest, toutes les catégories d'aires protégées sont affectées par la transhumance de saison sèche et parfois on y note des cas de sédentarisation de troupeaux dans des campements plus ou moins permanents (ex : cas du village de Illéla, Burkina Faso).

Le système d'élevage de ruminants, et particulièrement de bovins, le plus largement répandu dans les zones soudaniennes à climat contrasté, est l'élevage extensif basé sur l'exploitation directe de la production primaire. Pendant l'hivernage, les pâturages sont assez productifs et le bétail dispose de fourrage en quantité suffisante dans les terroirs villageois. Mais au fur et à mesure que l'on tend vers la fin de la saison pluvieuse, la majeure partie de la biomasse se lignifie, perd une grande partie de sa palatabilité et de sa valeur nutritive et devient par conséquent un refus. Le passage des feux de brousse tardifs de saison sèche accentue le déficit fourrager au niveau des pâturages situés dans les terroirs villageois en saison sèche. Les aires protégées sont alors convoitées pour les maigres repousses que l'on observe dans les dépressions mais surtout pour leur disponibilité relative en fourrage ligneux. L'eau retenue dans les mares en chapelet dans le lit mineur des cours d'eau est aussi convoitée.

Dans tous les cas, la raison de cette occupation illégale des aires protégées à utilisation réglementée est la même : recherche de pâturage et d'eau dans un milieu où l'éleveur n'est plus contraint de s'adonner à une surveillance soutenue des animaux pour raison de circulation des véhicules ou pour éviter les cultures et les greniers des paysans (Sinsin, communication personnelle).

##### *1.4.2.2 TRANSHUMANCE DANS LA PERIPHERIE DU PARC W*

###### *L'aire migratoire peule, actuelle base arrière de la transhumance*

La transhumance qui intervient dans la région du "W" provient d'une aire de peuplement peule constituée d'ouest en est à partir du 15<sup>ème</sup> siècle et qui s'est organisée politiquement au début du 19<sup>ème</sup>, renforçant ainsi sa fonction migratoire.

La densification massive du bétail et l'extension rapide des emblavures à partir des années 1920/30, a provoqué un appauvrissement des parcours sahéliens et une réduction de leur superficie. L'espace peul est devenu saturant entre le désert et la forêt, à la faveur de transhumances de plus en plus longues et opportunistes. Il s'est étendu vers le sud à travers le Gourma au cours des années 1970 (Benoît, 1998) (Annexe 1, Figure 17).

###### *La transhumance actuelle*

La transhumance n'a franchi la Tapoa (vers le Sud) et le fleuve Niger (vers le sud-ouest) qu'en 1984. Il s'agit d'une transhumance classique qui va à la rencontre des pluies en saison sèche avant de "remonter" vers le nord en restant en deçà du front de progression de la nouvelle herbe (Benoît, 1998).

## **II. MATERIEL ET METHODES**

La présente démarche vise tout d'abord à connaître :

\*le phénomène de la transhumance et sa pratique actuelle

\*l'emprise géographique de la transhumance, son importance numérique, sa localisation en fonction du temps en périphérie du parc)

Pour répondre à ces questions, le travail de terrain s'est basé sur :

- des enquêtes sur les mouvements de transhumance auprès des éleveurs sédentaires et transhumants
- une cartographie des points structurant la transhumance (points d'eau, aires de pâturages,...).

### **II.1. ENQUETES**

#### *II.1.1. ELABORATION DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE*

Cette étude s'inscrivant dans un cadre régional, le questionnaire d'enquête a été élaboré en partenariat avec l'étudiant du Niger (Annexe 4). Le contenu s'est articulé principalement autour :

- la géographie de la transhumance (zones de départ, itinéraires, points d'abreuvement, villages traversés, zones de transit, couloirs, zones d'accueil) dans la zone d'influence du parc W ;
- des troupeaux (effectifs, espèces, races) ;
- des éleveurs (ethnie, bergers) ;
- des conflits liés à la transhumance, etc.

#### *II.1.2. DEROULEMENT DES ENQUETES*

Sur l'ensemble de la période de terrain (mai à juillet), les enquêtes ont concerné les acteurs institutionnels (Services de l'Elevage, Agriculture, projets...), les éleveurs dans leur zone de résidence et les bergers transhumants dans les zones d'accueil ou de transit de notre zone d'étude.

##### *II.1.2.1 AUPRES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS*

En premier lieu, une prise de contact s'est effectuée avec les services de l'Elevage ainsi que toutes les autres structures ayant une relation avec le domaine de l'élevage ; ce, afin de profiter de leur expérience en matière d'aménagement pastoral mais aussi de résolution des problèmes liées à la circulation du bétail.

Des séances de travail avec les techniciens des Ressources Animales ont porté sur :

- l'inventaire et localisation des pistes de transhumance utilisées, leur état actuel, leur occupation et leur utilisation par le bétail ;
- l'inventaire et la localisation des aménagements complémentaires : puits pastoraux et aires de repos ;
- les itinéraires empruntés et les différentes destinations ainsi que les taxes liées à la circulation du bétail ;
- la transhumance par l'examen des souches des certificats nationaux et internationaux ;
- la connaissance des périodes de départ et de retour ainsi que des zones d'accueil ;
- la circulation du bétail à l'intérieur d'un terroir, les difficultés rencontrées et les initiatives locales développées ;
- et les cas connus de conflits liés aux déplacements des animaux et les solutions trouvées ou envisagées ;

*Rem :* L'ensemble de ces entretiens a permis également d'ébaucher un programme d'investigation de la zone d'étude (où, quand, comment enquêter les bergers ?...)

##### *II.1.2.2 AUPRES DES BERGERS ET ELEVEURS TRANSHUMANTS*

Un questionnaire d'enquête semi-ouvert a été soumis aux bergers et éleveurs volontaires. Au total, 38 personnes ont été enquêtés. Le choix des bergers à enquêter s'est fait aléatoirement

Dans les **zones d'accueil**, avec l'aide des bergers en cours de transhumance, les informations à collecter ont porté sur les pratiques :

- à l'échelle de la saison de transhumance, à savoir l'itinéraire suivi, les passages obligés, les obstacles, les points d'abreuvement, les zones à problèmes, les espèces fourragères recherchées...;



-les mouvements de conduite tout le long des déplacements de transhumance. Il faut pouvoir identifier les localisations successives. Travail par enquêtes auprès des bergers et reconstituer le parcours qu'ils ont effectué.

-à l'échelle de la journée, pour le pasteur et l'animal, à savoir le circuit pastoral sites de pâturage, espèces recherchées, horaires de pâturage, d'abreuvement, pâturage nocturne, localisation du parc de nuit, etc.

Dans les **zones de départ**, l'enquête a concerné les éleveurs propriétaires des troupeaux transhumants. Chez ces acteurs, l'enquête s'est attachée à connaître les stratégies d'évolution de la transhumance, l'ampleur du phénomène (effectifs et proportion des troupeaux concernés, espèces animales), les raisons de la transhumance, les axes de transhumance, le calendrier des mouvements, les facteurs de variation inter-annuelle, les conflits et leurs modes de règlement, etc.

## **II.2. SPATIALISATION DE LA TRANSHUMANCE**

Pour connaître le phénomène spatial de la transhumance, chaque piste de transhumance ont été recensée au moyen des points élémentaires et indispensables à la transhumance tels que les points d'eau (forages, puisards, barrages, mares temporaires/permanente, ...), les infrastructures relatives à l'élevage transhumant (parcs de vaccination, postes d'élevage, marchés, couloirs de passage, postes vétérinaires...), les zones d'accueil, de départ, de transit, les aires de repos et de pâturage...

Afin de limiter les déplacements, les relevés GPS n'ont pu être réalisé en temps réel (suivi des transhumants), les itinéraires ont donc été reconstituées à partir des données d'enquêtes et des témoignages des villageois.

### ***II.2.1. GPS : DESCRIPTION ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT***

#### ***II.2.1.1 MATERIELS ET FONCTIONS UTILISES***

Le GPS de type Garmin II + a été utilisé dans le cadre de ce travail. Il a été programmé en mode *waypoints* afin de collecter les informations géographiques (balises, points d'eau, infrastructures, villages, ...) situées sur les axes de transhumance. La trace de ces itinéraires de transhumance est formée d'une succession de coordonnées géographiques enregistrées en UTM (Universal Transverse Mercator).

### ***II.2.2. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)***

#### ***II.2.2.1 METHODOLOGIE***

Pour le SIG et les travaux cartographiques par pays, des accords de principes ont été obtenus pour l'utilisation du Projet Cartographie des aires protégées du Ministère de l'Environnement et de l'Eau à Ouagadougou (Burkina Faso).

La méthodologie comprend les 3 étapes suivantes :

- Délimitation de la zone d'étude sur un fond de carte ;
- Saisie et traitement des données collectées à l'aide du GPS ;
- Composition cartographique

#### ***Constitution du fond de carte de la zone d'étude***

Pour constituer le fond cartographique de travail, ont été superposés :

-un fond de carte, constitué à partir de la Banque Nationale des Données Topographiques à l'échelle 1/200 000 ème (BNDT 200) de l'IGB (cartes de Diapaga, Pama, Kandi et de Kirtachi) ;

-les éléments cartographiques indispensables de la BNDT 200 : localités, réseau hydrographique, relief et les aires de faune... ;

-les données de l'étude, collectées à l'aide d'un GPS ;

#### ***Saisie et traitement des données***

Pour être traitées, les informations collectées à l'aide du GPS ont été transférées dans l'ordinateur.

Les données (coordonnées géographiques) ont été saisies et organisées à l'aide du logiciel Excel. Les données sont ensuite enregistrées en format « *dbf ou txt* » pour être générées en objets cartographiques (points, lignes, polygones) à partir des logiciels SIG (Arc Info et Arc View).

### **Composition et édition cartographique**

En reliant tous les points relevés au GPS, on obtient la carte des axes de transhumance dans la zone d'influence du parc W.

## **II.3. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE**

### **Critères d'échantillonnage**

Bien que le choix des bergers se veuille aléatoire sur le terrain il en a été tout autrement. Face à la méfiance des bergers rencontrés en brousse, nous avons été contraint de modifier notre méthode d'approche (durée de l'enquête, lieu de l'enquête, nombre de bergers enquêtés...).

### **Quantification des flux de transhumance**

- La quantification des flux de transhumance n'a pu être réalisé correctement du fait du manque de données fiables. En effet, les Certificats Internationaux de Transhumance délivrés par les Services de l'Elevage ne sont guère utilisables du fait que beaucoup des transhumants ne les possèdent pas ou encore que le nombre d'animaux recensés ne représente qu'une partie du véritable effectif.

- Pour des raisons techniques, la partie terrain a commencé assez tardivement (mi-mai) ; ainsi l'observation de la transhumance n'a concerné qu'une partie du phénomène. Le départ des premiers transhumants (dès décembre) n'a pu être observé, ce qui a fortement limité la quantification du phénomène de transhumance. Pour réaliser une bonne estimation des flux, il aurait fallu démarrer le comptage dès décembre, à des points stratégiques tels que des points d'eau ou des couloirs de transhumance.

### **Identification des axes de transhumance**

L'identification des axes de transhumance n'a pas été tâche facile car ils sont nombreux et la majorité ne sont pas matérialisés. Ces axes de saison sèche se concrétisent uniquement par un ensemble de points comme des points d'eau, des aires de pâture, des villages traversés.

En plus de ces difficultés, se rajoute la notion de temps. En effet, l'utilisation de ces axes est fonction de l'état des ressources, du berger, de la précocité des pluies...c'est à dire que chaque année, l'axe diffèrera légèrement de celui de l'année précédente.

### **Problème de praticabilité du terrain**

Avec un démarrage tardif du stage et une arrivée précoce des pluies, la période de terrain a été écourtée.

### **Zone d'influence et zone d'influence**

Selon Kleitz (2001), la zone périphérique du Parc W s'étend depuis la limite extérieure de la zone tampon sur un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres. En fait, il s'agit du reste des territoires de Logobou, Tambaga, Tansarga, Namounou et Diapaga.

Dans le cadre de la problématique de la transhumance ; il est plus intéressant de se focaliser sur la notion de zone d'influence. Cette dernière est de toute évidence différente de la zone périphérique ; en effet les troupeaux transhumants proviennent de régions et pays multiples (ex : Niger, diverses provinces du Burkina Faso). Afin de pouvoir appréhender au mieux ce sujet, il faudrait le gérer de façon régionale.



### III. RESULTATS ET DISCUSSION

#### **III.1. PRATIQUES DE LA TRANSHUMANCE EN PERIPHERIE DU PARC W**

Au cours de nos enquêtes, nous avons pu discuter avec 37 bergers transhumants dont 60% étaient nigériens.

##### *III.1.1. HOMMES CONCERNES PAR LA TRANSHUMANCE*

Dans le phénomène de transhumance, 2 types d'acteurs jouent un rôle important :

- le propriétaire qui confie son troupeau au berger ;
- le berger transhumant suit le troupeau durant toute la saison sèche.

##### III.1.1.1 CHOIX DES BERGERS

Pour transhumer, la distance est grande entre terroir d'attache et zones d'accueil. De tels voyages comportent toujours une part de risques et d'aventure (conflits, agressions physiques, conditions de vie difficiles...). Ce long "voyage" nécessite une certaine organisation.

Pour être prêt à partir en transhumance le berger doit :

\*avant tout, volontaire ;

\*deuxièmement mais tout aussi important, le berger doit faire partie de la proche famille (fils, neveu, cousin). En faisant ce choix, le propriétaire s'assure que les bergers prendront particulièrement soin de leur troupeau<sup>6</sup>, en leur évitant le plus possible les lieux interdits aux animaux domestiques (champs de culture et aires classées). En cas de litige, ils prennent eux-mêmes les décisions ce qui permet de régler vite le conflit ;

\*même s'il est un proche parent, il doit avoir la considération et la confiance du propriétaire ;

\*le berger responsable du pâturage des troupeaux doit avoir au minimum 18 ans ;

*Rem* : En cas de force majeure (bergers trop jeunes, manque de confiance du propriétaire), le propriétaire lui-même partira en transhumance (accompagné ou non).

Dans certaines familles, de jeunes enfants (en dessous de 17 ans) sont envoyés en transhumance pour se former et conduire les moutons. C'est avec l'âge, son amour pour l'élevage et sa qualité de "bon berger" que plus tard on lui confiera à lui aussi la garde du troupeau. Lorsqu'il sera plus âgé, en fonction de sa qualité de berger et de son amour pour les bêtes, on lui confiera la garde de gros ruminants.

##### III.1.1.2 ROLE ET ACTIVITES

Le rôle premier de tout berger est de conduire le troupeau afin que les bêtes se nourrissent et s'abreuvent dans les meilleures conditions, et qu'elles "reviennent en forme".

Au sein de ces bergers, il existe une hiérarchie (qui n'est pas fonction de l'âge). Le "chef" des bergers (> à 18 ans) est celui qui a acquis une expérience solide dans la conduite du bétail en transhumance et à qui l'on confie la responsabilité :

\*du troupeau (santé, choix et adaptation du parcours, vente d'animaux et ravitaillement). Le confiage d'animaux confère au berger une grande importance morale, car il symbolise la confiance qu'on lui accorde.

\*des autres bergers seront sous son couvert durant toute la transhumance et lui doivent obéissance.

##### III.1.1.3 AGE ET NOMBRE

Au cours de nos entretiens avec les bergers transhumants, il s'est avéré que la plupart des bergers rencontrés avaient 25-30 ans ; toutefois l'âge peut varier de 7 à 60 ans.

L'analyse des données a indiqué que les grands troupeaux qui partent en transhumance sont généralement accompagnés de 3 bergers ; toutefois il est possible de voir 8 bergers chargés d'un même troupeau. Dans ce cas précis, le troupeau était le résultat du regroupement des animaux de 3 frères.

##### III.1.1.4 STATUT, REMUNERATION

La rémunération des bergers dépend de leur tâche :

---

<sup>6</sup> Dans la tradition peule, les parents offrent à leurs enfants le jour du baptême 2 génisses. Avant que l'enfant ne soit majeur, les génisses auront mis bas plusieurs fois et la taille du troupeau sera accru. Le droit de propriété des fils ne peut être manifesté qu'après la mort du père où chacun pourra retirer ses bœufs en plus de sa part d'héritage.

-les enfants de 7 à 17 ans qui conduisent les troupeaux pour la famille pendant la saison sèche ne reçoivent aucune rétribution matérielle, c'est un devoir de famille.

-par contre les bergers adultes, propriétaires de bêtes, qui conduisent les animaux de leurs familles sont rémunérés en nature :

- ils bénéficient du lait des vaches de l'ensemble des troupeaux qu'ils conduisent ;
- ils décident eux-mêmes des contrats de fumure pour lesquels ils sont rémunérés.

### *III.1.2. ANIMAUX CONCERNES PAR LA TRANSHUMANCE*

Des enquêtes, il ressort que la transhumance ne concerne qu'une partie des animaux domestiques de la concession. Certains animaux restent en terroir d'attache, notamment :

-des vaches laitières (3-4), afin d'assurer une petite production de lait pour le noyau familial (50 % des réponses) ;

-des chèvres (40,9 %) ;

-et dans des situations exceptionnelles, quelques animaux qui sont déjà à un stade avancé de fatigue (dénutrition).

La transhumance dans la zone d'influence du parc W concerne surtout les bovins et, dans une moindre mesure, les ovins.

Le cheptel bovin est presque exclusivement représenté par deux races locales : les zébus Peuls soudanais type burkinabé (*Bos indicus*) (Annexe 1, Figure 19) et les races Djelli du Niger (Annexe 1, Figure 20).

Les petits ruminants transhument aussi car ils ne supportent guère la chaleur et n'ont pas la capacité de la chèvre à se nourrir sur les ligneux. Le cheptel ovin est essentiellement constitué de moutons à poils : Bali-Bali, originaires du Niger (Annexe 1, Figure 18).

#### *III.1.2.1 EFFECTIFS*

Depuis la mission Toutain de 2001, le constat reste le même. Il n'existe pas de statistiques fiables sur les effectifs des troupeaux transhumants, faute d'enregistrement formel de ces mouvements par les services techniques décentralisés.

Il faut remarquer que la tâche demandée est difficile. En effet, les transhumants ne respectent guère la réglementation relative à la transhumance du pays d'accueil (arrêté conjoint n°2000-30/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000). Dans ces articles, on trouve notamment des précisions sur l'admission des animaux transhumants :

\* Celle-ci est subordonnée à la présentation par leurs propriétaires, ou ceux commis à leur gardiennage sur les certificats et documents officiels (documents sanitaires et Certificat International de Transhumance (présentation aux postes d'élevage) ;

\*l'obligation de se présenter spontanément les animaux aux postes d'élevage situées le long des pistes empruntées ;

\*l'obligation de respecter les pistes de transhumance et l'itinéraire préalablement établi

#### *En périphérie du Parc W*

Les données du chef de poste d'élevage de Kotchari (Annexe 1, Tableau 10), dernier poste d'élevage avant la frontière béninoise, nous ont tout de même permis d'estimer le flux officiel d'animaux présent.

Les informations recueillies durant 3 ans (Annexe 2, Tableau 11), permet d'estimer le flux moyen annuel officiel. Durant la transhumance de saison sèche, entre **décembre et juin**, la zone de Kotchari accueille environ **7 500 animaux** (ovins, bovins).

Avec l'instauration d'une taxe de transhumance sur le couloir d'Arli, il nous a été possible d'estimer le flux d'animaux qui sortent du Burkina pour aller au Togo, Bénin. Ces résultats ont été reportés dans les Tableaux 12 et 13 (Annexe 1).

84 % troupeaux enregistrés sont burkinabè.

Dans 70 à 75 % des cas, les animaux sont conduits en troupeaux monospécifiques (ovins ou bovins).

#### *Troupeaux ovins monospécifiques*



Seulement 18 troupeaux ovins ont été enregistrés sur la période du 31 décembre 2001 au 4 juillet 2002. La taille du troupeau moyen au Burkina est de 38 bêtes alors que le troupeau moyen nigérien comporte 62 animaux (minimum : 10 têtes, maximum : 110 têtes).

Il est à noter que les troupeaux nigériens représentent 67 % du nombre total de troupeaux ovins enregistrés.

#### *Troupeaux bovins monospécifiques*

L'espèce bovine se retrouve dans 95 % des troupeaux transhumants et dont 65 % des troupeaux sont monospécifiques. La taille de ces derniers varie de 10 à 176 têtes, avec la taille moyenne de 40 bêtes (dont toutes ne sont pas en propriété).

#### *Troupeaux mixtes (ovins et bovins)*

Seulement 25 % des animaux transhumants sont conduits en troupeaux mixtes. Dans les troupeaux nigériens comme burkinabè, on retrouve le ratio bovins/ovins (5-6/ 2 ovins).

Dans notre cas, les troupeaux sont constitués d'une quarantaine de bovins et de 16 ovins.

>>Pour la période du 10 décembre 2001 au 4 juillet 2002, 339 troupeaux (284 burkinabé et 55 nigériens), totalisant **16 406 animaux** (13 782 bovins, 2 624 ovins et caprins), sont passés par le couloir officiel de transhumance d'Arli..

#### **En périphérie du Parc W**

Avec les données recueillies, **pour l'année 2001-2002**, on peut dire que la province de la Tapoa a vu son territoire traversé par **au moins 20 518 bovins et 4 351 ovins** (Sources : poste forestier d'Arli et poste d'élevage de Kotchari).

#### **Dans le Parc W**

Au cours de la période de notre mission (**mai 2002**), un survol aérien du Parc régional du W sur les 3 pays (Bénin, Burkina et Niger) a été réalisé, et dont l'objectif principal était de recenser la population d'animaux sauvages en périphérie et dans le Parc W.

Les premiers résultats (non publiés) nous indiquent que **23 840 bovins et 1 254 petits ruminants** ont été dénombrés dans le Parc (Bénin, Burkina, Niger) et dont l'essentiel des troupeaux se trouvent au Bénin.

**Seuls 755 animaux** (685 bovins et 70 ovins) ont été répertoriés dans le Parc W (Burkina Faso)

### **III.1.3. RAISONS DE LA TRANSHUMANCE**

La motivation principale de la transhumance est le manque de disponibilité, momentanée ou saisonnière, de fourrage et d'eau dans la zone de résidence.

Une simple description du milieu sahélien et nord-soudanien du Niger et du Burkina Faso donne une idée des problèmes que l'éleveur doit résoudre pour entretenir son troupeau.

L'abondance et la qualité du pâturage varient cycliquement au cours de l'année et leur utilisation est étroitement subordonnée à la présence de l'eau, qui constitue un important facteur limitant des pays sahéliens. Dans un tel contexte de précarité, la stratégie adoptée par les pasteurs est la mobilité pour assurer difficilement la couverture du besoin alimentaire de leurs animaux.

De plus en plus aujourd'hui une autre raison sous-jacente pousse les éleveurs à se mouvoir. Au-delà des pâturages mangés ou brûlés, la brousse diminue au détriment des cultures, comme le coton.

A cause de cette saturation foncière, la transhumance se justifie par le désir de quitter les zones de résidence pour éviter les dégâts aux cultures et les conflits qu'ils entraînent avec les agriculteurs.

>>L'objectif principal de l'éleveur est d'assurer la sécurité alimentaire et les autres besoins de la famille. Pour ce faire, il met en œuvre un ensemble de stratégies et de pratiques visant à valoriser les ressources fourragères gratuites basées sur la mobilité du troupeau. La transhumance apparaît comme une impérieuse nécessité.

Les transhumances répondent aux objectifs suivants :

- sauver les animaux d'une mort certaine pendant la période de "soudure" fourragère ;
- valoriser les complémentarités écologiques entre la zone sahélienne et les régions soudaniennes ; ce qui contribue à un déstockage spontané et sans force des zones arides et semi-arides.
- augmenter la productivité des animaux (en lait, en viande, en croissance) par l'utilisation de bons pâturages et points d'eau ;

- réaliser un déstockage saisonnier des parcours sahéliens dont la capacité d'accueil est largement dépassée, et maintenir ainsi le fragile équilibre de l'écosystème entre le bétail et les ressources ;
- réduire les risques de conflits sur les zones de cultures.

### *III.1.4. PRATIQUES PASTORALES CHEZ LES ELEVEURS*

#### ***Gestion du troupeau : pratiques d'agrégation***

Entre les terroirs de départ et les zones d'accueil, la distance est grande. Les déplacements peuvent se limiter à un changement de région, comme ils peuvent aussi dépasser les limites frontalières. De tels voyages comportent toujours une part de risque et d'aventure. Ils nécessitent une certaine organisation qui diffère selon les situations et le choix des éleveurs (Toutain *et al.*, 2001).

Au sein de chaque famille, les éleveurs-propriétaires s'organisent aussi entre eux pour regrouper les petits troupeaux. Ils choisissent alors de jeunes hommes pour conduire et accompagner le bétail. Chez les peuls, le troupeau de plusieurs frères peut être géré collectivement ; un des fils (ou neveu) en assurera le gardiennage.

Cas 1 : Lorsque la saison a été dure ou que les bergers sont partis trop tard ; ils sont amenés dans certains cas, à diviser le cheptel familial en deux troupeaux : le troupeau des animaux forts et le troupeaux d'animaux faibles. Cette division a lieu en début de saison sèche, au moment du départ de la transhumance. Les troupeaux partent ensemble mais les animaux faibles passent la saison sèche dans une zone d'accueil proche ; alors que le troupeau « fort » continue plus au sud pour trouver de meilleurs pâturages encore.

Cas 2 : Dans certains terroirs d'attache, les éleveurs se rassemblent par territoire et constituent des groupes de troupeaux. Au moment du départ en transhumance, les bergers partiront et choisiront ensemble le même trajet, même zone d'accueil ; et iront jusqu'à partager le même parc de nuit.

#### ***Contrat de fumure***

Dans les zones à dominante agricole où se pratique l'élevage sédentaire, les terres agricoles cultivées ou en jachères relèvent de la maîtrise foncière des familles qui les ont défrichées en premier lieu.

En ce qui concerne les droits de pâturage et d'accès aux points d'eau naturels, ils sont les mêmes pour les habitants du terroir et les éleveurs étrangers (transhumants) accueillis. Le droit d'usage portant sur le parcours naturel et les jachères reste donc un droit collectif avec liberté de pâture pour tout le monde quelques soit l'origine géographique ou ethnique de l'éleveur. En d'autres termes, il n'y a pas de revendication sur des zones de pacage spécifiques ; l'occupation effective est fonction de la formule « les premiers arrivés sont les premiers servis ». Dans un tel contexte, il est très facile aux éleveurs de se déplacer avec leurs troupeaux et de s'installer là où les conditions d'exploitation de leur cheptel leur paraît favorable (disponibilité en eau et pâturage).

Il y a lieu de faire remarquer que aujourd'hui l'exploitation pastorale des résidus de culture se formalise beaucoup plus sous forme de « **contrats de fumure** », par lesquels en échange de l'exploitation des résidus de cultures (mais aussi du logement, de la nourriture et de la protection du berger), l'éleveur laissait ses animaux fumer le champ de l'agriculteur. Toutefois, ces contrats ne sont pas sans règle d'accès ; dès lors que la période de semis est commencée, les contrats sont rompus.

Pour cette année 2002, jusqu'à début juin : date des retours, les bergers ont pu obtenir des contrats de fumure car les semis n'étaient encore qu'à l'état de plantules et ne pouvaient subir que peu de dommages de la part des animaux.

Bien que ce genre de contrat soit fréquent (65 %), il faut souligner que leur **durée des contrats est court** (2-3jours). Les bergers préfèrent rester "libres" de se déplacer à leur guise et trouver les zones où les pluies sont tombées, alimenter le troupeau dans les meilleures conditions et trouver ainsi la meilleure zone de pâture. Mais aujourd'hui de plus en plus au Burkina, les agriculteurs prennent conscience de l'effet bénéfique de la fumure. Certains agriculteurs vont jusqu'à offrir leur gîte aux transhumants pour recevoir de la fumure. Par contre au Togo, les éleveurs qui s'en vont dans ce pays d'accueil trouvent un pays à majorité agricole et où les paysans ne font pas grand cas des animaux. Les cultures sont pratiquées toute l'année, et le risque de dégâts par le bétail est permanent.

#### ***Choix du parcours : motivation des pratiques et critères de décisions***



Dès les premières pluies le berger et son troupeau, partent à la recherche de pâturages suivant des itinéraires traditionnels de transhumance (orientés Nord-Sud) généralement connus de tous. Ce n'est qu'en cas de troubles sociaux ou de calamité que les transhumants quittent leur itinéraire.

Les itinéraires de transhumance ne sont apparemment pas toujours choisis en privilégiant un lieu particulier d'installation des troupeaux. L'itinéraire adopté paraît être plus un « parcours » au sens zootechnique qu'une piste choisie pour atteindre le plus vite possible, et dans les meilleures conditions, la zone d'accueil.

Les itinéraires suivis sont donc des parcours à plusieurs étapes dont la longueur et le tracé sont dépendants de l'expérience acquise les années précédentes mais sont actualisées et adaptées à chaque fois en fonction des possibilités d'exploitation des ressources pastorales (précocité des pluies, qualité des pâturages, accès à des points d'abreuvement, pistes de transhumance), des informations collectées préalablement par des éclaireurs ou à partir d'autres sources (marchés, ...) que les bergers détermineront la date de départ, le trajet, le lieu de destination des animaux.

D'autres facteurs déterminent aussi les mouvements des troupeaux et des hommes comme la sécurité du bétail et des éleveurs (nature des conflits, leur fréquence, leur manifestation, le vol de bétail et les agressions physiques, les tracasseries administratives et douanières).

L'ensemble de ces informations permet à l'éleveur de définir l'itinéraire de transhumance et le lieu de destination de l'année en cours. Ce qui donne assez de flexibilité aux pasteurs pour faire face aux besoins de subsistance. Au cours du parcours, le berger peut modifier lui-même l'itinéraire s'il juge que les potentialités fourragères sont meilleures à quelques kilomètres de la zone d'accueil initialement prévue.

*Rem :* D'une année sur l'autre, d'un ménage à l'autre et selon les informations récoltées, l'éleveur déterminera la date de départ, le trajet et le lieu de destination de ses animaux.

Ex : L'état précaire des animaux au départ de la transhumance nécessite le choix d'un itinéraire disposant de ressources fourragères et de points d'abreuvement mais qui doit aussi être le plus court possible afin d'éviter que les animaux déjà très affaiblis ne meurent de fatigue.

>>Comme on a pu le constater, les stratégies de gestion pastorale des éleveurs peuls sont élaborées selon les saisons de l'année et non pas sur un pas de temps pluriannuel. La **mobilité** et **l'exploitation opportuniste des ressources constituent le fondement du système pastoral peul**. Par ailleurs, la pluviométrie, déterminant majeur de la disponibilité fourragère, constitue le principal facteur de variation des stratégies.

### *III.1.5. CALENDRIER DE LA TRANSHUMANCE*

Les mécanismes clés d'exploitation des ressources pastorales s'organisent autour de la chaîne de pâturage annuelle, du circuit pastoral quotidien, de la transhumance et de la surveillance continue des parcours.

#### *III.1.5.1 CHAÎNE DE PATURAGE ANNUELLE (EN SAISON SÈCHE)*

Le départ en transhumance n'est pas fixe, il est commandé par l'état des ressources et dépend donc des conditions climatiques. En régions nord-soudaniennes du Burkina Faso, la transhumance couvre la période de décembre à juin (Annexe 1, Figure 21).

77 % des bergers enquêtés partent en transhumance vers le Sud à la recherche de meilleurs pâturages en fin de saison sèche. En effet, en terroir d'attache les ressources fourragères locales ne suffisent pas à cette période de l'année (Annexe 1, Figure 7 à 10).

Au Burkina, comme au Niger, le départ en transhumance de saison sèche peut commencer dès la fin de l'exploitation des résidus culturels après les récoltes de céréales et avec le tarissement des mares temporaires. Dès novembre, les petites mares sont épuisées et les troupeaux vont occuper les pâturages proches des puits temporaires. A mesure que les points d'eau s'assèchent, les troupeaux se regroupent en janvier vers ceux, un peu plus importants, qui sont encore utilisables pour l'abreuvement.

Ainsi, certains transhumants quittent leur terroir d'attache dès le mois de décembre. A cette période de l'année, on observe tout particulièrement le départ des troupeaux d'ovins (« moutonniers<sup>7</sup> ») venus du Niger et qui quittent les régions sahéliennes pour les zones moins arides. Ce départ précoce s'explique par le fait que les moutons ont du mal à supporter la saison sèche.

---

<sup>7</sup> éleveur possédant un cheptel constitué uniquement d'ovins

Toutefois, c'est surtout à partir d'avril que l'on observe l'arrivée d'un grand nombre de troupeaux transhumants bovins (mixtes ou monospécifiques) dans les zones d'accueil. Dans 63 % des cas, la « descente » prend au minimum 15 jours et au maximum 1 mois.

En mai et juin, les pluies précoces permettent la reprise de la végétation herbacée (repousses des graminées vivaces) que les animaux pâturent jusqu'à l'installation des pluies dans les terroirs d'attache. Les troupeaux concentrés autour des points d'eau permanents (bas-fonds et puisards, puits profonds, mares permanentes, rivières ...) quittent ces zones sur-pâturées pour se disperser sur les pâturages non occupés en saison sèche en raison du manque d'eau ; ils s'abreuvent alors aux flaques résultant des pluies on assiste alors à un brusque éclatement des concentrations de bétail.

A partir de fin juin-début juillet, les troupeaux « descendus » dans le sud commencent à « remonter » vers leur lieu de résidence habituel. Les zones d'accueil deviennent impraticables pour les troupeaux à cause de la levée de semis dans les champs.

### III.1.5.2    CIRCUIT PASTORAL QUOTIDIEN

Les déplacements quotidiens sont fréquents sur les parcours avec une seule intention : abreuver les animaux et leur trouver le meilleur pâturage.

#### Emploi du temps

Chaque jour est un rituel. Les bergers se regroupent sur le parc de nuit et inspectent leur troupeau avant la traite et soins des jeunes veaux de 6h30.

De 6h30 à 7h : départ pour le pâturage (jachères, champs et bas fonds à quelques km). Le troupeau se met en marche pour aller au pâturage.

Le plus souvent, en milieu de matinée (vers 11h) ou lorsque l'occasion se présente, les animaux se retrouvent autour du bas fond ou de la mare pour s'abreuver.

Entre deux temps de pâturage, les animaux sont mis au repos dans le champ que le berger veut (ou s'est engagé) à fumer.

Vers 18h-18h30 : retour au parc de nuit, les bergers se ravitaillent et aux alentours de 22h30 : le berger "de nuit" (aîné) repart avec le troupeau pour aller pâturer les champs et jachères proches des concessions ; et ce n'est que vers 4h qu'il rentre les animaux au parc jusqu'au lendemain 6h30.

>>Au moment de la transhumance, le circuit pastoral demande une véritable organisation des bergers entre eux. Les aînés assurent tout au long de la transhumance, le pâturage nocturne. Alors que les plus jeunes, assurent le pâturage en journée.

#### Eau

En saison sèche, l'accès à l'eau constitue l'élément essentiel de l'utilisation des terres pastorales. Les points d'eau sont rares et l'abreuvement se fait principalement grâce aux puisards, creusés dans le lit des cours d'eau temporaires.

Il faut souligner que l'accès aux points d'eau naturels (mares, rivières..) n'est pas strictement réglementé au niveau du village. Par contre l'accès aux points d'eau aménagés (puits, forages...) pour l'abreuvement des animaux peut être assorti de conditions de rétribution au bénéfice des détenteurs du point d'eau.

#### Pâturage

Les ressources fourragères du territoire pastoral comprennent des pâturages naturels de savane, les jachères et les fourrages post-récolte, exploités en proportions variables selon la saison.

En saison sèche, les ressources fourragères herbacées disponibles pour les animaux sont les champs couverts de chaumes et les jachères, la brousse se faisant de plus en plus rare.

Outre la consommation sur pied au pâturage, certains ligneux sont régulièrement émondés et distribués à toute ou une partie du troupeau (les animaux faibles). Il en est ainsi des espèces telles que le *Pterocarpus ericaneus*, *Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Strychnos spinosa*.

>>Au départ de l'approche spatiale et temporelle de l'espace, le berger peut organiser l'exploitation des ressources fourragères par le troupeau sous forme de chaîne de pâturage annuelle et de circuit pastoral quotidien dans le but de maximiser l'ingestion. L'état des pâturages fait l'objet d'une surveillance continue, ce qui permet au pasteur d'ajuster l'offre à la demande fourragère du troupeau par la mobilité. La



transhumance annuelle, qu'ils organisent en direction des zones méridionales plus arrosées, vise à atténuer les effets de crise fourragère qui sévit dans la zone d'étude durant la période de décembre à juin.

D'une manière générale, les éleveurs peuls mettent en œuvre une stratégie d'exploitation opportuniste des ressources pastorales collectives basées sur la mobilité pour atteindre leurs objectifs. Mais, face à la pression foncière accrue rendant très difficile les déplacements et l'exploitation des espaces pastoraux ...

### *III.1.6. GEOGRAPHIE DE LA TRANSHUMANCE*

#### *III.1.6.1 PISTES DE TRANSHUMANCE<sup>8</sup>*

Grâce aux entretiens avec les bergers transhumants et les éleveurs, il a été possible d'apprécier l'intérêt relatif des différents axes suivis par les troupeaux transhumants dans la périphérie du W.

Les principales voies de transhumance relevées ont été cartographiées et reportées sur la Figure 1 (Annexe 2). L'une des grandes voies de transhumance part du Niger, passe par Botou, puis longe la limite du parc du W. Le passage au Bénin se fait ensuite par l'un des deux couloirs, celui de Kondio et celui de l'Arli (Annexe 2, Figure 1).

En examinant ce document, on remarque que :

- ces mouvements sont **d'orientation nord-sud** et partent généralement de la zone sahélienne, et des autres régions à bilan fourrager chroniquement déficitaire, vers les régions méridionales (Sud-Ouest et Est du Burkina, Bénin, Togo)

- Les **itinéraires de transhumance identifiés sont multiples et très divers** quant à leur longueur et leur destination apparente ;

- La longueur de ces itinéraires peut dépasser 200 km dans certains cas. Les plus nombreux sont d'une **amplitude de 100 km** ;

- si les aires protégées n'ont pas vocation à accueillir des troupeaux transhumants, on s'aperçoit cependant que de nombreux itinéraires de transhumance s'en rapprochent beaucoup et dans certains cas les traversent (voire s'y installent).

Les observations faites en suivant ces itinéraires permettent de souligner que :

- Aucune matérialisation sur le terrain, ni signe particulier (hormis quelques tâches de peinture sur les arbres) ne permet de savoir que l'on suit une piste de transhumance et un itinéraire précis entre une terroir d'attache et une zone d'accueil. Pourtant, en pleine brousse, le berger s'oriente précisément avec des points de repère (baobab, camp peul...). Si l'on ne suit pas un tracé précis à quelques dizaines ou centaines de mètres près, on suit un itinéraire dont les étapes, les ressources et les difficultés sont très clairement connues.

- les difficultés de passage rencontrées sur ces itinéraires sont essentiellement liées à l'empiètement des pistes par les champs et au manque d'accessibilité des points d'eau (mares et bas fonds) du fait des cultures installées tout autour (Annexe 1, Figure 22).

>>>En saison sèche, d'après les bergers, les pistes sont peu empruntées par les troupeaux. A cette période, la ressource en eau est le facteur limitant ce qui contraint le berger à employer le parcours qui rejoint les points d'eau (flaques, bas-fond...).

Les bergers accompagnant les troupeaux modulent leur trajet de saison sèche en fonction de la présence de points d'eau naturels permanents.

Au moment de la remontée, les itinéraires suivis sont assez différents. Au moment des retours, en saison des pluies les points d'eau sont multiples et les transhumants se dispersent et profitent des écarts locaux entre ressources disponibles et charge de bétail, seuls les champs semés posent problème.

#### *III.1.6.2 ZONES DE DEPART*

Les points de départ des troupeaux transhumants sont multiples mais les principales zones de départ des troupeaux, qui fréquentent la région du parc W et des réserves proches, sont généralement des zones ou des villages à fort peuplement d'éleveurs, d'ethnie peule le plus souvent (Annexe 2, Figure 1). Ce sont surtout :

- au Niger : Makalondi, Torodi, Tamou, Say, Dar Salam et Tiellol Ballol

<sup>8</sup> Itinéraire des animaux en transhumance en vue de l'exploitation des points d'eau, des pâturages et des cures salées (RAF, Art. 89)

-au Burkina Faso : province de la Tapoa : Botou, Kantchari, Diapaga, Namounou ; province du Gourma : Nassougou, Mattiacoali ;

*Rem* : au Burkina Faso, il est fréquent d'observer que des troupeaux partis en transhumance sont remplacés par d'autres qui viennent de régions moins favorisées.

>>Malgré l'absence d'informations chiffrées, il est juste d'affirmer que l'étendue des terres utilisables par l'élevage pastoral se rétrécit au gré de la progression du front agricole, elle-même déterminée par l'accroissement démographique. Malgré tout, la zone soudanienne reste globalement sous-exploitée par rapport à ses potentialités pastorales.

### III.1.6.3 ZONES D'ACCUEIL

Les zones d'accueil des troupeaux transhumants qui fréquentent la région du parc W et des réserves proches sont surtout :

-au Burkina Faso : Logobou et ses environs (22,9 %), Kotchari et ses environs (45,7 %), Nadiabonli et ses environs (14,3%) et la province de la Kompienga (Tambarga)

-au Bénin : Goumori, Mondori (11,4 %)

-au Togo : Koulou (5,7 %)

Le choix des zones d'accueil est en rapport étroit avec la précocité des pluies, la présence de grandes étendues de pâturages de bas-fonds, la disponibilité en points d'abreuvement pérennes. Or la proximité des aires classées offre cette sécurité aux éleveurs : présence à proximité de pâturage et d'eau, et possibilité d'exploitation d'herbe fraîche dont la pousse est occasionnée par les pluies précoces. Toutefois ces "zones d'accueil" ne sont pas sans risque (perte d'animaux dues aux vols et à la prédation par les fauves, contamination des animaux par des maladies contagieuses comme la trypanosomose et la répression exercée par les agents forestiers).

>>Au regard des objectifs énoncés plus haut, la périphérie du parc W constitue la zone d'accueil par excellence (Annexe 1, Figure 1) de nombreux transhumants (pâturages et eau), qu'ils soient en provenance du Bénin, du Burkina Faso ou du Niger. En effet, tous les pâturages de saison sèche se trouvent sur la périphérie du parc National d'Arli (Logobou), la périphérie du PNW (Kotchari, Diamanga, Kaabougou...) et sur la marge de la zone de chasse de la Kourtiagou (Kotchari).

La zone périphérique du parc du W est à la limite de la saturation foncière. Les problématiques diffèrent d'une zone à l'autre, mais dans tous les cas, la pression foncière est une réalité dans les terroirs riverains du parc (Toutain, 2001).

#### Cas de Logobou :

Pour les éleveurs transhumants, la zone burkinabé de Logobou au sud des falaises du Gobnangou est un cul-de-sac ; de Logobou à la limite du parc, il y a 10 km. Il n'existe pas de zone tampon ; dès que l'on sort des champs, on se trouve dans la réserve.

Les éleveurs font particulièrement les frais de cette situation il suffit qu'un animal s'échappe pour que le propriétaire doive payer. Pour poursuivre vers le Bénin, les transhumants doivent aller jusqu'à Kondio ou Arli et emprunter le couloir de transhumance. Arrivés au Togo, les éleveurs trouvent un pays à majorité agricole où les paysans ne font pas grand cas des animaux. Les cultures sont pratiquées toute l'année, et le risque de dégâts par le bétail est permanent.

### III.1.6.4 ZONES DE TRANSIT

Les zones de transit des troupeaux transhumants qui fréquentent la région du parc W et des réserves proches sont surtout Kotchari, Nadiabonli (Annexe 2, Figure 1).

Les troupeaux stationnent un temps dans la zone de transit, sorte de lieu de regroupement, soit pour y séjourner si les conditions pluviométriques et alimentaires (pâturage et eau) le permettent, soit pour y faire étape avant de poursuivre au delà des frontières burkinabè, plus au sud.



### III.1.6.5    COULOIRS DE TRANSHUMANCE<sup>9</sup>

Le passage à travers les parcs et réserves n'est pas autorisé, mais il est souvent pratiqué, ne serait-ce que pour réduire les distances vers les lieux de destination des transhumances et éviter ainsi aux animaux affaiblis des fatigues supplémentaires.

Les couloirs de transhumance pour traverser les réserves vers les pays limitrophes sont longs et manquent d'aménagements tels que des points d'eau et des aires de repos.

Dans la Tapoa, 2 couloirs de transhumance sont reconnus et contrôlés par le Service de l'Environnement et du Cadre de Vie du Burkina Faso. Il s'agit de :

\*couloir (non officiel) de Kondio, long de 25 km, qui passe entre la zone de chasse de Kourtiagou et le parc du W, c'est-à-dire le long de l'axe routier Ouagadougou-Kantchari-Kérékou (frontière du Bénin). Ils aboutissent soit dans le parc du W (côté Bénin), soit dans le sud-Borgou.

\*couloir officiel de l'Arli, long de 35 km, qui passe entre le Parc National d'Arli et la réserve du Singou, c'est à dire le long de l'axe routier N19 traversant le parc puis la réserve, conduisant vers Pama et la Kompienga au Burkina, ou vers le Bénin et le Togo.

Vers 1991, un aménagement du couloir a été amorcé avec la création de l'aire de repos de Saborga (environ 10 ha). Cette aire avait l'objectif de permettre aux troupeaux de se reposer avant d'entamer le pénible et long couloir d'Arli. Aujourd'hui, l'aire de Saborga permet aux bergers de laisser les animaux sur l'aire pour aller payer la taxe de transhumance au poste forestier. Depuis 2-3 ans, cette aire se fait empiéter par les cultures sans qu'aucun service ne réagisse.

N.B : En accord avec la délibération N°2001-002/MATS/PTAP/HC/DSP et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Haut-Commissaire de la province de la Tapoa a institué une taxe de transhumance (sans existence légale) sur le bétail traversant les aires fauniques des Unités de conservation d'Arly et du Parc W par les couloirs créés à cet effet :

▪ nationaux  
100 FCFA par tête pour les bovins, asins et équins  
50F CFA par tête pour les ovins et caprins

▪ non nationaux  
250 FCFA pour les bovins, asins et équins  
100 FCFA par tête pour les ovins et caprins

La traversée des aires protégées doit se faire obligatoirement par les couloirs de transhumance. Pour Arli, alors que 35 km du couloir doivent être parcourus en une journée sans arrêt possible. Comme les couloirs ne sont pas aménagés et ne comportent pas de points d'eau, il arrive souvent que les animaux rentrent dans le Parc. Or selon la Loi N°006/97/1DP portant Code forestier au Burkina Faso, « *sont punis d'une amende de 20 000 à 200 000 FCFA et d'un emprisonnement d'un mois à un an ou de l'une de ces peines, ceux qui laissent divaguer les animaux dans les forêts non ouvertes à leur pâturage* » (Livre IV, Titre II, Chap. I, Art. 260).

## **III.2. CONTRAINTES ET CONSEQUENCES LIEES A LA TRANSHUMANCE**

### *III.2.1. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES*

#### III.2.1.1    DEGRE DE PRATICABILITE DES PISTES DE TRANSHUMANCE

L'existence des pistes qu'elles soient simplement tacites entre populations rurales ou officielles (balisées) ne fut qu'éphémère. L'occupation agricole des sols dans un système d'agriculture extensive et extensible, n'a nul part épargné les pistes. Elles ont partout été envahies par les champs de culture, leur confèrent des itinéraires très sinueux (Annexe 1, Figure 22).

Cependant, il faut souligner que l'une des premières infractions que les transhumants commettent au regard de l'ensemble du dispositif réglementaire est le non-respect des pistes de transhumance au cours de déplacements. En réalité ces pistes officielles sont peu empruntées car elles sont considérées comme longues et donc fatigantes pour un bétail déjà en état de dénutrition avancé.

>>>L'obstruction des pistes de transhumance par les champs est une conséquence logique de la non reconnaissance officielle et la non-utilisation.

<sup>9</sup> Portion d'une piste de transhumance qui traverse une aire protégée. Dans ce cas, la piste de transhumance a une largeur bien délimitée être respectée par les éleveurs sous peine d'amende pour infraction

### III.2.1.2 SURCHARGE DES PARCOURS

Du fait de leur préoccupation première qu'est la disponibilité de l'eau et de bon pâturage, les transhumants nigériens mènent leurs troupeaux dans des zones déjà exploitées par les troupeaux nationaux (ex Kotchari, Kaabougou). Il s'en suit un accroissement de la charge animale qui du fait du surpâturage dégrade les parcours et expose les troupeaux nationaux au déficit fourrager très préjudiciable à l'élevage national.

### III.2.2. CONTRAINTES ZOOTECHNIQUES

Faiblesse de l'encadrement des services techniques ; cette réalité reste déplorable surtout lorsqu'on a affaire au bétail transhumant. En effet, la faible implication des services d'encadrement d'élevage du Burkina dans le suivi des transhumances, et le non-respect des portes d'entrée de transhumance favorisent les contacts entre troupeaux étrangers et nationaux, mettant souvent en péril les efforts consentis à la santé animale.

### III.2.3. CONTRAINTES SOCIOLOGIQUES ET ECONOMIQUES

#### III.2.3.1 CONTRAINTES SOCIOLOGIQUES : RECEPTIVITE DES POPULATIONS

En saison sèche, les agriculteurs autochtones ne voient pas toujours d'un bon oeil arriver des troupeaux transhumants sur leur terroir, mais ils l'acceptent. Sur les trajets de transhumance, ces éleveurs de passage ne restent pas longtemps, quelques jours seulement, cela en fonction des disponibilités en herbe et en eau. Par contre au début de l'époque des cultures, ils craignent que le bétail transhumant sur la route du retour ne vienne divaguer dans les champs en pleine levée et ne provoquent de gros dégâts.

Entre les populations locales et les éleveurs transhumants s'instaure aussi une compétition autour des sources d'eau. D'innombrables conflits en découlent il est fréquent d'entendre dire que les communautés villageoises ont interdit l'accès des animaux transhumants aux points d'eau de leur localité. Ainsi des frais d'abreuvement, souvent exorbitants, sont exigés aux abords de ces points d'eau.

#### III.2.3.2 CONFLITS LIES AUX DEGATS DANS LES PARCELLES DE CULTURE

Notre entretien avec les Services des Ressources Animales nous a montré que les conflits les plus fréquents sont ceux liés à la traversée de champs de cultures. 2 périodes de l'année apparaissent comme particulièrement sensibles :

-en fin de saison de culture, si les troupeaux arrivent trop précocement, les récoltes ne sont pas achevées, c'est alors que les défaillances dans la surveillance engendrent des dégâts sur les récoltes ;

-à l'arrivée des premières pluies, comme l'espace rural est de plus en plus densément occupé, le passage des animaux dans les zones agricoles, où les cultures commencent à pousser est problématique. Il ne reste parfois que la route.

Conscients de ces difficultés de passage, certains éleveurs avouent qu'ils choisissent de traverser ces zones de nuit, espérant que les dégâts éventuellement causés par leur bétail seront constatés sans qu'ils puissent être rattrapés ou tout au moins pris sur le fait. Dans le cas contraire, il s'en suit des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui voient l'intervention des autorités administratives pour les faire taire dans le meilleur des cas (arrangement à l'amiable toujours en faveur de l'agriculteur). Ces conflits dégénèrent parfois en batailles sanglantes.

Pour ce motif, les responsabilités sont à partager par le fait que d'une part :

- dans la conduite des troupeaux, les bergers n'assurent pas convenablement le gardiennage (au pâturage nocturne notamment)
- on assiste à l'exploitation anarchique des pistes de transhumance par des agriculteurs ;
- à l'implantation de champs à proximité des points d'abreuvement ;
- à la remise en cause permanente des limites du territoire pastorale due à la progression du front agricole ;
- au ramassage tardif des récoltes laissées sur les champs ;
- à l'émergence de l'élevage agro-pastoral des agriculteurs qui entre en concurrence avec l'élevage transhumant ; cet élevage affecte les relations agriculteurs-éleveurs, en minimisant les complémentarités (contrats de fumure) et en exacerbant la concurrence dans l'utilisation de l'espace et des ressources. La difficulté est d'autant plus surprenante que les agriculteurs sont eux-mêmes éleveurs et qu'ils rencontrent les mêmes problèmes.



### III.2.3.3      CONTRAINTES AUTOUR DE L'ACCESSIBILITE AUX POINTS D'EAU

L'élevage dans la province de la Tapoa reste confronté à une absence de sources d'eau, propre aux éleveurs et aux troupeaux ; les éleveurs rencontrent donc de sérieux problèmes pour l'abreuvement des animaux.

De plus, la progression des terres agricoles concentrée au niveau des bas-fonds et autres points d'eau, limitant encore plus l'accès du bétail ; ce qui oblige les transhumants à fréquenter les points d'eau villageois (longues marches quotidiennes et attentes) mais compte-tenu du déficit en eau potable que connaît la zone, ces points sont systématiquement l'objet d'accaparement de la part des populations sédentaires.

>>Compte tenu des migrations, et suite à l'accroissement de la population, les conflits entre éleveurs et agriculteurs se multiplient. La diminution du nombre de points d'eau disponibles pour l'abreuvement du bétail, combiné à une augmentation des troupeaux conduit au surpâturage et ensuite à la désertification alors qu'un programme d'extension du réseau de points d'eau desservant des pâturages actuellement inaccessibles par manque d'eau pourrait résoudre en même temps les problèmes d'abreuvement et d'affouragement notamment Botou.

### III.2.4. CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

#### III.2.4.1      VIOLATIONS DES AIRES PROTEGEES ET RESERVES

Dans le contexte de sauvegarde de la biodiversité du Parc W, les rapports entre agents forestiers et éleveurs transhumants sont marqués par la politique des « 3 luttes » :

- Halte à la coupe abusive du bois ;

Il existe de façon permanente des malentendus entre éleveurs et agents forestiers pour l'exploitation des pâturages aériens... Les ligneux fourragers constituent une source alimentaire de qualité reconnue par les éleveurs. Outre la consommation sur pied, certains ligneux sont régulièrement émondés (amende : 150.000 FCFA la branche) et distribués à tout ou une partie du troupeau (animaux faibles) (Annexe 1, Figure 23-24). Il en est ainsi des espèces telles que le *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Strychnos spinosa*. Cet émondage n'entraîne pas la mort de la partie sectionnée, qui peut donc encore produire du fourrage pendant quelques années. Pourtant cela constitue une porte d'entrée aux maladies pouvant entraîner la mort prématurée de l'arbre.

- Halte aux feux de brousse ;

De nos jours, les feux pastoraux sont pratiqués par les pasteurs installés en zone nord-soudanienne. Les effets recherchés sont essentiellement d'ordre alimentaire, la repousse herbacée de bonne valeur fourragère. Le feu profite aux graminées de la famille des Andropogonées, aux arbres et arbustes tels que *Adansonia digitata*, *Combretum glutinosum*, etc .

Les éleveurs mettent le feu à la brousse au moment où il n'y plus que des herbes sèches pour favoriser les jeunes repousses. Les agriculteurs, les chasseurs de petits gibier utilisent aussi les feux de brousse pour faire disparaître le tapis herbacé.

>>Il semble utopique de les éviter totalement dans ce contexte de multi-usages pour lesquels on ne peut souvent offrir d'alternatives crédibles pour les usagers, d'autant que certains feux, les feux précoces, ont une utilité certaine en matière de régénération de pâturage par exemple sans être écologiquement aussi dommageable que des feux plus tardifs ;

- Halte à la divagation des animaux

Les relations entre le PNW et les éleveurs sont réduites à la verbalisation et aux règlements des pénalités contre la pénétration du bétail dans le Parc. En effet, le Code Forestier considère a priori que les éleveurs sont nuisibles à l'environnement et au statut des réserves forestières.

Ce mot d'ordre n'est pas un point mauvais en soi mais ce sont plutôt les déviations survenues dans son application qui font de lui une menace pour la pratique de la transhumance. En effet certains membres des structures chargées de veiller à l'application du mot d'ordre, sous prétexte d'assumer leur tâche, organisent des actes de représailles contre les éleveurs transhumants.

Pour rentrer en possession de l'argent, ils saisissent les troupeaux situés à proximité du Parc (Annexe 1, Figure 26), estimant que les bergers ne peuvent assurer le gardiennage du troupeau au pâturage. Ils obligent alors les bergers à payer les amendes (avec absences de reçus quelques fois). Pour régler ce montant, l'éleveur se voit obligé de vendre un certain nombre de ses animaux (souvent à perte).

>>> Dans la région des parcs, l'élevage extensif partage l'exploitation des ressources naturelles renouvelables avec les autres activités suivantes l'agriculture, la foresterie et le tourisme autour de la faune. L'avancée du front agricole a pris une importance considérable, poussée par la croissance démographique des populations autochtones, l'arrivée de migrants d'autres régions (y compris des agro-éleveurs) et la promotion de la culture du coton. La dégradation du climat a accéléré les mouvements migratoires et les mouvements de transhumance. L'évolution actuelle de l'utilisation des terres avec l'extension des surfaces cultivées et le classement de nouvelles forêts accroît considérablement les contraintes des éleveurs dans leurs déplacements.

### III.3. EVOLUTION ACTUELLE DE LA TRANSHUMANCE

Le rapport de l'élevage à l'espace a été profondément modifié en raison de deux facteurs l'expansion démographique et la politique foncière de l'Etat. Les pasteurs ont perdu le contrôle des moyens de production (pâturages et troupeaux) et le marché traditionnel a lui aussi été bouleversé.

Actuellement le bétail exploite des ressources et des espaces non utilisés à d'autres fins, non cultivés, ou non protégés. L'éleveur doit toujours céder devant la revendication de terres pour des exploitations agricoles, forestières ou urbaines. Tant que les surfaces exploitables par les troupeaux sont grandes, les éleveurs trouvent des solutions devant les changements de l'occupation des sols et adaptent leurs parcours. Dans la région du parc W et des espaces attenants, l'emprise de l'agriculture et des réserves s'accroît rapidement et rend de plus en plus difficile la tâche des éleveurs. Le choix récent des autorités burkinabé de créer de nouvelles concessions de chasse a contribué à réduire davantage l'espace pastoral face à l'expansion concomitante de la culture du coton.

Aujourd'hui, les éleveurs envisagent l'avenir avec un manque de disponibilité fourragère et une diminution des effectifs et un allongement des distances pour rejoindre des zones d'accueil plus au sud et moins saturées. Le front agricole ne laisse plus guère d'espace pour le pâturage.

### III.4. PROBLEMES ET ATTENTES DES ELEVEURS

PROBLEMES	ATTENTES DES ELEVEURS
Manque de pâturage	Création de points d'eau
Manque de points d'eau	Points d'eau sur les parcours
Absence de dépôt pharmaceutique	Aménager les couloirs de transhumance
Feux de brousse	Empêcher l'envahissement de ces pistes via leur matérialisation
Pas de pistes balisées, matérialisées	Ouverture du Parc (1-2 mois)
Points d'eau et pistes envahies par les cultures	Maîtrise des feux de vrousse
Injustices par rapport aux services administratifs (douanes, forestiers)	
Victimes des populations locales	



## IV. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS : COMMENT DEPASSER LE CONFLIT ?

### IV.1. POUR LE VOLET TECHNIQUE

#### *IV.1.1. AMENAGEMENT ET GESTION DES ESPACES POUR LE PATURAGE*

Actuellement, aucune zone n'est spécifiquement réservée pour le pâturage ; hormis les terres non cultivées (jachères, bas-fonds et brousse). Il faudrait pouvoir aménager des espaces pastoraux pour l'élevage dans les zones périphériques avec des points d'eau où l'accès serait laissé libre et ouvert (les éleveurs défendent en effet le principe de l'accès communautaire aux ressources) aussi bien au bétail des éleveurs résidents qu'à l'accueil des troupeaux transhumants.

L'identification et la délimitation de zones à vocation pastorale portera en priorité dans la zone périphérique du parc du W, mais elle devra aussi intéresser des zones plus éloignées susceptibles d'accueillir aussi les troupeaux transhumants. Pour cela, il est nécessaire d'entreprendre rapidement des concertations au niveau local entre les populations autochtones, les éleveurs sédentaires et transhumants, les services et autorités politiques et administratives. Ces concertations devront aboutir à l'identification des zones et l'élaboration d'un projet d'aménagement prévoyant les structures pastorales adaptées (par exemple, le nombre et la répartition des points d'abreuvement à construire tiendra compte des capacités de charge des zones afin de minimiser les risques de déséquilibres écologiques).

Les actions d'aménagement devront porter principalement sur :

- la création et l'entretien de points d'eau.
- la construction ou l'entretien d'infrastructures d'élevage comme les parcs à vaccination.
- l'aménagement des couloirs de transhumance (points d'eau et aires de repos) pour traverser les réserves vers les pays limitrophes
- l'utilisation et le contrôle des feux le feu doit devenir un moyen de gestion des pâturages, comme cela est pratiqué dans les réserves. Personne n'a pour le moment la maîtrise des feux dans les terroirs.
- la restauration des pâturages dégradés.
- des activités complémentaires dans le domaine de la santé animale et dans l'approvisionnement et la distribution de médicaments pour animaux.

Pour la mise en oeuvre d'actions de gestion et d'entretien, tant des ressources que des équipements, doit reposer sur des personnes responsables. Il faudra donc envisager la possibilité de mettre en place un comité de gestion pour chaque zone, incluant en son sein non seulement des éleveurs résidents mais aussi des représentants des éleveurs transhumants. Le comité de gestion pourrait décider de faire payer certains services, voire même d'envisager des droits de pacage.

#### Remarques et réflexions :

-Faut-il faire bénéficier des zones pastorales d'une forme de classement qui les protégeraient de l'empiètement non contrôlé des cultures ou d'autres activités qui les détourneraient de leur destination ? Cette question est à débattre, elle aurait l'avantage de faciliter une gestion sur le long terme. Elle aurait l'inconvénient de focaliser les troupeaux dans des espaces limités.

-Les initiatives de concertation provinciales entre les acteurs concernés par le phénomène de la transhumance sont à encourager car les situations de conflits associées à l'élevage, que ce soit dans le domaine de l'environnement ou dans celui de l'agriculture, sont révélatrices de situations où les intérêts, parfois élémentaires, des éleveurs sont menacés. Chaque groupe d'intérêt doit pouvoir trouver les occasions d'exprimer ses attentes et de défendre ses intérêts face aux autres. Il faut favoriser la concertation intra et intercommunautaire. Cette concertation doit mettre en présence l'administration, les services techniques, la chefferie, des personnes ressources (des anciens), les autorités locales, des représentants des agriculteurs et des éleveurs afin que les dispositions d'arbitrages soient acceptées par tous. L'on tiendra compte des dynamiques existant déjà sur le terrain.

-Dans les zones de départ des transhumances, on prendra soin de combiner un ancrage territorial viable avec le maintien de la mobilité pastorale, grâce à un aménagement adéquat du territoire. On tiendra compte aussi des besoins sociaux des pasteurs (éducation, santé, communications).

#### *IV.1.2. AMENAGEMENT DE L'HYDRAULIQUE PASTORALE*

La disponibilité en eau, ainsi que sa répartition, reste une des contraintes principales pour le développement de l'élevage. Actuellement les points d'eau pastoraux sont mal répartis par rapport aux besoins. Il serait souhaitable de mettre en place un réseau de points d'eau équilibré, en nombre important mais de capacité modérée, afin d'éviter une surcharge des pâturages. En même temps des pâturages actuellement non exploités deviendraient plus accessibles, ce qui induirait une meilleure répartition du cheptel sur les ressources naturelles.

Afin de pouvoir procéder à une distribution spatiale judicieuse des ouvrages dans le domaine de l'aménagement pastoral une étude préalable de l'ensemble de la zone s'impose. Cette étude devra prendre en compte tous les éléments intervenant dans le choix de l'ouvrage. Il est important de pouvoir disposer :

-d'un recensement de l'ensemble des animaux (répartition, nombre...) de la zone en tenant compte des variations saisonnières dues à la transhumance et aux différents flux migratoires de/ou vers cette zone ;

-les quantités d'eau à mettre à la disposition des troupeaux aux différentes saisons seront conditionnées par les ressources fourragères de la zone. Une carte des pâturages devra pouvoir fournir les taux de charge admissibles en fin de saison sèche

-un inventaire des points d'eau naturels et artificiels, permanents et temporaires avec pour ces derniers la période probable de tarissement, servira de base à la détermination des besoins en eau de la zone considérée.

Remarques et réflexions : Les aspects humains liés à l'hydraulique pastorale devront également être abordés :

- Le système foncier pastoral ;
- Les rapports sociaux entre éleveurs et agriculteurs
- L'état organisationnel et fonctionnel des groupements ;
- Les besoins exprimés ainsi que la capacité d'autogestion pour le choix des infrastructures

#### *IV.1.3. AMENAGEMENT DE PISTES DE TRANSHUMANCE*

Le Programme ARECOPA (**A**ppui au **R**éseau de **C**ommunication sur le **P**astoralisme), dont le souci est la sécurisation et l'accès équitable aux ressources naturelles en générale et pastorales en particulier, ont un volet d'aménagement et d'équipements d'élevage qui les conduit à appuyer la matérialisation des pistes à bétail<sup>10</sup> ; au moyen de forums de négociation notamment.

Dans la Tapoa, ARECOPA a déjà organisé des « forums » avec la présence d'éleveurs, agriculteurs, agents de l'environnement et les services provinciaux pour aborder la question des pistes de transhumance et les risques de conflits à l'approche de l'hivernage. L'intention consiste à délimiter avec les producteurs concernés des lieux de passage pour les troupeaux.

Dans l'expérience de projet, il paraît utile de retenir que les représentants de ce projet soulignent les difficultés et la lenteur des négociations à mener localement avant d'aboutir à l'identification et à la matérialisation d'un tracé de piste de transhumance. Certaines négociations positives, avec un ensemble de villages, peuvent s'interrompre à cause de l'opposition d'un seul village.

En vue de délimitations des couloirs de passage et de pistes de transhumance, il serait bon que les autorités territoriales et les représentants des services techniques décentralisés (environnement, agriculture et élevage) soient toujours plus ou moins impliqués dans les négociations et forums, afin d'« officialiser » les accords établis en présence.

Remarques et réflexions : L'identification des pistes à aménager pour faciliter le déplacement des troupeaux transhumants, mérite une réflexion dont l'objet ne se limite pas au besoin de disposer de données statistiques concernant ces déplacements.

On peut en effet s'interroger sur l'intérêt d'aménager des pistes de transhumance comme réponse aux difficultés liées à la transhumance. Pour 2 types de raisons essentiellement, la solution à ces difficultés n'est sans doute pas à trouver dans l'aménagement de pistes de transhumance :

Les points de départ et les points d'arrivée de ces déplacements sont multiples mais, surtout, les destinations actuellement choisies comme lieux de pâturage saisonniers n'ont aucun statut, aucune délimitation

---

<sup>10</sup> Voie qui permet la circulation des animaux. On distingue la piste de transhumance, la piste à commercialisation et la piste d'accès. Les pistes à bétail sont déclarées « inaliénables, imprescriptibles et insaisissables » (RAF, Art. 10)



particulière qui assure qu'à court ou moyen terme, ils soient toujours ouverts ou adaptés à la venue de troupeaux transhumants.

Quand ces lieux sont dispersés et de superficie limitée, ils apparaissent correspondre à des parties de terroirs que l'extension de l'occupation agricole actuelle pourrait mettre en cause d'une année sur l'autre.

Il est donc difficile d'envisager de tracer et d'aménager des pistes sans avoir un minimum d'assurances sur la vocation, à terme, des zones de destination visées.

Comme souligné dans le constat établi, les itinéraires suivis en cours de transhumance n'apparaissent pas assimilables à une somme d'étapes parcourues le plus vite possible mais plutôt à un parcours choisi pour les ressources pastorales qu'il permet d'exploiter sur toute sa longueur. Pour ce faire, la « piste » suivie doit pouvoir donner lieu à de nombreux écarts. Les conditions mêmes dans lesquelles se déplacent les troupeaux transhumants, le rythme de leurs déplacements compte tenu de la taille et de la composition des troupeaux, ne paraissent pas conciliables avec le suivi d'une piste aménagée sur une largeur de quelques dizaines de mètres (si ce n'est dans le cas de passages particulièrement difficiles).

>>La problématique de la transhumance et du pastoralisme nécessite une approche transversale, qui devraient s'étendre aux zones de départ, de passage et de destination des transhumants dans les trois pays. D'après les premiers résultats d'enquête, les parcours des transhumants sont de longueur, de zone de départ, de destination et de période de descente/montée très variables. Ainsi, l'une des actions prioritaires concerne l'aménagement d'une piste de bétail Nord-Sud, traversant l'ensemble de la zone périphérique. L'extrémité sud de la piste suivra la route transfrontalière séparant le Parc de W de la zone de chasse de la Kourtiagou en passant par Kondio.

#### *IV.1.4. DIALOGUE ET CONCERTATION SUR LA TRANSHUMANCE*

##### *IV.1.4.1     PRECISER LE CADRE LEGISLATIF*

L'importance économique de l'élevage au niveau national et sa fonction sociale justifient que les éleveurs aient un accès équitable à la terre et aux ressources par rapport aux autres activités rurales. Or la pression foncière constitue la principale contrainte de l'élevage pastoral au Burkina Faso (Ministère des Ressources Animales, 2000). Elle se traduit par :

- une progression du front agricole au rythme annuel de plus de 3 % (en particulier dans les bas-fonds), privant ainsi les troupeaux de pâturages et de points d'abreuvement de saison sèche ;
- une réduction globale des terres de parcours ;
- une obstruction des pistes de transhumance ;
- des conflits plus nombreux et plus violents entre agriculteurs et éleveurs.

Face à cette situation de précarité, le Ministère des Ressources Animales a entrepris un processus d'élaboration du Code Pastoral. Cette loi a pour objet de fixer les principes et les modalités juridiques visant à favoriser le développement durable, paisible et intégré des activités agro-sylvo-pastorales.

#### *IV.1.5. MESURES EN FAVEUR DE L'ELEVAGE*

Le poids économique de l'élevage de ruminants est considérable dans les pays du programme et la demande future est prévue pour s'accroître. Les actions du programme dirigées vers les transhumants doivent favoriser l'élevage et accompagner son évolution, et non pas tenter de le détourner ou d'en atténuer l'importance.

##### *IV.1.5.1     CREER ET RENFORCER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE BASE*

Le manque d'organisation des éleveurs, l'inorganisation des éleveurs transhumants, le faible niveau de fonctionnalité des organisations d'éleveurs existantes et l'individualisme de certains éleveurs « riches » font qu'il n'existe pas d'entente et de collaboration entre éleveurs d'une part et entre éleveurs et agriculteurs d'autre part ; d'où la persistance de conflits entre agriculteurs et éleveurs et une gestion non concertée des espaces pastoraux.

Pour être mesure de défendre l'intérêt des éleveurs quant à leur accès aux ressources naturelles, il faudrait renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des communautés locales afin qu'elles se responsabilisent davantage dans l'exploitation durable des ressources naturelles et dans la conservation de l'écosystème.

Pour cela l'Etat devra les soutenir et leur accorder les reconnaissances juridiques d'existence et les soutenir financièrement (crédit) pour leur auto-promotion. Les organisations pourront ensuite faire les démarches pour obtenir les appuis leur permettant de réaliser des travaux d'aménagement (par ex. des puits pastoraux de grand diamètre ou des petits barrages).

#### ***IV.1.5.2***    **INFORMER ET SENSIBILISER**

Il est à signaler les éleveurs souffrent d'un manque de formation, d'information (sensibilisation). Il existe aussi un net problème de communication : beaucoup de villageois et les agents de l'administration ne parlent pas le fulfuldé.

La sensibilisation des éleveurs transhumants au niveau des zones d'accueil ne semble possible qu'à l'aide de la radio, en diffusant des informations (en fulfuldé) sur la vaccination, la réglementation de la transhumance en vigueur dans les pays d'accueil et au niveau communautaire ... Une autre façon de les approcher serait de proposer de courtes réunions lors des jours de marchés.

### **IV.2. POUR LE VOLET RECHERCHE**

#### ***IV.2.1. SUIVI DE TROUPEAUX EN PERIPHERIE (PROCHE ET ELOIGNEE) DU PARC***

Afin de connaître la fréquentation réelle du parc par les éleveurs et préciser les lieux de séjours, on pourra mettre au point un système de comptage aérien (couplage avec comptage faune). Ceci permettra :

-de préciser les routes de transhumance et de mettre en évidence les choix techniques et les façons de procéder des éleveurs transhumants.

-d'établir des statistiques sur la fréquentation en saison sèche ainsi qu'une carte de localisation des zones préférentielles de pâturage.

Cette recherche pourrait déboucher sur la mise en place d'un observatoire de la transhumance, basé sur la collaboration de plusieurs services d'Etat, permettant de suivre et de comprendre les évolutions de la transhumance pour adapter en conséquence les interventions ou la réglementation.

#### ***IV.2.2. CONDITIONS DE CONDUITE DU PASTORALISME COMPATIBLES OU FAVORABLES A LA CONSERVATION DU PARC***

Avant tout, il convient de revenir à une question primordiale : Quels impacts les transhumants ont-ils sur la conservation de la biodiversité du W ? L'avenir des aires protégées du W ne dépend peut être pas de leur capacité à exclure le bétail domestique.

D'une part la réduction des incursions de bétail a un coût qui croît exponentiellement : l'élimination de toutes les incursions est difficile et trop chère par rapport aux bénéfices escomptés en terme de conservation. Il s'agit plutôt de réfléchir en terme de niveaux de tolérance. Ensuite, l'impact de la transhumance sur la conservation est relatif plutôt qu'absolu ; il dépend des pratiques des transhumants, de leur nombre, de leur utilisation de l'espace ; il doit être étudié.

De ces niveaux de tolérance, de ces impacts quantifiés, N'est-il pas possible d'envisager des modes de gestion mixte des espaces, où conservation, chasse, et pastoralisme soient articulés ?

>>Entre interdiction d'accès aux ressources, encadrement des pratiques pastorales, et durabilité des efforts de conservation, n'est-il pas possible de trouver des compromis plus efficaces ? Si l'éleveur doit devenir l'allié des gardes forestiers plutôt que leur ennemi (Toutain et *al.*, 2001), comment y arriver pratiquement ?



## CONCLUSION

La transhumance entre les trois pays est un phénomène ancien qui tente difficilement de s'adapter aux changements successifs intervenus dans la région depuis l'époque coloniale. Parmi ces changements, le plus important reste sans doute la création des aires classées dans les trois pays (dont le Parc W). La situation est même plus complexe au Burkina depuis la création des concessions de faune.

Au final de cette étude, tout indique que les zones périphériques du Parc W jouent un rôle incontournable dans la stratégie des éleveurs. Toutefois ces zones rurales entourant le Parc sont des milieux villageois dynamiques où l'extension de l'agriculture, la saturation du foncier et la diminution de la disponibilité fourragère se font de plus en plus ressentir. Il est donc tout à fait lucide de penser qu'à moyen terme, la transhumance transfrontalière se poursuivra dans la zone périphérique du Parc quelles que soient les mesures répressives qui seront prises.

Afin de circonscrire les problèmes nés de la transhumance dans la zone périphérique du Parc, il paraît clair que la transhumance doit être réorientée sur la zone périphérique et donner lieu à une gestion concertée au niveau régional avant qu'il ne devienne un problème explosif. Certains pays, comme le Bénin, proposent déjà l'interdiction de la transhumance transfrontalière.

L'aménagement de zones à vocation pastorale devra porter en priorité dans la zone périphérique du Parc, mais elle devra aussi intéresser des zones plus éloignées susceptibles d'accueillir aussi les troupeaux transhumants.

**En conclusion, la clé de la réglementation est le renforcement du dialogue et de la concertation à tous les niveaux**, aussi bien pour améliorer le cadre législatif que pour les choix pratiques sur le terrain (le caractère régional du projet suppose que la concertation entre les pays concernés permettent d'harmoniser les mesures au-delà des frontières nationales). Pour la "participation", les principes d'intervention portent sur les thèmes suivants :

- ✓ Respect de l'intégrité des aires protégées
- ✓ Responsabilisation des populations et concertation entre les différents acteurs (ex prévention et gestion des conflits)
- ✓ Sécurisation de l'élevage (intégration de l'élevage dans le système d'aménagement, régulation des capacités de charge, points d'eau, zones pastorales, couloirs de passage, santé animale, intensification de la production animale)

**La clé du progrès sont les investissements en faveur de l'élevage**, les mesures pour améliorer la conservation du Parc ne peuvent faire l'économie de mesures parallèles. Dans le pays, l'élevage a souvent été le "parent pauvre" du développement. Il conviendrait d'évaluer les avantages et les bénéfices que les gouvernements retirent de ce secteur, et plus particulièrement de l'élevage transhumant, pour pouvoir rééquilibrer les investissements sur le secteur de l'élevage. Le système de taxation des éleveurs mériterait à juste titre d'être analysé et peut-être amélioré...

Un effort particulier des Etats sur le secteur de l'élevage doit aller de pair avec la mise en valeur des réserves tout en visant en particulier, mais pas seulement, à faciliter la transhumance dans les zones périphériques proches des aires protégées.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENOIT M., 1998.** Dynamique des parcours pastoraux dans la région du Parc National du W du Niger. Séminaire-atelier Utilisation durable, de l'eau, des zones humides et de la diversité biologique dans les écosystèmes partagés Bénin, Burkina Faso, Niger, Togo. Tenu du 16 au 20 novembre 1998 à La Tapoa, Parc National du « W », Niger, 7 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1996.** Etude d'actualisation du programme régional parcs et réserves. Proposition de financement. Bénin, Burkina Faso et Niger. Contrat n° DEL/ET/11/96, 10p + annexes
- COMPAGNIE VAN LANCKER J., 2000.** rapport de fin d'assistance technique de la compagnie Jules Van Lancker au programme sectoriel d'appui à l'élevage. 7<sup>ème</sup> FED. Ministère des Ressources Animales (Burkina Faso), 143p.
- CONAPO, 2000.** Politique nationale de population. Ministère de l'Economie et des Finances (Burkina Faso). Révision n°1. 66 p.
- CONSORTIUM ECOPAS, 2000.** Offre technique. Vol. I. 96 p.
- ECOPAS, 2001.** Devis Programme n°1. Coordination Régionale ECOPAS, Ouagadougou. 50p.
- ENCYCLOPEDIE CLUB-INTERNET, 2002.**
- FAO, 1991.** Climat for cropwet land and water development division. FAO, Rome, Italy, 89p.
- FONTES J., GUINKO S., 1995.** Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Notice explicative. Toulouse, Institut de la Carte Internationale de la Végétation ; Ouagadougou, Institut du Développement Rural. Faculté des Sciences et Techniques, 67p.
- ILLIS J., 1999.** La variabilité climatique et la dynamique des écosystèmes complexes implications pour le développement pastoral. In Scoones I. (ed) Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique. Vivre dans un environnement incertain. Paris-Wagenigen, CTA-Karthala, 74-89.
- INSD, 2000.** Recensement Général de la Population 1996.
- KAGONE H., 2000.** Gestion durable des écosystèmes pâturés en zone nord-soudanienne du Burkina Faso. Thèse de doctorat, Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (Belgique), 236p. + annexes.
- KAGONE H., 2001.** Country Pasture/Forage Profile for Burkina Faso. Consultable sur Internet <[http : //www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPC/doc.htm](http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPC/doc.htm)>
- KLEITZ G., 2001.** Les zones périphériques du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Bénin). Du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2001. « Mission de recherche ». Rapport final. Programme Régional Parc W/ECOPAS, 65p.
- KUELA D. T., 2000.** Monographie provinciale de la Tapoa. Version provisoire (non publiée), 98p.
- LHOSTE Ph, DOLLE V., ROUSSEAU J., SOLTNER D., 1993.** Manuel de zootechnie des Régions chaudes : les systèmes d'élevage. Ministère de la Coopération. Collection Précis d'élevage. 288p.
- LUSO CONSULT GMBH, 2000.** Offre technique. Vol. I. Hambourg. Programme Régional Parc W/ECOPAS, 135p. + annexes.
- MAGHA I., KLEENE P., KLEITZ G. 2002.** Mission d'appui scientifique pour l'élaboration d'un plan d'action intégrant l'ensemble des interventions de recherche et d'expertise menées dans la zone périphérique du W. "Mission de recherche", 83p + annexes
- MICHELOT A., 2001.** Etude de faisabilité concernant le projet de proposition de réserve de biosphère transfrontalière dans la région du « W » Niger (Bénin, Burkina Faso, Niger). Programme Régional Parc W/ECOPAS, 50p + annexes.
- MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES, 2000.** Plans d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage au Burkina Faso. Diagnostic, axes d'intervention et programmes prioritaires.,192p.



**MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES, 2001.** Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso. Année 2000. service des statistiques animales, 86p.

**PNUD, 2000.** Rapport annuel sur le développement humain durable du Burkina Faso, 75p.

**Proposition de réserve de Biosphère du W (Burkina Faso), 19 ??.** 41p.

**SANTOIR C., 1999.** Du Sahel à la savane. l'expansion peule au sud de la Sirba [Gurma burkinabé]. IRD, 64p.

**SAVAGADO M., 2000.** Crop residues management in relation to sustainable landuse. A case study in Burkina Faso.

**TIMBO G., OUEDRAOGO H., 1990.** Etude sur la problématique de la transhumance dans les pays du CILSS ;132p.

**TOUTAIN B., COMPAORE A., OUADBA J.M., KAGONE H., DIALLO S., 2001.** Mission d'appui scientifique « transhumance ». rapport CIRAD-EMVT n°01-43. Montpellier, CIRAD-EMVT, 75p + annexes.

**ZOUNGRANA I., 1991.** recherches sur les aires pâturées du Burkina Faso. Thèse d'Etat, Université de Bordeaux III, UFR Aménagement et Ressources Naturelles, 277p. + annexes.

# *ANNEXES*



## LEXIQUE

**Aire Faunique de protection** : espaces spécialement réservés pour la conservation de la faune et de son habitat (Code Forestier : Livre II, Titre I, Chap.1, Art. 72).

Les aires de protection fauniques pouvant être créées au Burkina Faso sont les parcs nationaux, les réserves de faune totales ou partielles, les réserves de biosphère, les ranches, les zones villageoises d'intérêt cynégétique (Code Forestier : Livre II, Titre I, Chap 2, Section 1, Art. 77).

Chaque aire doit faire l'objet d'un plan d'aménagement (Art. 78) et doit comporter, dans la mesure du possible, une zone tampon (Art. 79)

**Parc national** : partie du territoire national classé au nom de l'Etat en vue de la conservation de la flore, de la faune, des eaux, des sols, des paysages ou des formations géologiques ayant une valeur scientifique ou esthétique (Code Forestier : Livre II, Titre I, Chap.2, Section 3, Art. 85).

Sont prohibés, à l'intérieur des limites des parcs nationaux, les défrichements, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière, le dépôt des déchets, les activités polluantes, les feux incontrôlés et, en général, tout acte incompatible avec la conservation et la protection du milieu considéré (Art. 88)

**Réserves de faune** : aires classées au nom de l'Etat pour la conservation et la propagation de la vie sauvage ainsi que l'aménagement de l'habitat. Les réserves de faunes sont soit totales ou partielles (Code Forestier : Livre II, Titre I, Chap.2, Section 4, Art.91).

Les réserves totales de faune sont établies pour la protection de toutes les espèces de faune ; les activités de chasse y sont interdites. Les réserves partielles de faune sont établies pour la protection particulière de certaines espèces ; les activités de chasse y sont autorisées (Art.92).

**Ranching** : activité de production et d'exploitation faunique en milieu naturel ouvert, consistant en la réalisation d'aménagement spéciaux destinés à favoriser le développement des animaux sauvages et leur attachement à leur territoire naturel (Code Forestier : Livre I, Titre II, Chap.2, Section 1).

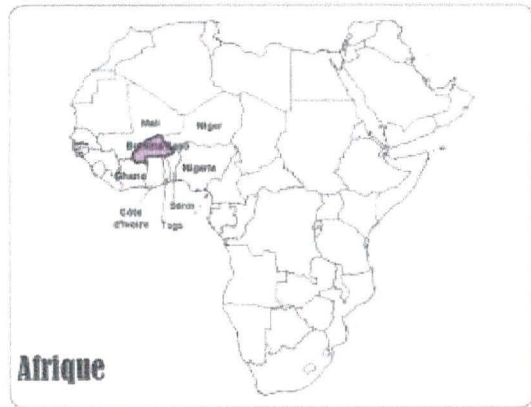
**Concession** : le droit d'exploiter les ressources fauniques (chasse ou vision) dans les réserves partielles de faune peut être concédé à des personnes physiques ou morales de droit privé, en vue de l'organisation lucrative d'activités de chasse ou de ranching (Code Forestier : Livre I, Titre II, Chap. 3, Section 1, Art. 153).

## GLOSSAIRE

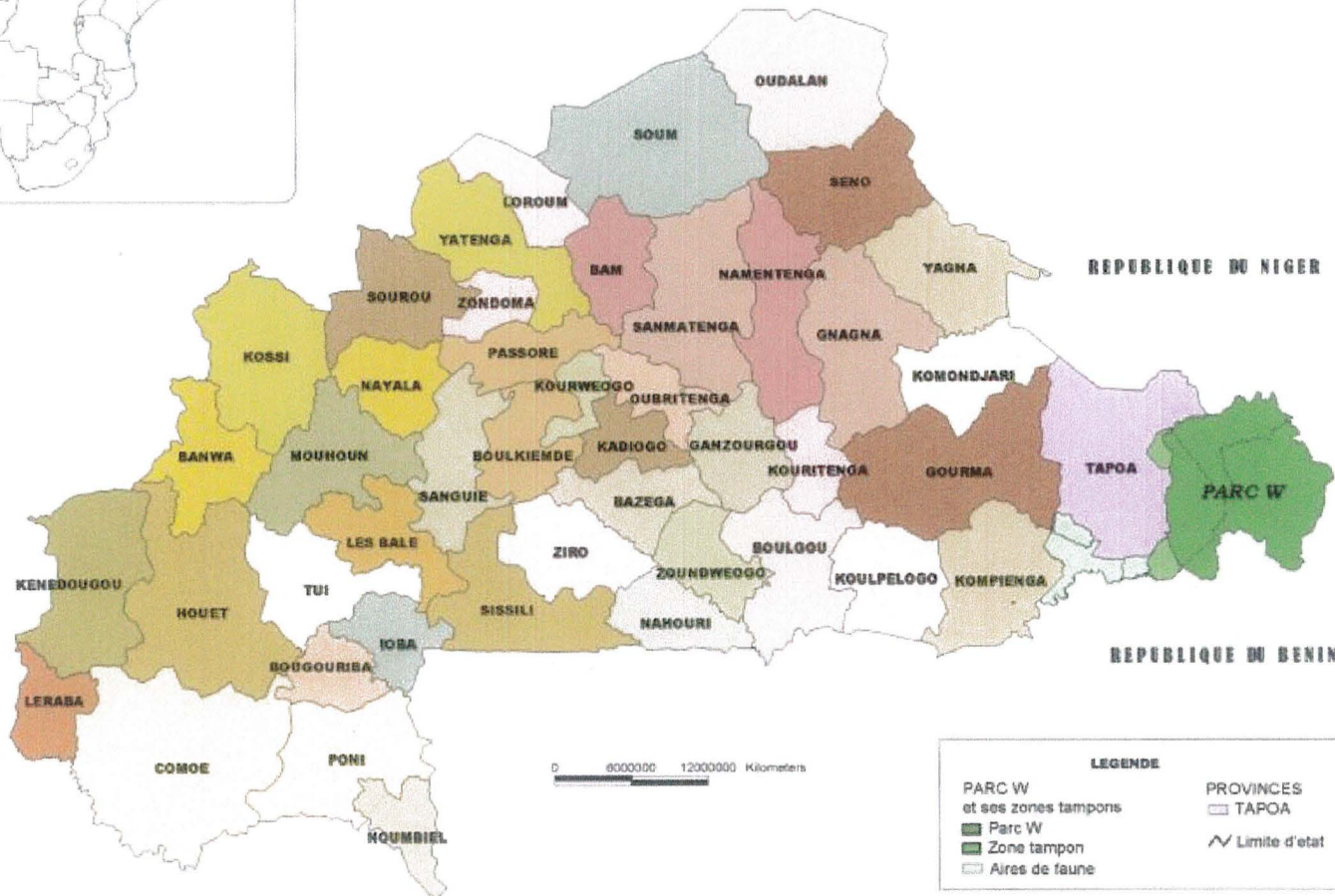
ADELE	Programme d'Appui au Développement Local dans l'Est du Burkina
ARECOPA	Programme d'Appui au Réseau de Communication sur le Pastoralisme
BNDT	Banque Nationale de Données de Terrain
CEBV	Communauté Economique du Bétail et de la Viande du Conseil de l'Entente
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD/EMVT	Département Elevage et Médecine Vétérinaire du CIRAD
CONAPO	Conseil National de Population
CTS	Comité Technique de Suivi du Programme Régional Parc W - ECOPAS
DAPF	Direction des Aménagements Pastoraux et Fonciers
DNM	Direction Nationale de la Météorologie
DPA/Est	Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Est
DPEEF	Direction Provinciale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
DPRA	Direction Provinciale des Ressources Animales
ECOPAS	Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne
ENEC	Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel
GPS	Système de Positionnement Global par satellites
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MRA	Ministère des Ressources Animales du Burkina Faso
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAAP	Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux
PDRA/G	Projet de Développement des Ressources Animales dans le Gourma
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PRASET	Projet Régional d'Appui au Secteur de l'Elevage Transhumant
RAF	Réforme Agraire et Foncière
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIG	Système d'Information Géographique
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZATE	Zone d'Appui Technique en Elevage



# *ANNEXE 1*



# BURKINA FASO



Realisée à partir des données de l'Institut Géographique du Burkina (IGB)  
 Conception : A. PARIS  
 Composition cartographique : A. PARIS

Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance, août 2002

Figure 1 : Présentation du Burkina Faso



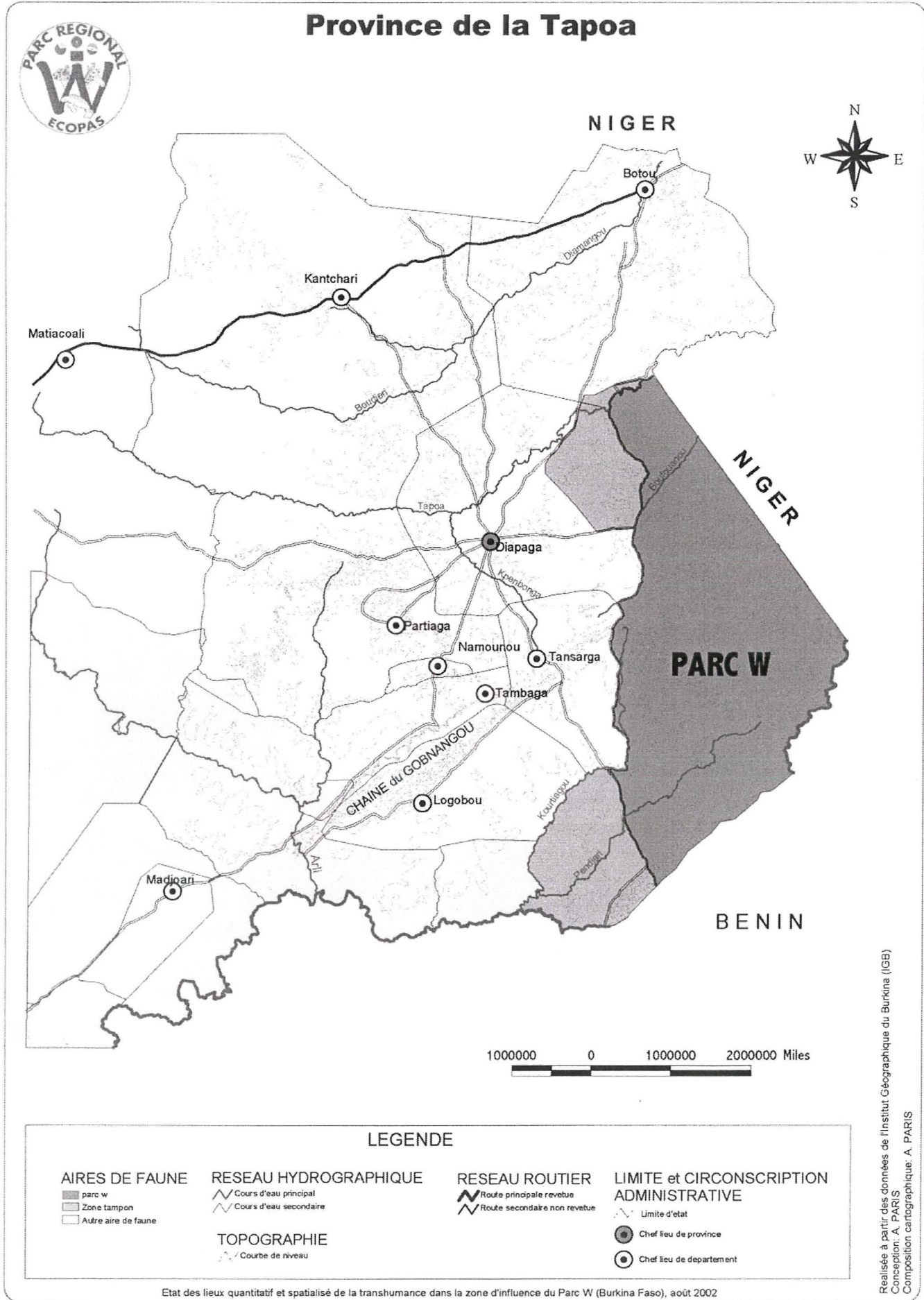
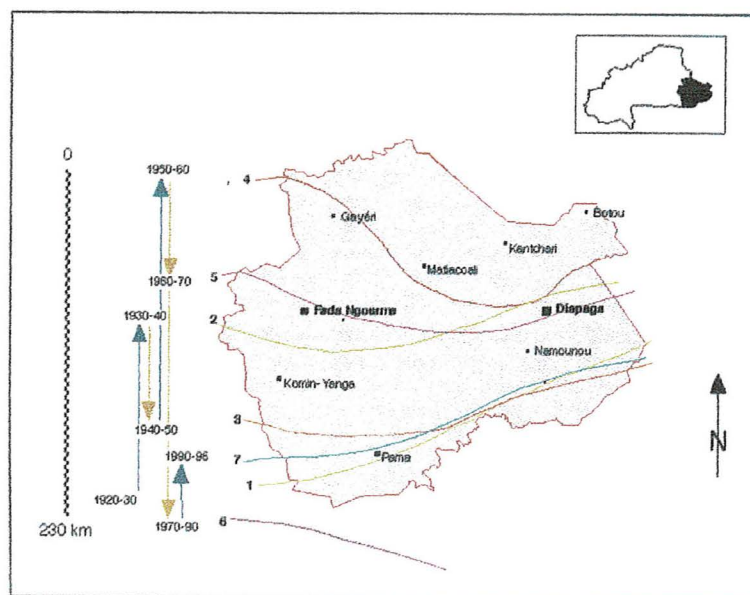


Figure 2 : Présentation générale de la zone d'étude : province de la Tapoa

**Tableau 1 : Découpage administratif de la province de la Tapoa (INSD/RGP, 1996 )**

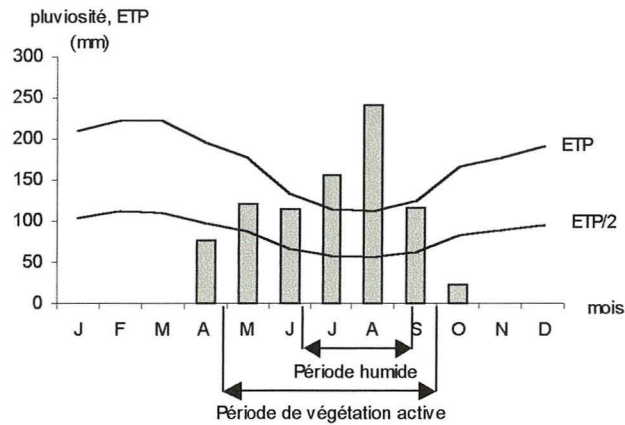
DEPARTEMENTS	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre de villages	0 à 500 hab	500 à 1000 hab	1000 à 2000 hab	2000 à 3000 hab	+ de 3000 hab
BOTOU	2 200	24	6	7	6	3	2
DIAPAGA	3 300	17	4	9	2	1	1
KANTCHARI	3 600	30	4	13	6	6	1
LOGOBOU	2 500	17	4	1	5	2	5
NAMOUNOU	1 200	8	1	6	1	0	0
PARTIAGA	600	25	9	4	7	5	0
TAMBAGA	750	26	8	10	5	2	1
TANSARGA	650	14	3	4	3	4	0
TOTAL	14 800	161	39	54	35	33	10



**Figure 4 : Variation en latitude de l'isohyète 900mm (Santoir, 1999)**

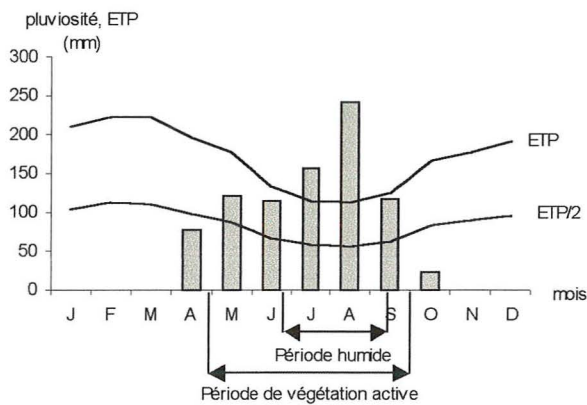


**Figure 7 : Bilan hydrique et période de végétation active de Botou (1991-1994 et 1997-2001) (DPA Est, 2002)**



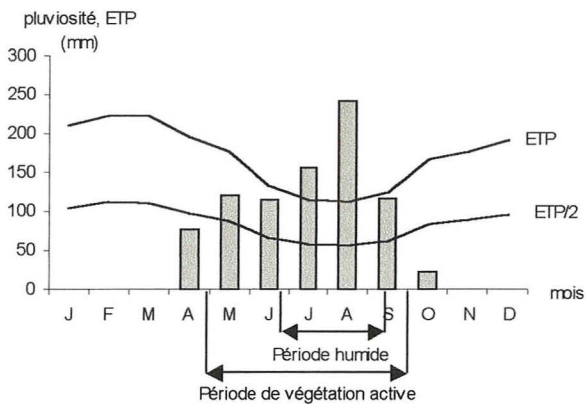
La zone de Botou reçoit une moyenne annuelle de 685,1 mm de pluies, généralement mal répartie dans le temps. La saison pluvieuse s'étend d'avril à septembre.

**Figure 8 : Bilan hydrique et période de végétation active de Kantchari (1992-2001) (DPA Est, 2002)**



La zone de Kantchari reçoit une moyenne annuelle de 688,7mm de pluies. La saison pluvieuse s'étend de mars à septembre.

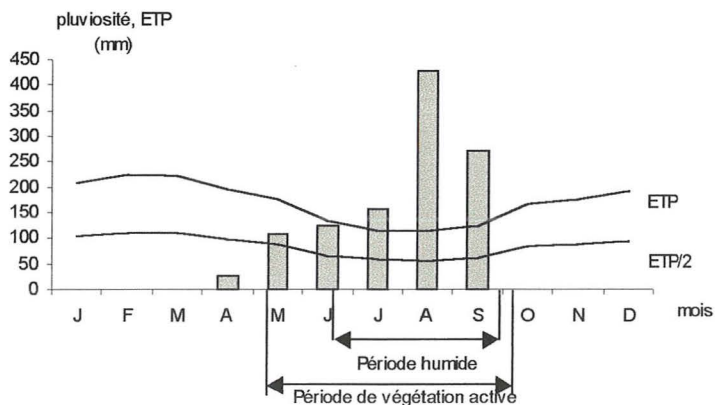
**Figure 9 : Bilan hydrique et période de végétation active de Tansarga (1997-2001) (DPA Est, 2002)**



La zone de Tansarga reçoit une moyenne annuelle de 714,3 mm de pluies. La saison pluvieuse s'étend de mars à octobre.

**Figure**

**(DPA Est, 2002)**



La zone de Logobou reçoit une moyenne annuelle de 1007,7mm de pluies. La saison pluvieuse s'étend de avril à septembre.

BURKINA FASO  
ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES



Figure 11 : Carte des zones agro-écologiques du Burkina faso, élaborée par Dembélé O. à partir de la végétation naturelle et de l'occupation des sols de Fontès et Guinko (1995)

Tableau 4 : Répartition de la population dans la province de la Tapoa (source: RGP 1996 DREP/EST)

DEPARTEMENTS	Population (habitants)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
BOTOU	32 419	2 200	15
DIAPAGA	21 731	3 300	7
KANTCHARI	42 468	3 600	12
LOGOBOU	42 296	2 500	17
NAMOUNOU	11 749	1 200	10
PARTIAGA	32 611	600	54
TAMBAGA	28 633	750	38
TANSARGA	23 061	650	35
TOTAL	234 968	14 800	16

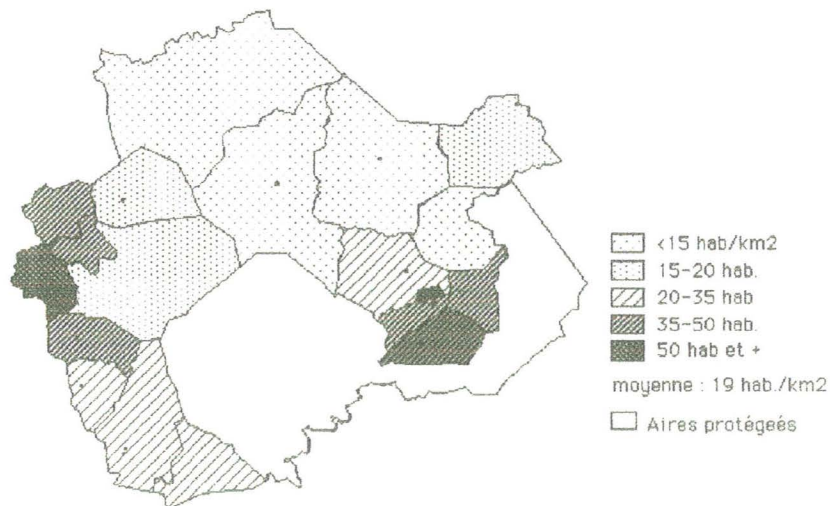


Figure 12 : Densités humaines en 1996 (Santoir, 1999)



# BURKINA FASO CARTE ETHNIQUE

60 0 80 160Km



Institut Géographique du Burkina (IGB)  
03 BP 7054 Ouagadougou 03  
BURKINA FASO

2002

Figure 13 : Carte ethnique du Burkina Faso

Tableau 5 : Principaux groupes ethniques recensés dans la Province de la Tapoa (INSD, 1991)

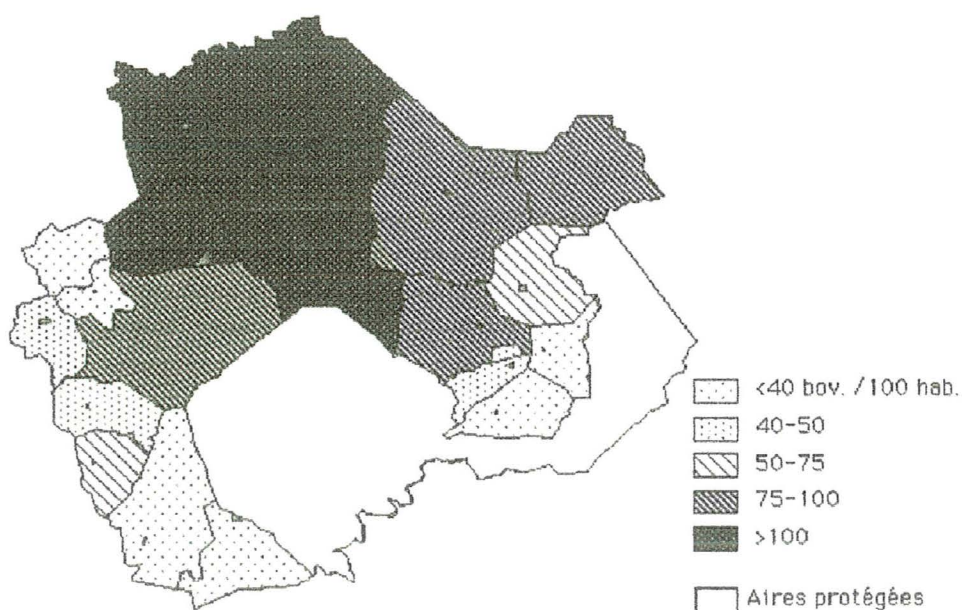
groupes ethniques	Burkina Faso (%)	Province de la Tapoa (%)
MOSSI	48	1,87
PEULS	10,4	5,37
LOBIS	7	/
BOBOS	6,8	/
MANDE	6,7	/
SENOUFOS	5,3	/
GOUROUNSI	5,1	/
GOURMANTCHE	4,8	85,54
TOUAREGS	3,3	/
BISSA		0,03
DJERMA	41,3	1
HAOUSSA		6
AUTRES :		0,19

**Tableau 6 : Evolution des superficies des cultures de 1997 à 2001 dans la province de la Tapoa (DPA/Est, 2002)**

Superficie (en ha)	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	Taux de progression (%)
Sorgho	37943	49387	51951	50433	69820	<b>16,8</b>
Mil	15701	12514	15957	13173	16606	<b>1,2</b>
Coton	6593	11099	8863	10339	11891,5	<b>16,0</b>
Maïs	4872	9112	12958	9310	9155	<b>17,6</b>
Arachide	4181	4886	3789	6016	8666	<b>21,5</b>
Niébé	735	4227	4807	4940	1691	<b>26,0</b>
Riz	1842	2188	1857	1236	1393	<b>-4,9</b>
Soja	61	660	335	655	617	<b>182,3</b>
Manioc	1662	544	632	789	560	<b>-13,3</b>
Patate	604,7	31	229	277	293	<b>-10,3</b>
Igname	27	5	6	5	2	<b>-18,5</b>
Total (en ha)	<i>74 221,7</i>	<i>94 653</i>	<i>101 384</i>	<i>97 173</i>	<i>120 694,5</i>	<b>12,5</b>

**Tableau 7 : Evolution des superficies de culture cotonnière de 1997 à 2001 dans la province de la Tapoa (DPA/Est, 2002)**

Superficie (en ha)	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	Taux de progression (%)
Diapaga	676	788	900	1 065	1 660	29,1
Kantchari	127	381	516	529	615	<b>76,9</b>
Botou	0	19	0	0	2,5	
Tambaga	625	4 903	440	780	768	4,6
Tansarga	1 013	1 172	1 093	884	1365	6,9
Namounou	210	107	194	441	256	4,4
Partiaga	1 700	2 240	1 984	1 440	2 100	4,7
Logobou	2 250	4 780	3 800	5 200	5 125	<b>25,6</b>
Total (en ha)	<b>6 601</b>	<b>14 390</b>	<b>8 927</b>	<b>10 339</b>	<b>11 891,5</b>	<b>16,0</b>



**Figure 11 : Cheptel bovin et population totale (Santoir, 1999)**



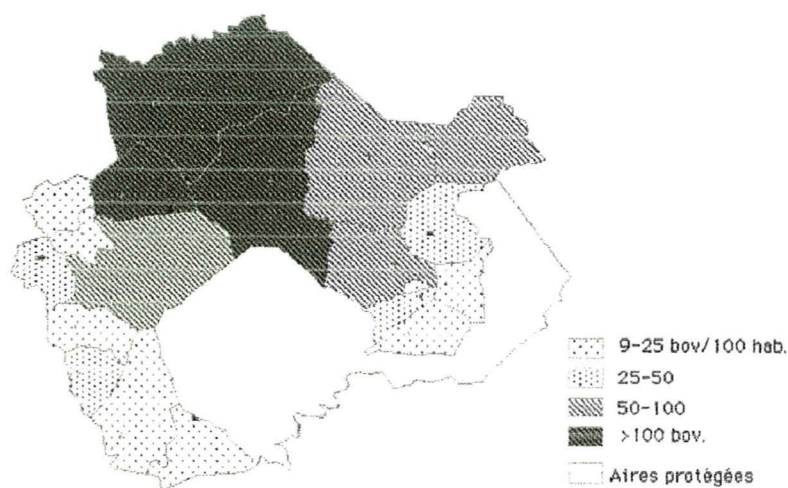


Figure 15 : Nombre de bovins pour 100 gourmantché (Santoir, 1999)

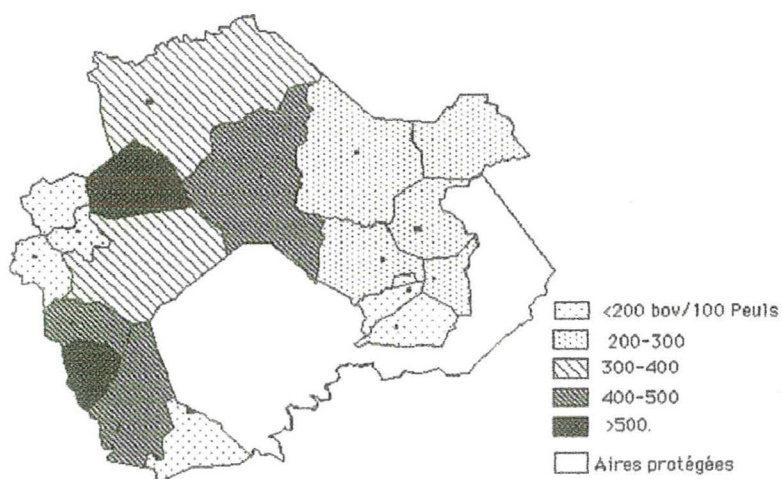


Figure 16 : Nombre de bovins pour 100 peuls (Santoir, 1999)

Tableau 9 : Disponibilités en résidus culturaux par zone agro-écologique (adapté de Savagado, 2000)

	Résidus culturaux (milliers de tonnes de kgMS)	
	totaux	consommables
Zone nord-soudanienne	4 362	1 454
BURKINA FASO	<b>7 886</b>	<b>2 629</b>
Province de la Tapoa	231,8	77,3

N.B : les quantités de résidus culturaux disponibles sont déterminées en multipliant la production de grains par le ratio paille/grains, estimé à 3 pour le mil et le sorgho, 2 pour le maïs, 1,5 pour le niébé et l'arachide. Une partie de ces résidus culturaux est utilisée à des fins domestique, agronomique et énergétique. Au regard de toutes ces pertes, il est généralement admis que seul le tiers de la production potentielle est consommable par le bétail. La durée moyenne d'exploitation pastorale des résidus culturaux est de 3 mois(Zongo, 1997 cité par Kagoné, 2000).

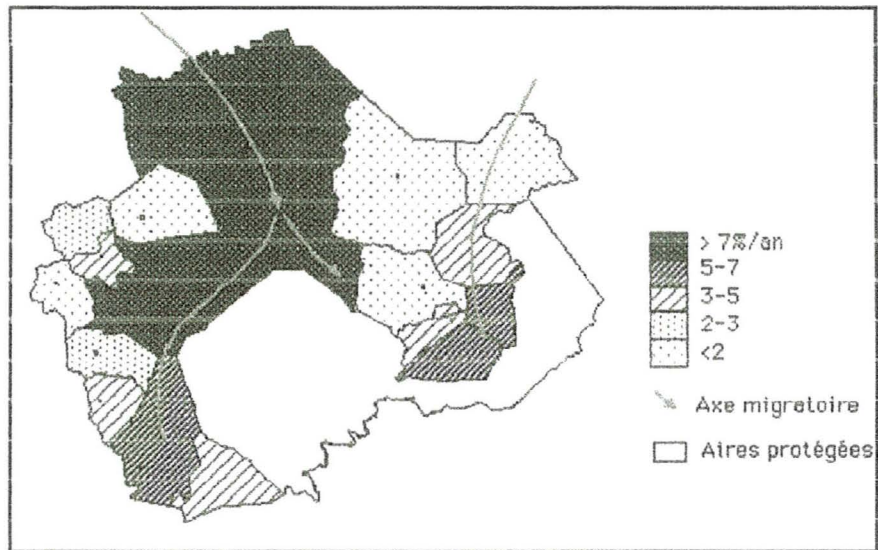


Figure 17 : Evolution de la population peule depuis 1960 (Santoir, 1999)



## ANIMAUX CONCERNES PAR LA TRANSHUMANCE

### OVINS

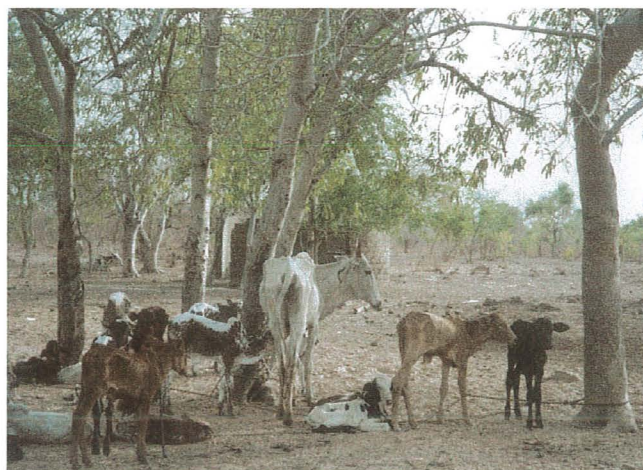


**Figure 18 : Race Bali-Bali ou Mouton peul du Niger (Cliché : A. Paris)**

### BOVINS



**Figure 19 : Zébu peul soudanais type burkinabé (Cliché : A. Paris)**

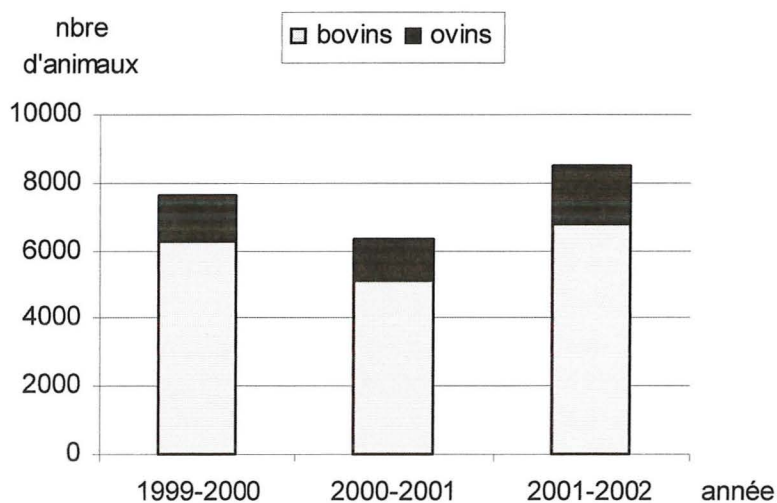


**Figure 20 : Race Djelli originaire du Niger (Cliché : A. Paris)**

**Tableau 10 : Calendrier de transhumance enregistré au poste d'élevage de Kotchari**

	BURKINA FASO			NIGER			TOTAL
	BOVINS	OVINS	TPX	BOVINS	OVINS	TPX	
15/12/01	/	113	3	/	623	9	736
15/01/02	133	/	3	/	/	/	133
15/02/02	572	57	8	85	35	2	749
15/03/02	570	112	9	/	/	/	682
15/04/02	1653	213	27	1108	206	33	3 180
15/05/02	1377	142	30	606	69	12	2 194
15/06/02	614	157	20	18	/	5	789
TOTAL	4 919	794	100	1 817	933	61	8 463
	5 713			2 750			

**Tableau 11 : Nombre d'animaux sortant pour le Bénin enregistrés au poste d'élevage de Kotchari (1999-2002)**



	2000	2001	2002
BOVINS	6 259	5 102	6 736
OVINS, CAPRINS	1 397	1 255	1 727
<b>TOTAL</b>	<b>7 656</b>	<b>6 357</b>	<b>8 463</b>

N.B : ces données ne concernent que les troupeaux des éleveurs transhumants, dûment munis des documents requis (Certificat zoo sanitaire et Certificat Internationaux de Transhumance). Selon le chef de poste, ces chiffres représenteraient la moitié des effectifs réels, étant étendu que les transhumants non déclarés sont au moins aussi nombreux que les transhumants déclarés (Toutain, 2001)

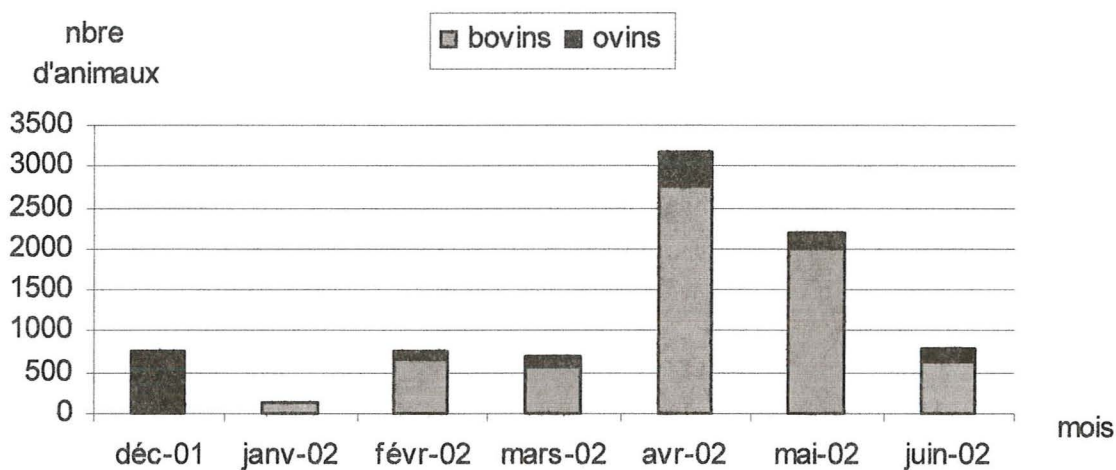
**Tableau 12 : Nombre d'animaux transhumants enregistrés sur le couloir de transhumance d'Arli**

	BURKINA FASO			NIGER			TOTAL
	BOVINS	OVINS	TPX	BOVINS	OVINS	TPX	
31/12/01	2 213	229	45	1 595	796	40	4 833
31/01/02	1 583	397	44	289	128	7	2 397
28/02/02	/	/	/	/	/	/	/
31/03/02	/	/	/	/	/	/	/
30/04/02	/	/	/	/	/	/	/
31/05/02	3 453	411	73	200	5	8	4 069
31/06/02	2 754	450	72	/	/	/	3 204
4/07/02	1 695	208	50	/	/	/	1 903
TOTAL	11 698	1 695	284	2 084	929	55	16 406
	13 782			2 624			

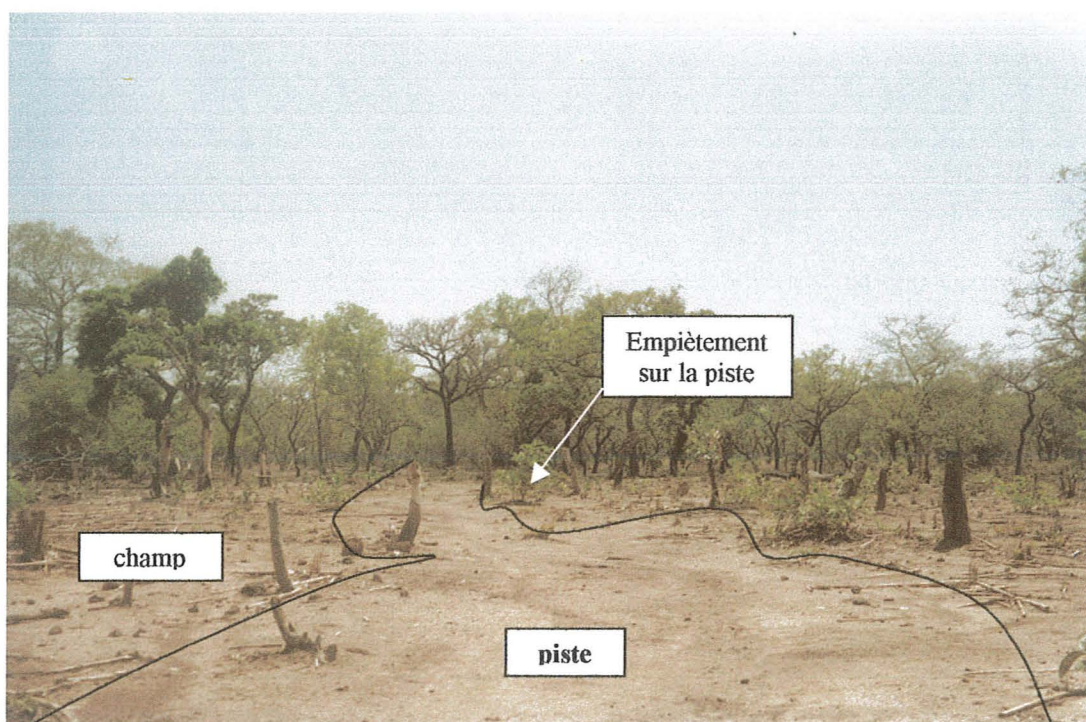


**Tableau 13 : Typologie des troupeaux transhumants (poste forestier d'Arlé, 2002)**

	BURKINA FASO		NIGER	
	TROUPEAUX	MOYENNE (MIN-MAX)	TROUPEAUX	MOYENNE (MIN-MAX)
OVINS	6	38 (10-74)	12	62 (30-110)
BOVINS	191	43 (10-176)	29	53 (16-133)
BOVINS / OVINS	87	40 (2-136) 17 (1-80)	14	39 (14-82) 13 (1-35)



**Figure 21 : Période de départ recensés au poste d'élevage de Kotchari**

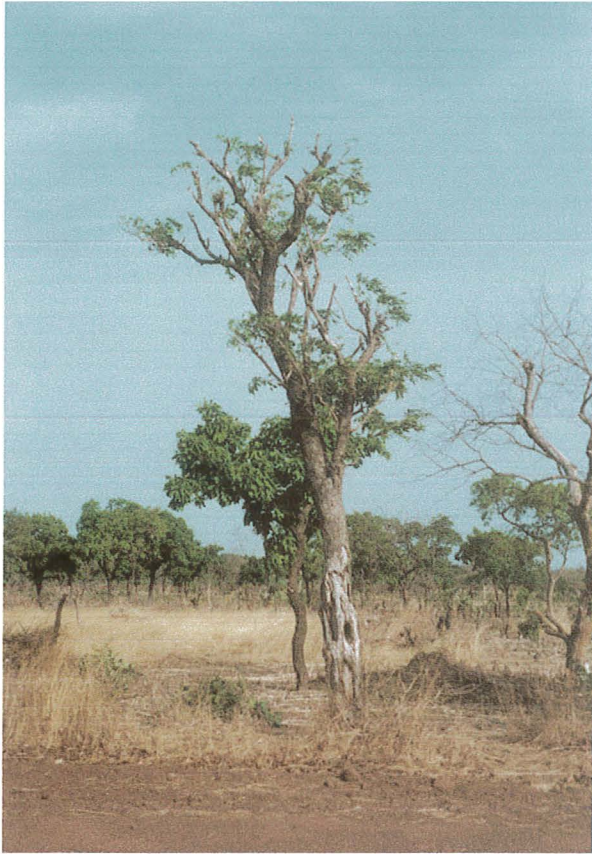


**Figure 22 : Problèmes d'accès aux pistes de transhumance (cliché: A. Paris)**



## VIOLATION DES AIRES PROTEGEES

### ***HALTE A LA COUPE ABUSIVE DU BOIS!***

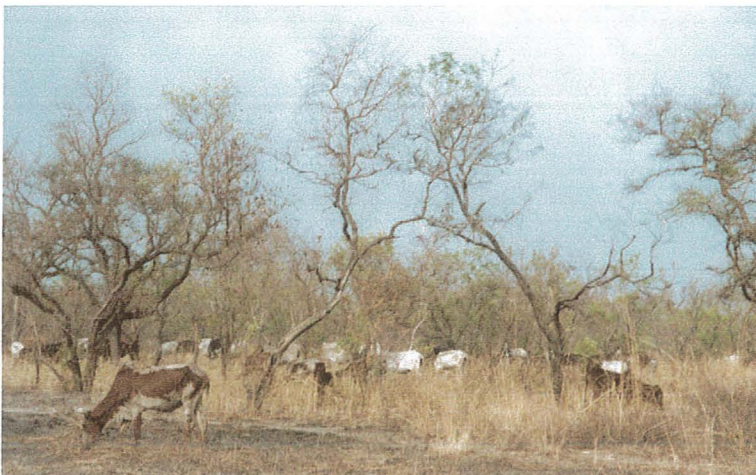


**Figure 23 : Arbre fourrager : (Cliché : A. Paris) animaux**



**Figure 24 : Le Pterocarpus, principale ressource des (faibles, jeunes) en saison sèche (Cliché : A. Paris)**

### DIVAGATION DES ANIMAUX



**Figure 25 : Animaux divagant dans le Parc W**



## LE PARC W

### SAISIE DES ANIMAUX

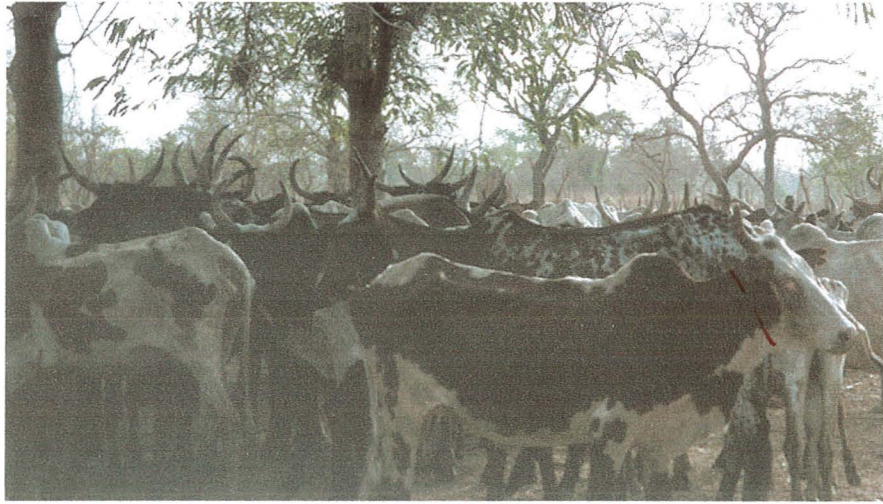


Figure 26 : Saisie au poste forestier de Kondio (Cliché : A. Paris)

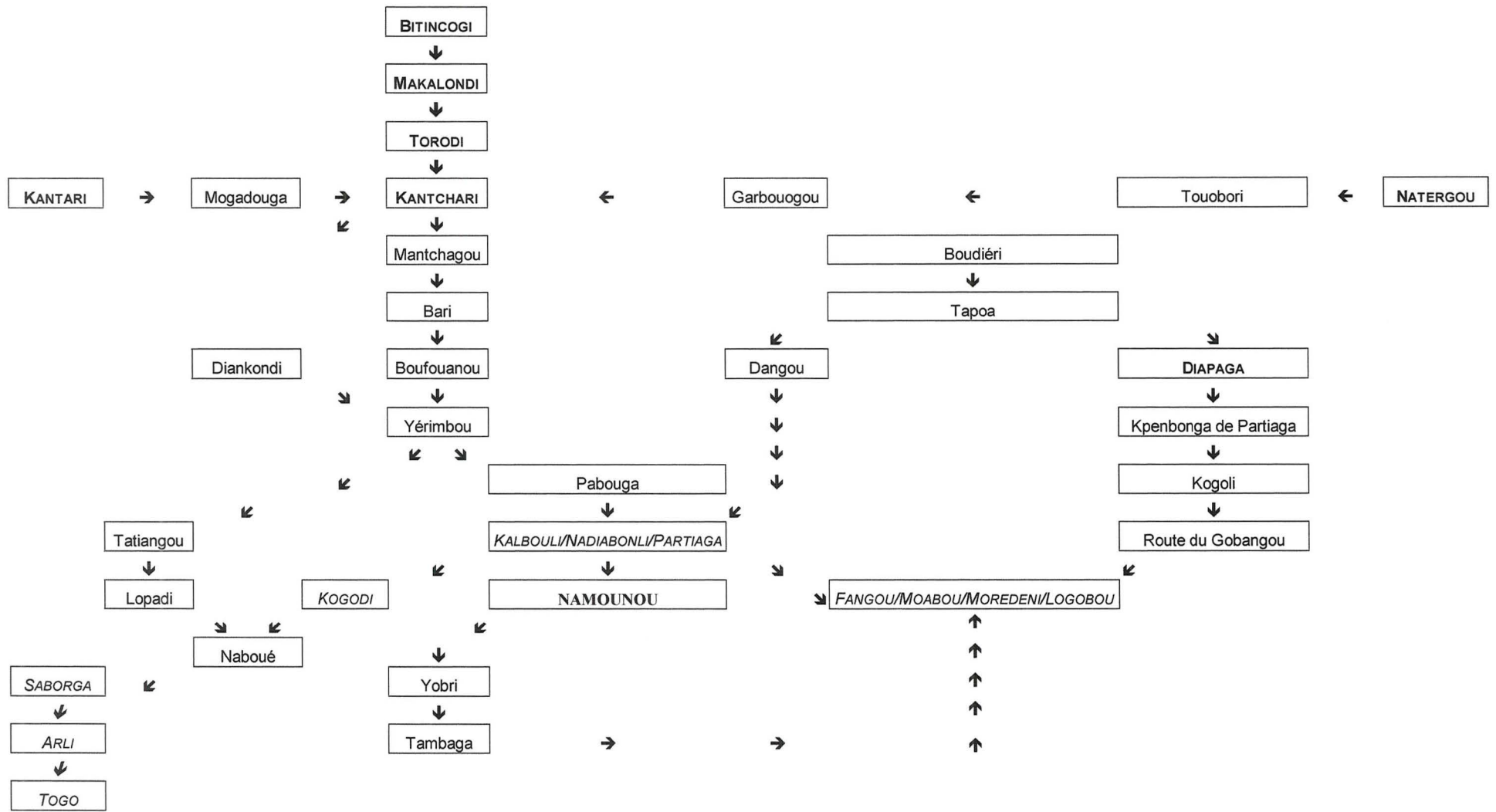
# *ANNEXE 2*



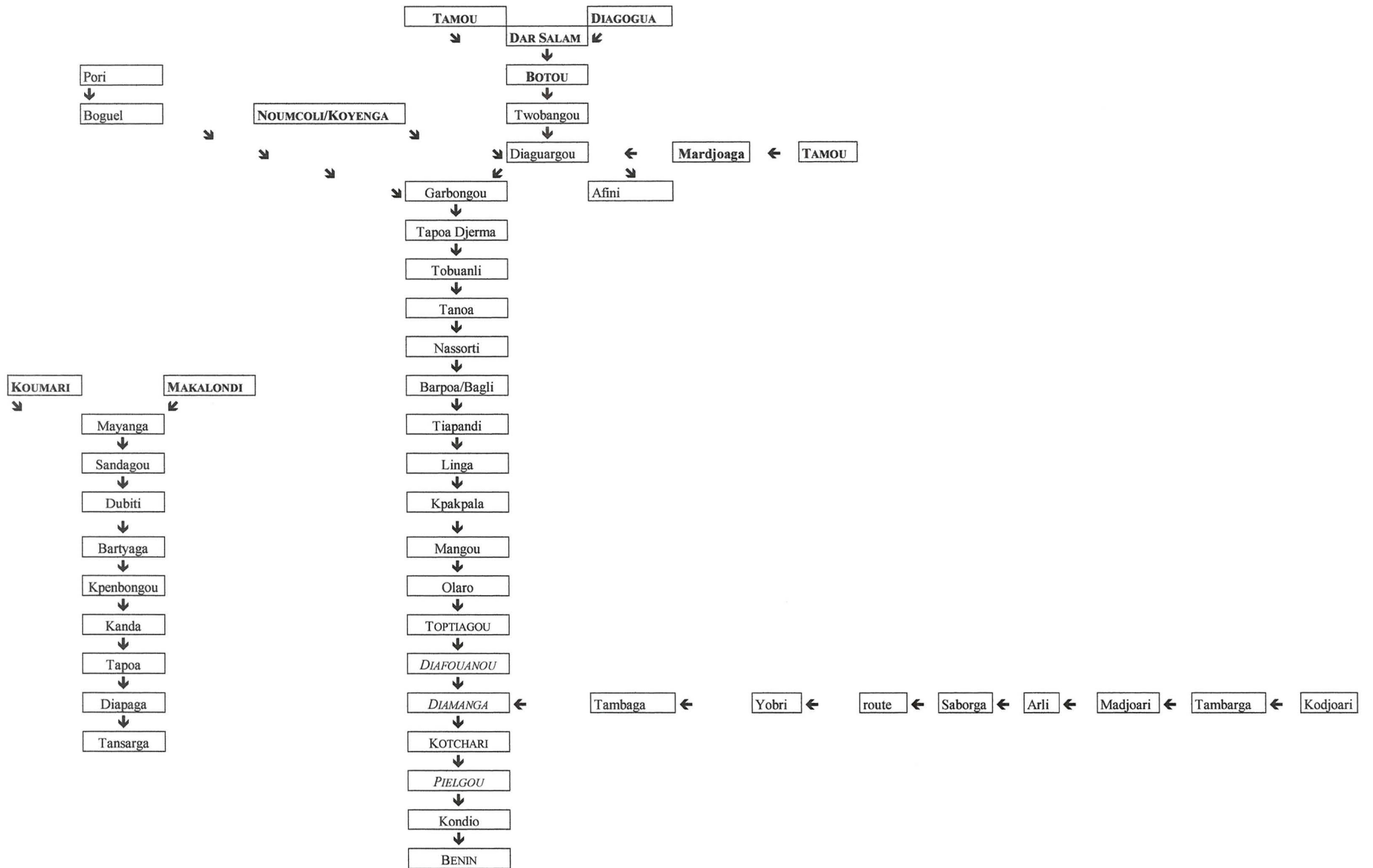
Voir carte format A0

**Figure 1: Axes de transhumance dans la zone périphérique du Parc W (Burkina Faso)**

Figure 2 : Pistes de transhumance recensées en périphérie du Parc du W







# *ANNEXE 3*



## PLAN D'ACTION SUR LE THEME DE LA TRANSHUMANCE DANS LA ZONE D'INFLUENCE DU PARC W

### Mesures palliatives pour la transhumance dans les aires protégées du complexe du W

Mesures palliatives/ transhumance	Effet escompté	Effets au niveau des villageois	Observations
Aménagement de parcours et améliorations pastorales	Reporter la pression de pâturage hors des aires protégées Distribuer la pression de pâturage sur l'ensemble de la région plutôt que concentrée sur les AP.	l'avantage comparatif du pâturage à l'intérieur du Parc est diminué car il existe des alternatives pour les éleveurs;	C'est la seule façon de diminuer structurellement le pâturage dans le W au Bénin. Demande beaucoup de moyens. Doit viser la « grande périphérie » plutôt que la proximité immédiate des AP. Doit permettre de réduire le coût de la surveillance. Principe d'un accès payant aux ressources pastorales
Couloirs de transhumance (points d'eau, bornage, aires de repos etc.)	Meilleurs respect des couloirs existants Contournement des aires protégées	meilleurs conditions de transhumance ; meilleurs rapports avec les parcs. moins de conflits	aménagements réalisables rapidement (couloirs de Kondio) ; Couloir de l'Arly en dehors de la zone d'intervention. ? Examiner les couloirs de transhumance en dehors des AP.
Accords et politiques internationales	Jouer sur les grands ensembles régionaux pour mieux distribuer le pâturage. Contournement des aires protégées	réduction conflits agric/éleveurs	Discussions au CTS, au CO. Examen des accords existants
Actuellement, il existe trois types de répression : Bénin :abattage partiel Niger :séquestration fourrière Burkina :amende forte Nécessité d'adopter de nouvelles mesures communes de surveillance et répression	Il faut une amende forte dissuasive (mais problèmes d'arbitrage politiques etc.)	Pour l'instant, les amendes et transactions sont perçues comme des taxes de pâturage et ne sont pas suffisamment dissuasives. L'abattage n'est pas une mesure efficace ; on souhaite le remplacer par un système d'amendes ; Les amendes doivent rendre le pâturage dans le parc prohibitif.	Les nouvelles mesures demandent des moyens supplémentaires : aménagements pastoraux (fourrières), capture et surveillance. A la fois, les amendes sont sources de revenus. Il faut une concertation à la base pour établir les niveaux d'amende.
Sensibilisation et information des villageois et des éleveurs	Meilleurs respect des règles et des aires protégées par les transhumants et les éleveurs sédentaires. Négociation de solutions	Implication des villageois dans les aménagements ; Légitimité des territoires classés reconnu. Meilleurs rapports entre les forestiers et les éleveurs ; Pratiques des bergers améliorées	Dans le cadres des actions villageoises. Viser les populations peuls et les populations sédentaires.

La discussion a également portée sur la nécessité de distinguer l'élevage transhumant de l'élevage résident, notamment en ce qui concerne les pratiques vis à vis du parc, des infractions etc. Une deuxième distinction importante au niveau régional est celle qu'il faut faire en terme d'intervention entre les zones d'accueil (Bénin) et les zones de départ et de passage (Niger, Burkina). L'usage mixte des écosystèmes a été abordé, et les participants ont précisé le besoin d'études spécifiques sur la productivité de biomasse en rapport avec la charge d'animaux, et sur les difficultés liées aux besoins de gestion fine et de contrôle.

## **1. Périphérie éloignée**

### **✓ Zone de transhumance / pastoralisme**

- constituée des sous zones 2, 4 et une partie des sous zones 6 et 7
- une partie du département de Kantchari (située au sud de son chef lieu)

## **2. Périphérie contiguë**

### **✓ Département de Botou :**

#### **1. Sous zone d'Anaga (proximité du Niger)**

#### **2. Sous zone de Botou (périphérie éloignée concernée par la transhumance/pastoralisme)**

### **✓ Département de Diapaga :**

#### **3. Sous zone de Tapoa-Djerma (Zone cynégétique et villages riverains)**

#### **4. Sous zone de Barpoa (incluse dans la périphérie éloignée concernée par la transhumance/pastoralisme)**

### **✓ Département de Tansarga**

#### **5. Sous zone de KAABOUGOU**

#### **6. Sous zone de KOURTIAGOU-KODJARI (périphérie proche concernée par la transhumance/pastoralisme)**

#### **7. Sous zone de KONDJO (transhumance)**



**Tableau 1 : Fiche thématique prioritaire, la transhumance et gestion pastorale ( source : Magha *et al*, 2002)**

Sous zone	ANAGA	BOTOU	TAPOA-DJERMA	BARPOA	KAABOUGOU	KONDIO	KOTCHARI-KOURTIAGou
Degré de priorité	2	1	2	2	2	2	1
<i>JUSTIFICATIONS</i>	<i>Porte d'entrée du parc pour les transhumants ; existence d'un marché à bétail ; zone très cultivée</i>	Zone de passage pour les transhumants nigériens et de départ pour les transhumants burkinabé Insuffisance de points d'eau (aménagement pastoraux) ;	<i>Pastoralisme local Absence de couloir de passage pour accéder aux points d'eau à cause de champs de culture</i>	<i>Zone de passage ; Quelques conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause de la progression du front agricole ; Non matérialisation des pistes traditionnelles de transhumance Très peu de points d'eau permanents Les espaces pastoraux sont des jachères de courte durée ; pas de brousse</i>	Zone d'accueil très proche du parc. Espace pastoral limité ; se restreint à la colline ; pas de zone tampon entre le par cet les terroirs ; quelques conflits entre agriculteurs et éleveurs (notamment à Diamanga)  <i>Point d'eau limite entre le parc et les terroirs pastoraux</i>	<i>Porte officielle de sortie vers le Bénin Aucun aménagement Zone de passage rapide</i>	<i>Zone d'accueil à forte densité, notamment du fait des mesures prises au Bénin ; Délivrance des CIT ; Forte progression de la culture de coton ; disparition des espaces pastoraux ; réduction des jachères</i>
Risques pour le Parc et les ressources naturelles	Pâturage illégal ; concurrence avec la faune ; risque de transmission de maladies	Pressions sur la Mekrou et le parc	Pâturage illégal dans la ZC ;	Tendance des éleveurs à aller chercher l'eau et le pâturage dans le par cet la ZC.	Pression importante sur les ressources hydriques et pastorales du parc (mais incursion plutôt que séjour)		
OBJECTIFS	<i>Limiter le pastoralisme vers le parc</i>	<i>Aménager les espaces pastoraux et renforcer concertation pour la transhumance transfrontalière</i>	<i>Négocier l'aménagement de couloirs d'accès aux points d'eau (Tapoa)</i>	<i>Négocier l'aménagement de couloir de passage et points d'eau</i>	<i>Aménager des espaces pastoraux loin des limites du parc.</i>	<i>Négocier avec le parc et la ZC l'aménagement d'un couloir de passage</i>	<i>Négocier la création, la matérialisation, l'aménagement et la gestion d'un espace pastoral pour l'accueil des transhumants et l'élevage local</i>
RESULTATS	L'intégrité du parc du côté ANAGA est mieux préservé	Les ressources pastorales sont mieux exploitées	La transhumance vers la zone Kodjari est facilitée et faciliter l'accès aux points d'eau aux animaux locaux	L'élevage est sécurisé et les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont réduits	L'élevage est sécurisé dans la zone Les incursions des transhumants dans le parc sont limitées	Les incursions dans le parc et la ZC sont réduites et la traversée de la zone est facilitée pour les transhumants	Alternative durable à l'utilisation des ressources pastorales du parc
ACTIONS	Sensibilisation, information pour canaliser les éleveurs vers les zones aménagées de Botou et de Kantchari et Barpoa Renforcement capacité pour Contrôle et surveillance par l'administration forestière	Partenariat avec ARECOPA ; Réalisation d'aménagements complémentaires (points d'eau ; espaces pastoraux)	Sensibilisation pour les éleveurs locaux Recensement des points d'eau et des bas-fonds (déjà fait par Alexandra) Facilitation de la concertation entre parties prenantes (agriculteurs et élevage) ; Identification	Appui-conseil aux organisations à la base  Négociation de l'aménagement de l'espace et des règles de gestion des infrastructures pastoraux Matérialisation des	Appui-conseil aux organisations à la base Matérialisation des couloirs de transhumance et création de points d'eau permanent Négociation de l'aménagement de l'espace et des règles de	Négociation avec l'administration du parc, les services forestiers et les agriculteurs  Délimitation et aménagement du couloir  Concertation	Réalisation d'une aire de stationnement avant l'entrée dans la réserve Identification de l'espace à délimiter Mise en place une table de concertation ; Réalisations des investissements

	Concertation transfrontalière et opérations conjointes avec le Niger		des structures traditionnelles ; délimitation et matérialisation des couloirs d'accès à l'eau ; identification de mécanisme de contrôle et de suivi	couloirs de transhumance et création de points d'eau permanent	gestion des infrastructures pastorales	transfrontalière avec le Bénin pour le tracé du couloir (route internationale passant entre la ZC de Ila Mekrou et le Parc)	
INDICATEURS	Etat du paysage (état des pistes à bétail à différentes époques de l'année)	Proportion de cheptel transhumant passant par Botou	Couloir réaménagé et respecté Nombre de têtes de bétail dans la ZC (Importance des incursions)	Couloir aménagé et matérialisé Aménagement réalisé Existence d'organisations et à la base et régularité de la concertation entre elles	Point d'eau aménagé Identification et aménagement d'un espace pastoral	Couloir tracé aménagé en concertation avec le Bénin Niveau de fréquentation du couloir ( ? ) Nombre d'incursions dans la ZC et le parc réduit	Stabilité des limites entre la zone pastorale et la zone agricole
SOURCES	Rapport des patrouilles et suivi écologique	Rapport des services d'élevage (nombre de Certificats internationaux de transhumance)	Rapport du concessionnaire Rapport d'activité de l'animateur ECOPAS	PV ou CR des forums agriculteurs-éleveurs ; Rapport d'activités des animateurs, projets et autres structures impliquées.	Rapports d'activités des animateurs ; projets et autres intervenants	Rapport d'activités intervenants	Rapports des services techniques
ACTEURS	Administration forestière nigérienne et Burkinabé ; ECOPAS ; administration territoriale et autorité coutumière	Animateur ; CN ; PDL ; ARECOPA ; Service élevage ; Association d'éleveurs ; Associations d'agriculteurs ; administration territoriale et autorité coutumière	Animateur ; CN ; PDL ; ARECOPA ; Service élevage ; Association d'éleveurs ; Associations d'agriculteurs ; administration territoriale et autorité coutumière	Animateur ; CN ; PDL ; ARECOPA ; Service élevage ; Association d'éleveurs ; Associations d'agriculteurs ; administration territoriale et autorité coutumière	Animateur ; CN ; PDL ; ARECOPA ; Service élevage ; Association d'éleveurs ; Associations d'agriculteurs ; administration territoriale et autorité coutumière	Animateur ; CN ; PDL ; ARECOPA ; Service élevage ; Association d'éleveurs ; Associations d'agriculteurs ; administration	Animateur ; CN ; PDL ; ARECOPA ; Service élevage ; agriculture ; CPAT (Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire) Association d'éleveurs ; Associations d'agriculteurs ;
STRATEGIES ECOPAS	Renforcement des capacités de l'administration forestière ;	Partenariat avec ARECOPA ; partage de rôle avec ce projet ; utilisation des forums mis en place par ARECOPA	Partenariat avec le Concessionnaire Entretiens ; discussions avec les communautés	Partenariat ARECOPA , le service d'élevage ; appui-conseil aux organisations paysannes ; utilisation de personnes ressources pour faciliter l'insertion éventuelle de l'animateur	Partenariat ARECOPA , le service d'élevage ; appui-conseil aux organisations paysannes ; utilisation de personnes ressources pour faciliter l'insertion éventuelle de l'animateur		Partenariat avec ARECOPA ; CPAD ; Services publics Entretiens-échanges avec les communautés
RESSOURCES ECOPAS	Equipement ; formation ; déplacement	Investissements pour les aménagements pastoraux ; expertise ; référent thématique ; Technicien SIG ;	RH : animateur Logistique Frais d'aménagement	RH : animateur Logistique Frais d'aménagement			RH : animateur Logistique Frais d'aménagement
RESSOURCES COMMUNAUTES		Participation aux travaux d'aménagement et aux cadres de concertation	Participation aux négociations et aux travaux d'aménagement	Participation aux négociations et aux travaux d'aménagement			
AUTRES RESSOURCES EXTERNES		ARECOPA ; PDL	Concessionnaire	ARECOPA ; PDL			

Insérer les interventions dans une stratégie d'aménagement du territoire intégrant les zones de départ (Kantchari, Mattiacoali, Nassougou, Ougarou Namounou) et les zones d'accueil hors de l'espace d'intervention de ECOPAS (ex : Nadiabonli, Logobou dans la région de l'Est ). Négociation avec le Plan (Commission régionale d'Aménagement du Territoire) et les futures structures décentralisées.



# *ANNEXE 4*

## CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA TRANSHUMANCE

### **I.1. CADRE REGLEMENTAIRE**

Le cadre réglementaire dans lequel évolue la transhumance comprend les textes nationaux, les accords bilatéraux et les accords communautaires.

#### *I.1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL*

Concernant la transhumance transfrontalière, les textes nationaux renvoient aux accords bilatéraux et communautaires. En réalité, l'ensemble des textes nationaux et des accords bilatéraux sont indexés sur les accords communautaires, notamment la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. Cette décision, qui a été adoptée lors de la vingt-et-unième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Abuja en 1998, autorise le franchissement des frontières terrestres en vue de la transhumance entre tous les pays de la Communauté pour les espèces bovine, ovine, caprine, caméline et asine. Les principales conditions à remplir concernent la détention du Certificat international de transhumance CEDEAO et le respect de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil.

#### *I.1.2. CONTEXTE NATIONAL*

##### *I.1.2.1 LEGISLATION RELATIVE A L'ELEVAGE ET LA TRANSHUMANCE*

#### ***La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)***

Il s'agit de la loi 14/96/ADP du 23 mai 1996 et de son décret d'application n° 097-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 adopté pour :

-faire face aux difficultés d'assurer l'autosuffisance alimentaire malgré la prédominance des activités agro-pastorale pratiquées par près de 90 % de la population ;

-juguler la dégradation des conditions écologiques aggravée par les effets conjugués de la crise économique et de la croissance démographique ;

-développer le secteur industriel qui ne génère pas suffisamment d'emplois permettant de réduire la pression sur les ressources naturelles ;

-organiser la migration et la transhumance incontrôlée des troupeaux.

La RAF constitue un ensemble législatif et réglementaire qui couvre l'ensemble des ressources naturelles permanentes comme le sol ou renouvelables comme la forêt, l'eau, la faune. Le souci de l'Etat dans la fixation de ces normes est d'introduire une gestion optimale et aménagée des ressources qu'elles soient pérennes ou épuisables. Ces textes prennent également en compte le phénomène de la décentralisation et des nouvelles collectivités qui ont été reconnues.

Concernant la transhumance, la RAF prévoit des dispositions concernant les pistes de transhumances et les voies d'accès aux points d'eau ou aux pâturages. Mais leur applicabilité pose encore problème, car sa dualité avec la tenure traditionnelle continue à alimenter des conflits très graves. En effet, le paysan sédentaire bénéficie de toutes les dispositions visant à l'accès de la terre et à la sécurisation foncière. Mais l'éleveur, homme sans terre et ayant tout juste un usufruit se trouve en insécurité permanente, sauf dans des zones aménagées où il a droit aux infrastructures socio-économiques prévues.

En effet, au niveau des pistes, des voies d'accès et des points d'abreuvement, il n'y a aucune "protection juridique". C'est pourquoi ils sont envahis par des habitations, ou des champs de cultures extensives favorisant des dégâts dont les règlements de conflits sont toujours en faveur du propriétaire au détriment de l'éleveur. La matérialisation, lorsque celle-ci est réalisée, ne fait aucun effet ni aux populations rurales, ni à l'Administration locale qui est chargée le plus souvent de la réaliser ou de la faire respecter. C'est l'Administration elle-même qui y érige des infrastructures ou les populations autochtones qui affectent l'espaces au migrants. En outre, la délimitation des pistes et des aires de regroupement du bétail doit être réalisée dans le cadre des schémas d'aménagements du terroir, comme d'ailleurs les "zones de pâtures habituelles". En attendant la mise en œuvre de ces schémas



d'aménagements du terroir, qui nécessite un important financement que l'Etat ne possède pas, l'éleveur est obligé d'utiliser les terres marginalisées. Mais ces zones considérées comme pâturages, connaissent un rétrécissement accéléré consécutif au développement des activités agricoles qui accaparent de plus en plus les espaces propices à la production pastorale (bas-fonds, points d'eau permanents, berges des rivières...). Ces terres marginales sont le plus souvent, sinon aussitôt récupérées par les ayants droits coutumiers ou par des projets de développement dès lors qu'ils sont mis en valeur. L'éleveur et la production pastorale continuent ainsi à être marginalisées, car partout on constate une progression constante des terroirs agricoles, conduisant non plus à une complémentarité entre les zones agricoles et les zones pastorales mais à un antagonisme entre elles.

### *Le Code Forestier*

La loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso a pour objet de fixer, conformément à la Politique Forestière Nationale, l'ensemble de principes fondamentaux relatif à la conservation et à la gestion des ressources forestières fauniques et halieutiques (Art. 1).

Dans le champ d'application de cette loi, on relève les forêts, la faune, la pêche et l'aquaculture.

Le Code Forestier fait une large place aux exigences environnementales qui gouvernent la gestion des ressources naturelles (conservation de la biodiversité, valorisation des ressources et responsabilisation des populations dans la gestion des ressources). Il vise entre autres à :

-d'une part, à encourager la propriété et la gestion communautaire des ressources forestières à travers une adaptation des réglementations forestières aux contextes socio-économiques et socio-écologiques locaux;

-d'autre part à définir le statut des zones naturelles protégées en veillant à associer les populations aux stratégies de conservation et de valorisation et à les responsabiliser dans la gestion des ressources naturelles.

### *Le Code Pastoral*

Le code qui est actuellement en cours de finalisation, permettra de renforcer les nécessaires synergies entre l'agriculture et l'élevage et l'environnement de façon générale.

### *Comité National de Transhumance*

Organe de niveau national regroupant tous les Ministères qui sont concernés de près par le phénomène de la transhumance (Ministère des ressources animales, de l'agriculture, de l'administration du territoire, de l'environnement, des infrastructures, des finances et de l'économie, de la sécurité, de l'intégration régionale, voire de la défense). Chaque année, ce Comité, qui est chargé de la gestion de la transhumance, se réunit au moins 2 fois, au départ et au retour de la transhumance pour faire prendre les dispositions utiles à un bon déroulement de la transhumance tant nationale que transfrontalière. Le comité national est en relation avec les autres pays, notamment le Bénin pour ce qui nous concerne, pour gérer au mieux les difficultés qui ne manquent pas de naître au cours de la transhumance. Le Comité veille surtout à la bonne application des dispositions réglementaires nationales et sous-régionale (CEDEAO, avec le CIT) en matière de transhumance.

La politique de l'élevage est élaborée et mise en œuvre par le Ministère des Ressources Animales, en collaboration avec ses partenaires. Au niveau central, la Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier (DAPF) est chargée de l'élaboration des textes réglementant la transhumance. Au niveau décentralisé, ce sont les Directions Régionales des Ressources Animales (DRRA) et les Directions Provinciales des Ressources Animales (DPRA) qui sont chargées de l'organisation et du contrôle des mouvements des troupeaux transhumants.

Les principaux textes nationaux qui organisent et réglementent la transhumance sont :

- La loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso ;
- Le décret n°97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso ;
- L'arrêté conjoint n°2000-30/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000 portant réglementation du pâturage et de la transhumance du bétail au Burkina Faso ;

- L'arrêté conjoint n°2000-31/MRA/AGRI/MEE/ MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs.

En substance, ces textes, et plus particulièrement l'arrêté conjoint n°2000-30/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000, définissent les zones pastorales, les modalités de leur aménagement, les conditions d'utilisation des ressources pastorales, le règlement des différends nés de leur utilisation et la réglementation de la transhumance nationale et transfrontalière.

### *Police zoo sanitaire*

Le premier problème généralement évoqué en ce qui concerne la transhumance est le risque épidémiologique qu'elle occasionne. En effet, le troupeau transhumant peut répandre rapidement des maladies contagieuses dans ses déplacements, ce qui mettrait en péril le cheptel de régions entières, voire de tout un pays. Le problème devient particulièrement grave dans le cas de la transhumance transfrontalière (ou inter-Etats). C'est pour cette raison que toutes les réglementations nationales, les accords bilatéraux et communautaires (CEBV, CEDEAO, CILSS) font obligation à l'éleveur transhumant :

-à l'intérieur des frontières nationales, doit détenir un laissez passer sanitaire délivré par le service vétérinaire de la localité d'origine. Les animaux se déplaçant sans document sont saisis et mis en quarantaine sans préjudice des poursuites judiciaires dont les contrevenants peuvent faire l'objet ;

-avec franchissement de la frontière, les éleveurs transhumants seront soumis tout simplement aux dispositions de la police sanitaire dans les mêmes conditions que ceux se déplaçant sans franchissement de frontières. Cependant le texte burkinabé ne contient pas de dispositions spécifiques en ce qui concerne le bétail étranger franchissant les frontières du pays. Il se contente d'affirmer que le franchissement en vue de la transhumance est autorisé d'accord partie avec les Etats voisins.

Dans les pays couverts par le parc du W, seule la vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine est obligatoire de nos jours. Cependant d'autres affections telles que le charbon symptomatique, le charbon bactérien et les pasteurelloses sont quelquefois disséminées par le bétail transhumant.

#### I.1.2.2 LES DOCUMENTS DE TRANSHUMANCE

S'agissant des documents de transhumance, toutes les législations imposent aux propriétaires de bétail transhumant, la détention de deux catégories de documents : le **certificat de transhumance** et le **certificat sanitaire**. On peut remarquer l'absence de définition légale de ces documents ainsi que de leur objet. De plus, il convient de souligner la diversité de terminologie appliquée à ces différents documents.

Le certificat sanitaire et le certificat de transhumance sont délivré par l'agent d'élevage de la zone d'attache de l'éleveur.

Le CIT est d'un document administratif autorisant l'éleveur à qui il est délivré à se déplacer avec son cheptel.

Le certificat sanitaire est un document technique qui atteste du bon état de santé du bétail.

La validité des ces documents est limitée à un an.

#### *I.1.3. CONTEXTE PROVINCIAL*

En accord avec la délibération N°2001-002/MATS/PTAP/HC/DSP et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il est institué une taxe de transhumance sur le bétail traversant les aires fauniques des Unités de conservation d'Arly et du Parc W par les couloirs créés à cet effet :

▪ nationaux  
100FCFA par tête pour les bovins, asins et équins  
50FCFA par tête pour les ovins et caprins

▪ non nationaux  
250FCFA pour les bovins, asins et équins  
100FCFA par tête pour les ovins et caprin



30% de ces taxes seront reversées à la Direction Provinciale de l'Environnement et des Eaux et Forêts chargées de leur recouvrement pour être réinvesties dans le cadre de l'aménagement des zones concernées.

## **I.2. CADRE INSTITUTIONNEL**

La politique de l'élevage est élaborée et mise en œuvre par le Ministère des Ressources Animales, en collaboration avec ses partenaires. Au niveau central, la Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier (DAPF) est chargée de l'élaboration des textes réglementant la transhumance. Au niveau décentralisé, ce sont les Directions Régionales des Ressources Animales (DRRA) et les Directions Provinciales des Ressources Animales (DPRA) qui sont chargées de l'organisation et du contrôle des mouvements des troupeaux transhumants.

Plusieurs programmes et projets interviennent directement ou indirectement dans le sous-secteur élevage.

Plusieurs programmes et projets interviennent directement ou indirectement dans le sous-secteur élevage.

### *I.2.1. NATIONAL*

La Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier (DAPF) assume, entre autres, la coordination et le contrôle technique des aménagements pastoraux.

### *I.2.2. REGIONAL*

Dans chaque région, le MRA dispose d'une Direction régionale (DRRA), chargée d'appliquer sur le terrain les mesures de la politique de développement du Ministère. A ce titre, elle coordonne et contrôle les activités des services provinciaux (DPRA).

Projet de Développement des Ressources Animales dans le Gourma (PDRA-G), dont le financement extérieur est assurée par la BADEA. Il s'intéresse essentiellement aux bovins et d'une manière accessoire aux petits ruminants. Les actions portent sur la mise en œuvre d'une couverture sanitaire sur tout le cheptel, le développement de l'hydraulique pastorale, l'ouverture de pistes rurales, la construction d'infrastructures de commercialisation (marché à bétail, abattoir, boucherie, mini-laiterie...) et le développement des capacités de stockage des fourrages.

#### Projet CEFRAP/ARECOPA

Objet : renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs dans le domaine de la négociation, la sécurisation et l'accès équitable aux ressources naturelles en générale et pastorales en particulier.

Activités : formation, forums de négociation, collectes et diffusions des lois et textes, voyages d'échange, identification et matérialisation des ressources pastorales, établissement de conventions locales.

Période : 2000 – 2004

Partenaire : Bureau de Coopération Suisse Développement de Ouagadougou

Zone d'intervention : province du Gourma, de la Tapoa, de la Gnagna, de la Komondjari et de la Kompienga

### *I.2.3. PROVINCIAL*

#### Direction provinciale des Ressources Animales à Diapaga

Le directeur DPRA supervise les Zones d'Appui Technique en Elevage (ZATE) et les postes vétérinaires.

#### Projet de Développement Local (PDL)

Objectif : améliorer les revenus et les conditions de vie des populations de la province, renforcer les capacités des populations dans la prise de décision, la planification et la sélection des investissements ainsi que la maîtrise d'ouvrage et leurs réalisations ; lutter contre la désertification

Bénéficiaires : ensemble des villages administratifs et des bourgs de la province

Période : 2002 - 2006

Zone d'intervention : province de la Tapoa

Financement : AFD

### *I.2.4. DEPARTEMENTAL*

#### Postes d'élevage

- Vétérinaire : Logobou, Kantchari, Botou, Nadiabonli
- Zone d'Appui Technique à l'Elevage (ZATE) : Diapaga, Kotchari, Namounou

Les ZATE travaillent généralement au niveau du département et disposent pour ce faire d'agents de vulgarisation de base qui ont pour mission de diffuser les thèmes d'amélioration de l'élevage, d'assurer l'information et la formation des éleveurs.





Enquêtes « transhumance »

BERGERS EN ZONES D'ACCUEIL

nom de l'éleveur/berger/famille :.....  
ethnie :.....

date :  
enquêteur :

1-inventaire des troupeaux

espèces	Propriétaire 1		Propriétaire 2		Propriétaire 3		Propriétaire 4	
	partis	Non partis	partis	Non partis	partis	Non partis	partis	Non partis
Bovins								
Ovins								
Caprins								

Races : Djelli Azawak zébu peul soudanien autres :

Pourquoi certains animaux ne sont pas partis en transhumance ?  
groupe laitier animaux malades gestation possibilités pastorales réduites  
autres :.....

2-typologie de l'éleveur transhumant :  
propriétaire ? oui non

si oui, est-il parti en transhumance ?  
avec qui ?

si non, pourquoi ? (expliquer son choix stratégique)

qui est parti en transhumance? membre de la famille :.....  
berger-propriétaire :  
berger :

nom :.....  
ethnie :.....  
origine, localité :.....  
age :.....  
  
habituel/occasionnel  
rémunération : nourriture/ bêtes/ argent/ logement  
nombre de têtes en propriété:.....

nom :.....  
ethnie :.....  
origine, localité :.....  
age :.....  
  
habituel/occasionnel  
rémunération : nourriture/ bêtes/ argent/ logement  
nombre de têtes en propriété:.....

nom :.....  
ethnie :.....  
origine, localité :.....  
age :.....  
  
habituel/occasionnel  
rémunération : nourriture/ bêtes/ argent/ logement  
nombre de têtes en propriété:.....

nom :.....  
ethnie :.....  
origine, localité :.....  
age :.....  
  
habituel/occasionnel  
rémunération : nourriture/ bêtes/ argent/ logement  
nombre de têtes en propriété:.....

3- identification du parcours de transhumance de l'année 2002

localisation de la zone d'attache (ses points d'eau, les pâturages, les villages alentours...):



*caractériser la zone d'attache :*

- date d'installation?.....
- pourquoi est-il venu ?.....
- .....
- atouts de la zone:.....
- .....
- contraintes de la zone:.....
- .....
- .....

*localisation de la zone d'accueil :*

date d'arrivée, temps de parcours :

pourquoi ce choix? (la caractériser):.....

.....

<u>zones d'accueil</u> , est-elle habituelle ?	oui	non
nature : steppes	steppes tigrées	savanes arborée/ arbustive/ herbacée/ parc
atouts :.....		
contraintes et dangers :.....		
.....		
*si non, pourquoi avoir changé ?	aires protégées	zones cultivées
		prédateurs
conditions sanitaires (champs maudits, trypanosomiase, onchocercose résidents)		conflits (agriculteurs/forestiers/éleveurs)
dégradation des ressources (surexploitation, désertification...)		autres:.....
depuis quand date ce changement ? .....		
<u>organisation de la journée</u>		
temps d'abreuvement (où, quand, comment):.....		
.....		
temps de repos (où, quand): .....		
.....		
temps de pâturage diurne (où, quand, comment, pourquoi, type de végétation consommée: herbe sèche/verte, herbe/ligneux):		
.....		
temps de pâturage nocturne (où, quand, comment, pourquoi, type de végétation consommée: herbe sèche/verte, herbe/ligneux):.....		
.....		

reconstitution du parcours de transhumance 2002

*date de départ :*

pourquoi ?.....

.....

quels indicateurs ?.....

Enquêtes « transhumance »

.....  
facteurs de variations entre les années :.....  
.....

dates de retour :

pourquoi ?.....  
.....

quels indicateurs ?.....  
.....

facteurs de variations entre les années :.....  
.....

reconstitution précise de l'itinéraire (villages traversés, points d'eau, rivières, routes, forêts...) (cf carte topo)

.....  
.....  
.....  
.....

pourquoi ce choix ?(laisser s'exprimer le berger!!!)

n°.... -fourrages : quantité abondante/ moyenne/ faible  
qualité bonne/ moyenne/ médiocre

\*quelles sont les espèces recherchées et à quel stade particulièrement?

Ligneux	Herbacées

n°.... -points d'eau (permanence/temporaire, types : forages, puits, mares, rivières...)

n°.... -point de ravitaillement, de rencontre, logement, marchés, famille à visiter...

les années précédentes, même pistes ?      oui      non

si non, pourquoi ?      agriculture envahissante      dégradation de la ressource hydrique/ fourragère  
conflits forestiers/ agriculteurs/ éleveurs résidents      aires protégées/ zone de chasse      prédateurs  
maladies      autres :.....

4-choix du parcours

par qui est-il choisi ?      structure traditionnelle      association d'éleveurs      chef du village/ des éleveurs  
   doyen de la famille      propriétaire

comment se passe la récolte des informations ?et par qui ?

.....  
.....

5-adaptation du parcours

si oui ?pourquoi ?      agriculture      ressources fourragère/ hydriques      incendies      pluies/sécheresse (quand?)  
   maladies      accès interdit au points d'eau      jachères interdites      éviter la surcharge pastorale (trop de monde)

source de ces informations : marché      famille      autres :.....

.....



Enquêtes « transhumance »

pour le choix définitif du parcours, quels sont les facteurs les plus importants:

- 1-.....
- 2-.....
- 3-.....

6-atouts & contraintes de la transhumance

atouts de l'élevage transhumant : .....

*contraintes de l'élevage transhumant*

\* .....

\*existe t'il des conflits ? si oui, avec qui ? agriculteurs      éleveurs      forestiers  
 motif ?.....  
 fréquence ?.....  
 a quelle période ? arrivée      retour      autre moment : .....

où ? zones d'attache	zone d'accueil	aire de pacage	autre :.....
----------------------	----------------	----------------	--------------

qui gèrent ces conflits (centre de décision) ? ..... ;  
 sont-ils efficaces? .....

raisons profondes de la transhumance

quels types de pâturages recherchés: .....

espèces recherchées, pourquoi et à quel stade (feuilles, fleurs, fruits)? .....

quels sont les points d'eau préférés, pourquoi (a cause de la végétation à proximité)?

Evolution de la transhumance depuis quelques années :

.....

perspectives d'avenir de la transhumance :

.....

réorientation prévue, stratégies à moyen/ long terme ?.....

Certains d'entre vous rentrent dans le parc W, pourquoi?

Points d'eau (lesquels)?.....\*

herbes (lesquelles)?.....

Longueur du parcours (Arly, kondio)	Cures salées	autres
-------------------------------------	--------------	--------

remarques, observations

Enquêtes « transhumance »

ELEVEURS EN ZONES DE D'ATTACHE

nom de l'éleveur/berger/famille : .....  
 ethnique : .....

date : .....  
 enquêteur : .....

1-inventaire des troupeaux

nombre de troupeaux résidents à l'année : .....  
 .....

Races : Djelli    Azawak    zébu peul soudanien    autres :

combien d'animaux en moyenne par troupeau : .....

nombre de troupeaux partis en transhumance :

nombre d'animaux restés : .....

Pourquoi certains animaux ne sont pas partis en transhumance ?

groupe laitier    animaux malades    gestation    possibilités pastorales réduites  
 autres : .....

espèces	Propriétaire 1		Propriétaire 2		Propriétaire 3		Propriétaire 4	
	partis	Non partis	partis	Non partis	partis	Non partis	partis	Non partis
Bovins								
Ovins								
Caprins								

espèces	Propriétaire 1		Propriétaire 2		Propriétaire 3		Propriétaire 4	
	partis	Non partis	partis	Non partis	partis	Non partis	partis	Non partis
Bovins								
Ovins								
Caprins								

2-typologie du berger transhumant :

qui est parti? Propriétaire    membre de la famille    salarié

pourquoi ce choix? (expliquer son choix stratégique)

.....  
 .....

est-il parti seul? oui    non

avec qui? .....

3- identification du parcours de transhumance de l'année 2002

localisation de la zone d'attache (ses points d'eau, les pâturages, les villages alentours...):

caractériser la zone d'attache : - date d'installation?..... - pourquoi est-il venu ?..... ..... - atouts de la zone:..... .....
---



Enquêtes « transhumance »

- contraintes de la zone:

.....  
.....

*localisation de la zone d'accueil :*

date d'arrivée, temps de parcours :

pourquoi ce choix? (la caractériser):.....

.....

zones d'accueil, est-elle habituelle ?      oui      non

nature : steppes                      steppes tigrées      savanes arborée/ arbustive/ herbacée/ parc

atouts :.....

.....

contraintes et dangers :.....

.....

*\*si non*, pourquoi changé ?      aires protégées                      zones cultivées                      prédateurs

conditions sanitaires (champs maudits, trypanosomiase, onchocercose)      conflits (agriculteurs/forestiers/éleveurs résidents)

dégradation des ressources (surexploitation, désertification...)      autres:.....

depuis quand date ce changement ? .....

organisation de la journée d'un berger

temps d'abreuvement (où, quand, comment):.....

.....

temps de repos (où, quand): .....

.....

temps de pâturage diurne (où, quand, comment, pourquoi, type de végétation consommée: herbe sèche/verte, herbe/ligneux):

.....

temps de pâturage nocturne (où, quand, comment, pourquoi, type de végétation consommée: herbe sèche/verte, herbe/ligneux):.....

.....

reconstitution du parcours de transhumance 2002

*\*date de départ :*

pourquoi ?.....

.....

quels indicateurs ?.....

.....

facteurs de variations entre les années :.....

.....

*\*dates de retour :*

pourquoi ?.....

.....

quels indicateurs ?.....

.....  
facteurs de variations entre les années : .....

3-reconstitution précise de l'itinéraire (villages traversés, points d'eau, rivières, routes, forêts...) (cf carte topo)

.....  
.....  
.....

4-choix du parcours

*par qui est-il choisi ?*    structure traditionnelle    association d'éleveurs    chef du village/ des éleveurs  
   doyen de la famille            propriétaire

*comment se passe la récolte des informations ? et par qui ?*

.....  
.....

*pourquoi ce choix ? (laisser s'exprimer le berger!!!)*

n°....    -fourrages : quantité abondante/ moyenne/ faible  
   qualité bonne/ moyenne/ médiocre

*\*quelles sont les espèces recherchées et à quel stade particulièrement?*

Ligneux	Herbacées

n°....    -points d'eau (permanence/temporaire, types : forages, puits, mares, rivières...)

n°....    -point de ravitaillement, de rencontre, logement, marchés, famille à visiter...

*les années précédentes, même pistes ?*    oui    non

*si non, pourquoi ?*    agriculture envahissante    dégradation de la ressource hydrique/ fourragère  
conflits forestiers/ agriculteurs/ éleveurs résidents    aires protégées/ zone de chasse    prédateurs  
maladies    autres :.....

5-adaptation du parcours

*si oui ? pourquoi ?*    agriculture    ressources fourragère/ hydriques    incendies    pluies/sécheresse (quand?)  
   maladies    accès interdit au points d'eau    jachères interdites    éviter la surcharge pastorale (trop de monde)

*source de ces informations : marché    famille    autres :.....*

.....

*pour le choix définitif du parcours, quels sont les facteurs les plus importants:*

- 1-.....  
2-.....  
3-.....

6-raisons profondes de la transhumance

*quels types de pâturages recherchés: .....*  
.....

*espèces recherchées, pourquoi et à quel stade (feuilles, fleurs, fruits)? .....*

.....



quels sont les points d'eau préférés, pourquoi (à cause de la végétation à proximité)?

7-Evolution de la transhumance depuis quelques années :

Evolution du nombre de troupeaux transhumants

.....  
.....

évolution des distances de parcours

.....  
.....

pourquoi vont-ils de + en + loin :

.....  
.....

qu'envisagent-ils pour l'avenir? Arrêt de la transhumance augmenter les fourrages autres

.....  
.....

réorientation prévue, stratégies à moyen/ long terme ?.....

.....

6-atouts & contraintes de la transhumance

atouts de l'élevage transhumant :.....

.....  
.....

contraintes de l'élevage transhumant

\*.....  
.....  
.....

\*existe t'il des conflits ? si oui, avec qui ? agriculteurs éleveurs forestiers

motif ?.....

fréquence ?.....

à quelle période ? arrivée retour autre moment : .....

où ? zones d'attache zone d'accueil aire de pacage autre :.....

qui gèrent ces conflits (centre de décision) ? .....

.....

sont-ils efficaces? .....

Certains d'entre vous rentrent dans le parc W, pourquoi?

Points d'eau (lesquels)?.....

herbes (lesquelles)?.....

pour réduire le temps de parcours à cause des animaux fatigués

Cures salées

autres

ORGANISMES INSTITUTIONNELS

Nom : ..

Identification : société civile état structures coutumières

Rôle : .....

Niveau d'intervention : régional national provincial autre : .....

Organisation : .....

Composition : fonctionnaires bénévoles  
éleveurs structure traditionnelle rugga Autres : .....

Type de pouvoir (juridique, politique, réglementaire, information, sensibilisation, décision) : .....

1-inventaire et localisation des zones de départ :

pour chaque localité,

nombre de troupeaux : .....

nombre de troupeaux partis : .....

Effectifs : .....

Races : Azawak zébu peul soudanien Djelli autres : .....

Espèces : bovins ovins caprins équins camelins

*rem* : poste d'élevage

nombre de CIT donnés : .....

(faire des photocopies)

Evolution interannuelle du nombre de CIT donnés : .....

Se renseigner sur les dates de départ et de retour de la transhumance et les causes:

.....  
.....  
.....

2-inventaire et localisation des pistes à bétail (traditionnelles/officielles, balisées ou non)

*inventaire et localisation des pistes à bétail:*

Piste de bétail 1 : .....

.....  
.....

type : officielle-traditionnelle officielle-non traditionnelle non-officielle-traditionnelle

balisée : oui non

empruntée, pourquoi ?

points d'eau (mare permanente/temporaires, forages, puits...) zones de repos, aires de pacage

pâturage de décrues (bourgoutières) villages

autres points stratégiques (baobabs, ...) : .....

.....

non empruntée, pourquoi ?  
 mise en place d'aires protégées                      réserve de chasse                      forêt classée

extension des aires cultivées (sur couloirs et autour des points d'eau)

dégradation des ressources    conflits (agriculteurs/forestiers)  
     fourrages : en qualité et/ou en quantité  
     points d'eau : comblement par piétinement, assèchement...)

autres : .....

Piste de bétail 2 : .....

type : officielle-traditionnelle      officielle-non traditionnelle      non-officielle-traditionnelle  
 balisée :    oui                      non

empruntée, pourquoi ?  
 points d'eau (mare permanente/temporaires, forages, puits...)                      zones de repos, aires de pacage

pâturage de décrues (bourgoutières)    villages

autres points stratégiques (baobabs, ...) : .....

non empruntée, pourquoi ?  
 mise en place d'aires protégées                      réserve de chasse                      forêt classée

extension des aires cultivées (sur couloirs et autour des points d'eau)

dégradation des ressources    conflits (agriculteurs/forestiers)  
     fourrages : en qualité et/ou en quantité  
     points d'eau : comblement par piétinement, assèchement...)

autres : .....

3-zones d'accueil

**Zone d'accueil 1 :** .....

zones d'accueil, est-elle habituelle ?    oui    non  
 nature : steppes                      steppes tigrées    savanes arborée/ arbustive/ herbacée/ parc

atouts : .....

contraintes et dangers : .....

*\*si non, pourquoi avoir changé ?*    aires protégées                      zones cultivées                      prédateurs

conditions sanitaires (champs maudits, trypanosomiase, onchocercose)                      conflits (agriculteurs/forestiers/éleveurs résidents)

dégradation des ressources (surexploitation, désertification...)                      autres: .....

depuis quand date ce changement ? .....



Zone d'accueil 2 : .....

<u>zones d'accueil</u> , est-elle habituelle ?    oui    non		
nature : steppes	steppes tigrées	savanes arborée/ arbustive/ herbacée/ parc
atouts : .....		
contraintes et dangers : .....		
*si non, pourquoi avoir changé ?    aires protégées                      zones cultivées                      prédateurs		
conditions sanitaires (champs maudits, trypanosomiase, onchocercose)		conflits (agriculteurs/forestiers/éleveurs résidents)
dégradation des ressources (surexploitation, désertification...)		autres:.....
depuis quand date ce changement ? .....		

4-inventaire et localisation de tous les points d'eau connus

(prendre en compte

le temps : temporaires, permanent

le type : forages, puits, mares naturelles, boulis (mare artificielle), puisard, rivières, barrages....)

état (bon état de marche, fonctionnelle, envahie de plantes, entourée de cultures...)

5- inventaire et localisation des zones de pâturages traditionnelles et des zones pastorales réglementées (Etat)

prendre en compte

la nature : steppes/ tigrées , savanes arborée, arbustive, herbacée, parc

état : dégradée, bonne capacité de charge, incendiée, champs maudits...

6-connaître les postes d'élevage

Poste d'élevage 1: .....

Poste d'élevage 2:

Poste d'élevage 3 : .....

7-connaître les parcs de vaccination

Parc de vaccination 1 : .....

Parc de vaccination 2 : .....

8- connaître les postes forestiers

Poste forestier 1:.....

Poste forestier 2: .....

9- conditions de l'élevage et de la transhumance

Importance de l'élevage :

.....  
.....  
.....

Atouts de l'élevage transhumant : .....

Contraintes de l'élevage transhumant: .....

\*existe t-il des conflits ? si oui, avec qui ? agriculteurs      éleveurs      forestiers  
motif ?.....  
fréquence ?.....  
a quelle période ? arrivée      retour      autre moment : .....  
où ? zones d'attache      zone d'accueil      aire de pacage      autre :.....  
qui gèrent ces conflits (centre de décision) ? .....;  
.....  
sont-ils efficaces? .....

Evolution de l'élevage depuis quelques années : .....

Perspectives d'avenir de la transhumance : .....

Réorientation prévue, stratégies à moyen terme ? .....

*Réglementation existante:*  
.....  
.....  
.....

Son application pratique :  
.....  
.....

Dispositifs au bénéfice des éleveurs : (commission foncière, code rural, associations d'éleveurs..).....  
.....  
.....

9-inventaire et localisation et leur zone d'intervention

des projets:

ONG :

Association d'éleveurs :

comité de village :

autres :

<u>Observations, remarques</u>
--------------------------------





**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

Arly	Clément Lekao TIEMOUNOU	Chef d'Unité de Conservation d'Arly
Botou	Constantin OUANGO	Agent d'élevage
Diapaga	Clément Marie YONLI	Direction Provinciale de l'Agriculture, directeur adjoint
Diapaga	Jacqueline COULDIATY	Direction Provinciale Ressources Animales
Diapaga	Kaolo KONATE	Projet Parc W (ECOPAS), Coordonateur national
Diapaga	Koné	Agent d'élevage
Diapaga	Léon NYAMENOGO	Direction Provinciale de l'Environnement, des Eaux&Forêts
Diapaga	Odile GUENGUERE	PDL, foresterie et élevage
Diapaga	Bakour BAMA	PDL, coordonateur
Diapaga	Roger WILSON	Projet Parc W (ECOPAS), Conseiller technique
Diapaga	Timothé OUDBA	Conservateur unité de conservation du W
Diapaga	Valentin YONLI	Direction Provinciale de l'Agriculture
Fada N'Gourma	Alexis LANKOANDE	Direction Régionale du Plan
Fada N'Gourma	Agnès GNISSI	Projet CEFRAP/ARECOPA, coordonnatrice régionale
Fada N'Gourma	Alexis KABORE	Projet ADELE
Fada N'Gourma	Alfonse COULIBALY	Projet PDRA-G
Fada N'Gourma	Issouf SOULAMA	Dir. Régionale de l'Environnement, des Eaux&Forêts
Fada N'Gourma	Salou DRESSA	Dir. Régionale Ressources Animales
Fada N'Gourma	Stanislas BOMBOUGOU	Direction Régionale de l'Hydraulique de l'Est
Kantchari	Boubaka SONDE	President de l'Union Départementale des Eleveurs
Kantchari	Romuald Emmanuel ZONGO	Agent d'élevage
Kotchari	Frédéric OUOBA	Agent d'élevage
Logobou	Pierre Henri Claver YONLI	Agent d'élevage
Mardaga	Diadié DIALLO	
Mardaga	Salou DIALLO	Agro-pasteur
Nadiabonli	Amadou LIDO	Responsable du marché à bétail
Nadiabonli	Naba DJOARI	Agent d'élevage
Namounou	Diassibo OUALI	Agent d'élevage
Namounou	Moussa DIALLO	Président de l'Union Départementale des éleveurs
Ouagadougou	Edith VOKOUMA	Projet PAAP
Ouagadougou	Jérôme THIOMBIANO	Projet GIRE